

# **CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS**

**SÉANCE DU MARDI 24 NOVEMBRE 2015**

**II - COMPTE RENDU DES DÉBATS**

**ORDRE DU JOUR**

Numéros	Titres	Rapporteurs	Pages
	Désignation de deux secrétaires de séance et adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 23 juin 2015.	M. le Maire	

**MOTIONS ET QUESTIONS**

	Motion – Nevers Ville d'accueil des réfugiés de guerre	Mme Fleurier	13
	Motion – Réaction du Conseil municipal de Nevers aux attentats de Paris	M. le Maire	16
	Question posée par un habitant au Conseil municipal	M. le Maire	18

**FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

2015-195	Démission de Mme Nadia Fettahi de son mandat de conseillère municipale. Remplacement par Mme Florence Vard. Nouvel ordre du tableau. Désignation dans plusieurs commissions et divers organismes	M. le Maire	20
2015-196	Démission de Mme Nadia Fettahi de son mandat de conseillère municipale. Remplacement par Mme Florence Vard. Actualisation du tableau récapitulatif des indemnités de fonctions	M. le Maire	21
2015-197	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal	M. le Maire	21
2015-198	Réunions du Conseil municipal. Enregistrement audio. Modification du règlement intérieur du Conseil municipal	M. le Maire	23

**FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE**

2015-199	Débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2016	M. Suet	29
2015-200	CAPA. Commission des Achats en Procédure Adaptée. Modification du seuil de compétence	M. Suet	67
2015-201	Décision modificative N°4	M. Suet	67
2015-202	Admission en non-valeur de produits irrécouvrables des exercices 2004 à 2015	M. Suet	67
2015-203	Stade de Challuy. Construction de nouveaux vestiaires. Convention de financement Ville de Nevers/SIVOM Challuy Sermoise	M. Devoise	67
2015-204	Installations du stade du Pré Fleuri. Nouvelle tranche de travaux. Convention de financement Ville de Nevers/SASP USON RUGBY PLUS	M. Devoise	67
2015-205	Maison des sports. Travaux de mise en accessibilité. Demande de subvention auprès du CNDS Centre National pour le Développement du Sport. Annule et remplace la délibération N°2015-194 du Conseil municipal du 22 septembre 2015	M. Suet	71
2015-206	Taxe communale sur le foncier bâti appliquée sur les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire. Convention de partage Ville de Nevers/Nevers Agglomération	M. Suet	71
2015-207	Rapport d'activités et comptes administratifs 2014 de « Nevers Agglomération » Communauté d'agglomération de Nevers	M le Maire	73

### ATTRACTIVITÉ – FORCES ÉCONOMIQUES

2015-208	Centre des expositions. Règlement intérieur	M. Morel	75
----------	---	----------	----

### DÉNOMINATIONS

2015-209	Dénomination de voie. Allée Jean Macé	M Francillon	75
----------	---------------------------------------	--------------	----

### CADRE DE VIE – PATRIMOINE - DÉVELOPPEMENT URBAIN

2015-210	Programme local de l'habitat (PLH) de l'agglomération de Nevers. Avis sur le projet de modification	M Grafeuille	75
2015-211	Hébergement d'urgence. Convention Ville de Nevers/Association Espace Bernadette Soubirous	M Grafeuille	77
2015-212	Gestion urbaine de proximité des jeunes. Chantier éducatif, secteur Courlis et Bords de Loire. Attribution d'une subvention à l'association Interstice	Mme Wozniak	77
2015-213	Mise en vente de plusieurs biens immobiliers. Conventions de mandat	Mme Wozniak	77
2015-214	Acquisition foncière. 5, rue de la Chaume à Nevers. Projet de développement de l'espace-test maraîcher de la Baratte	Mme Wozniak	78
2015-215	Abandon du droit de chasse sur des terrains appartenant à la Ville de Nevers situés à Sermoise-sur Loire	Mme Wozniak	80
2015-216	Associations de protection animale. Attribution de subventions	Mme Wozniak	81

### DÉPLACEMENT URBAIN ET MOBILITÉ

2015-217	Mise en œuvre d'un système de priorité aux feux pour les lignes structurantes du réseau de bus. Délégation de maîtrise d'ouvrage. Convention Nevers Agglomération/Ville de Nevers	Mme Frémont	81
----------	---	-------------	----

### CULTURE - SPORTS

2015-218	Projets culturels. Attribution de subventions à plusieurs associations	Mme Lorans	88
2015-219	Cours d'art dramatique. Partenariat Théâtre du temps pluriel/Maison de la culture de Nevers et de la Nièvre/Ville de Nevers	Mme Lorans	88
2015-220	Soutien aux associations sportives des collèges et lycées publics de Nevers. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'UNSS de la Nièvre	M Manse	88
2015-221	Association USON Section Tennis. Attribution d'une subvention de fonctionnement	M Manse	88
2015-222	Association ASPTT Nevers Section Tennis. Attribution d'une subvention d'encadrement	M Manse	91
2015-223	CNE. Cercle Nevers Escrime. Attribution d'une subvention de fonctionnement. Complément	M Manse	91

### ÉDUCATION – JEUNESSE – COHÉSION SOCIALE

2015-224	Soutien à l'association « Les acteurs solidaires en marche » ASEM. Attribution d'une subvention	Mme Franel	91
2015-225	Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD°). Attribution d'une subvention	Mme Franel	91
2015-226	Association Club Léo Lagrange. Attribution de subvention. Versement du solde. Rectificatif	Mme Boujlilat	91

### RELATIONS INTERNATIONALES

2015-227	Amicale Nevers-Lund (Suède). Attribution d'une subvention	Mme Frémont	91
----------	---	-------------	----

### SÉCURITÉ – PRÉVENTION

2015-228	Critérium du jeune conducteur, spécial jeunes enfants handicapés ou à mobilité réduite. Attribution d'une subvention à l'Automobile Club de l'Ouest	M. le Maire	91
----------	---	-------------	----

### PERSONNEL MUNICIPAL

2015-229	Adhésion au socle commun pour les collectivités non affiliées auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Nièvre. Appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines	M. le Maire	92
2015-230	Création d'un service commun Information géographique. Convention Ville de Nevers/Nevers Agglomération	M. le Maire	92
2015-231	Régisseurs d'avances et de recettes extérieurs à la Collectivité. Instauration d'une indemnité de responsabilité	M. le Maire	93
2015-232	Service volontaire européen. Création d'une prime de tutorat	M. le Maire	93

### DIVERS

2015-012	Création d'un service commun pour l'application du droit des sols auprès de la communauté d'agglomération de Nevers. - Désignations	M. le Maire	93
----------	---	-------------	----

### QUESTION ORALE

	Question orale (M. Corde) sur le projet de Cité de la Faïence	M. Corde	94
--	---	----------	----

*La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.*

- M. le Maire – Mesdames et Messieurs, chers collègues Je déclare ouverte cette session du Conseil municipal du 24 novembre 2015. Je vous souhaite la bienvenue. Nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui Florence Vard, qui succède, pour le Groupe Nevers A Venir, à Nadia Fettahi. Je vais lui céder, si elle le souhaite, quelques instants la parole.
- Mme Vard – Bonsoir à tous. M. le Maire. Mesdames, Messieurs les élus. Tout d'abord, je tenais à remercier les Neversoises et les Neversois qui nous ont fait confiance en élisant la liste sans étiquette Nevers A Venir, portée par Denis Thuriot, en mars 2014, et avoir une pensée amicale et reconnaissante surtout pour le travail de Nadia Fettahi, que je remplace à présent.
- Sachez que je suis très honorée, extrêmement motivée, et enthousiaste à l'idée d'exercer mes nouvelles fonctions de conseillère municipale au sein de cette nouvelle équipe municipale, et j'aurai vraiment à cœur d'exercer mes fonctions et mes délégations, qui sont la rénovation des équipements sportifs, la relation avec les quartiers, et la reconquête de la Loire, toujours dans le sens de l'intérêt général des Neversoises et des Neversois, et toujours, bien entendu, dans l'écoute, l'indépendance d'esprit et le respect des différences et opinions de chacun. Le travail qui m'attend, auprès de mes collègues Adjoints, est immense, j'en suis consciente, mais l'envie est bel et bien là, ferme et intacte : celle d'essayer de faire avancer Nevers dans le bon sens, ou, en tout cas, d'essayer de la rendre agréable à vivre pour toutes les générations, et pour tous les habitants des différents quartiers, sans discrimination. Merci à tous de m'avoir écoutée.
- M. le Maire – Merci. Nous avons également le plaisir, suite à la recomposition du Conseil municipal Junior, mis en place pour la première fois l'an passé, d'accueillir, je crois, l'ensemble du Conseil municipal Junior, et notamment son Président, qui siège parmi nous avec voix consultative, Corentin Banas, accompagné de la Vice-présidente, qui pourra être amenée, parfois, à le remplacer. Je cède la parole à Corentin Banas, s'il le souhaite.
- M. Banas – Merci. Je m'appelle Corentin Banas. J'étudie au Lycée l'Espérance. J'ai été élu Président, à la majorité, du Conseil municipal Junior. Je suis aussi leur représentant. Nous avons quatre projets. Le premier projet est le passeport jeunes. Le deuxième est une rencontre de la jeunesse. Le troisième, une fête de la jeunesse. Et pour finir, un projet qui va se passer sur deux ans, que nous appelons le projet Erasmus, qui est une rencontre entre les jeunes. Je passe la parole à la Vice-présidente, Caroline Naudin.
- Melle Naudin – Bonjour à tous. Je suis Caroline Naudin, élève de 1<sup>ère</sup> ES au sein du lycée Notre Dame. Je suis la Vice-présidente du CMJ. Je suis ici pour représenter mes camarades ici présents. Je suis heureuse de m'investir pour les jeunes au sein de la Ville de Nevers.

M. le Maire –

Merci à tous les deux. Merci de l'investissement de ces nouveaux élus, avec lesquels nous souhaitons le plus possible travailler ensemble, Nous souhaitons recueillir vos idées, et essaierons de les développer avec vous, et que vous le fassiez aussi vous-même dans l'autonomie dont vous disposez, en lien avec la Maire Adjoint, Amandine Boujlilat, notamment.

Je souhaitais, avant d'aborder plus avant les questions du Conseil municipal, dire quelques avant-propos.

D'abord, vous avez pu constater que nous avons modernisé les équipements de cette salle municipale, notamment au niveau des micros, mais également avec l'installation d'un écran de retour. Nous essayons de prendre en compte l'avancée des techniques modernes ; nous pourrions, avec cet écran de retour, visualiser le contenu de l'écran auquel nous tournons le dos, pour certains d'entre nous.

Je souhaitais signaler, en écho aux commentaires de la presse qui avait évoqué, à juste titre, une longueur excessive du dernier Conseil municipal, quelques informations relatives à la tenue, en général, dès aujourd'hui, de cette assemblée. Je souhaite rappeler que l'assemblée du Conseil municipal est bien évidemment un espace d'expression démocratique de chaque élu, qui représente nos concitoyens, et il m'appartient, en tant que maire, d'assurer la liberté de ce débat démocratique. Mais toute liberté a aussi ses limites, et je souhaite rappeler que tout élu qui veut s'exprimer doit le faire avec l'accord du Président de séance. Nonobstant l'installation des nouvelles techniques de micro, je vous propose de faire comme avant. Et surtout, l'intervention doit être en lien avec l'ordre du jour. Il ne s'agit pas de museler la parole, mais bel et bien, au contraire, de la rendre audible, et notamment pour ceux qui nous suivent ; vous savez également que c'est le cas, par le Journal du Centre, puisque nos débats sont résumés quasiment en direct.

Je tenais à rappeler l'article 27 du règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville de Nevers, que nous avons adopté, qui rappelle que « *la parole est accordée par le maire aux membres du Conseil municipal qui la demande. Aucun membre du Conseil municipal ne peut prendre la parole qu'après l'avoir obtenue du Président, même s'il a été autorisé par l'orateur à l'interrompre. Les membres du Conseil municipal prennent la parole dans l'ordre fixé par le maire. Lorsqu'un membre du Conseil municipal s'écarte de la question traitée, ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le maire qui peut alors faire, le cas échéant, application des dispositions prévues par l'article 25.* », ce dont je souhaiterais, bien sûr, me dispenser. Je continue sur cet article 27 : « *Au-delà d'un délai d'intervention raisonnable, le maire peut interrompre l'orateur, et l'inviter à conclure très brièvement. Le même orateur ne peut, sur un même sujet ou sur une même délibération, intervenir d'une manière redondante à plusieurs reprises. Sous peine d'un rappel à l'ordre, aucune intervention n'est possible pendant le vote d'une affaire soumise à délibération.* »

Je conclus donc en soulignant que, pour la qualité de nos échanges, et également pour les décisions importantes que nous avons à prendre dans l'intérêt de notre ville et de ses habitants, nous devons donc concentrer nos propos ; par respect aussi pour nos agents, et pour le public présent. Je compte donc sur chacun d'entre vous pour respecter ce règlement intérieur. En tout cas, pour ma part, je tiens à le dire, je n'hésiterai pas à en revendiquer l'application, pour que nos débats se tiennent de façon responsable, démocratique, et efficace, sans battre à chaque fois des records de durée.

Je souhaiterais également traiter un autre sujet qui nous préoccupe tous, les uns les autres. Mesdames et Messieurs les élus, après les effroyables événements du 13 novembre dernier, qui nous ont tous profondément heurtés, je pense qu'il n'y a pas mieux pour répondre à l'obscurantisme qui nous menace et qui menace aujourd'hui notre pays que d'appliquer, voire d'incarner, au quotidien les valeurs de notre République, que sont la liberté, l'égalité, et la fraternité. Et je n'hésite pas à reprendre cette phrase de Victor Hugo : « Liberté, égalité, fraternité ; rien à ajouter, rien à retrancher. Ce sont là les trois marches du perron suprême. La liberté, c'est le droit ; l'égalité, c'est le fait ; la fraternité, c'est un devoir. » Je souhaiterais également ajouter à ces éléments la citoyenneté, la laïcité, la tolérance, l'amour de son prochain, l'amour de son pays, et avant tout, l'amour de la vie, tout en préservant l'Etat de droit. Mais il est également de notre devoir d'élus de se montrer lucides quant à l'ampleur du combat qui nous attend à présent, pour comprendre, d'une part, les tentations et le basculement dans le processus de radicalisation, qui attire malheureusement un certain nombre de nos jeunes, et agir, d'autre part, chacun à son niveau, pour endiguer ce phénomène.

En mars dernier, des parents, des élèves, et des habitants des Courlis – et j'étais également parmi eux – ont pu écouter et échanger avec Mme Latifa Ibn Ziaten, fondatrice de l'association « Imad pour la jeunesse et pour la paix », à la suite, je le rappelle, de l'assassinat de son fils par Mohammed Merah en 2012. C'est la preuve éclatante qu'après un tel traumatisme vécu – ce que, aujourd'hui, doivent supporter un certain nombre de familles françaises – on peut, à son échelle, rester debout, et continuer d'agir de manière bienveillante et constructive auprès de ses concitoyens. Si surveiller et punir demeurent, bien entendu, une nécessité, aujourd'hui on se rend bien compte que cela ne suffit plus. En amont, il va nous falloir, et davantage, en complémentarité avec les associations, les éducateurs, les enseignants, le monde de l'entreprise, réapprendre à écouter, à s'écouter, à se comprendre, à se tendre la main, à se respecter, mais aussi valoriser et encourager encore et encore la diversité et la mixité, et l'égalité hommes femmes. Il va nous falloir réfléchir à soutenir des actions qui permettent aux jeunes en rupture avec la société et le monde du travail de retrouver une estime de soi et un sens à leur vie. Plus concrètement, cela signifie aussi qu'il nous faut continuer à investir pour améliorer le cadre de vie de notre ville, pour la rendre plus accessible à tous, plus agréable à vivre, et surtout plus attractive en termes d'emplois et d'installations de nouvelles entreprises, ce qui commence à devenir une réalité, pas à pas.

Je souhaiterais, puisque j'ai pu en avoir la primeur, donner quelques chiffres qui émanent de Pôle Emploi, qui portent sur le niveau régional. Ils ont été arrêtés à la date de septembre 2015. En janvier 2015, il était attendu, en objectif annuel, 83 000 retours à l'emploi, en Bourgogne ; au 30 septembre, il y en a eu 82 000 ; l'objectif fixé devrait être atteint en décembre 2015. Pour la Nièvre, il est attendu pour décembre 8 900 emplois ; et nous sommes au 30 septembre à 8 600. En ce qui concerne les taux de paiement, 94 % des demandeurs d'emploi ont été indemnisés dans les sept jours suivant la date de décision prise lors du traitement de leur dossier ; ce qui est un taux au-dessus de l'objectif prévu, qui était de 93 % pour 2015. Et je précise que dans la Nièvre, les demandeurs d'emploi présentent un taux d'indemnisation de 95 %. Sur la satisfaction des demandeurs d'emploi concernant le suivi dont ils bénéficient, en cumul sur les trois derniers trimestres 2015, pratiquement deux demandeurs d'emploi sur trois estiment être satisfaits de leur suivi par Pôle Emploi (62,3 %) ; dans la Nièvre, ce taux est à 66 %. Du côté des entreprises, le taux de satisfaction concernant la dernière opération de recrutement par Pôle Emploi, deux employeurs sur trois sont satisfaits du traitement de leur offre d'emploi par Pôle Emploi (65 %) ; dans la Nièvre, ce taux est porté à 69 %. Voilà les éléments que je souhaitais donner. J'essaierai de tenir régulièrement informés le Conseil et la population sur des chiffres qui nous sont fournis, et qui seront sans doute publiés prochainement.

Pour terminer mon avant-propos, je dirais qu'il faut continuer à investir, pour construire du mieux-être pour l'ensemble de nos concitoyens tout en essayant de rester équitables, malgré des budgets de plus en plus contraints ; même s'il n'y a jamais de fatalité. En tout cas, nous examinerons tout à l'heure la présentation du débat d'orientation budgétaire 2016. Nous avons voulu anticiper ce débat d'orientations budgétaires, vous le savez, par rapport à la pratique habituelle des collectivités. Michel Suet reviendra sur cette décision de voter le budget dès l'année 2015, pour être prêts dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Nous en re-débattons lors de l'examen de ce sujet dans notre Conseil municipal.

J'ai reçu également une demande du Sénateur Gaëtan Gorce, qui souhaitait que je lise, en début de Conseil municipal, un message qu'il a transmis aux maires de la Nièvre. J'en donne donc la lecture.

« *Cher(e)s ami(e)s,*

*Notre cher et vieux pays vient d'être frappé durement. C'est dans sa chair que l'ennemi a voulu lui infliger des blessures cruelles et meurtrières. Notre premier devoir, à ce moment précis, est de penser aux victimes et à leurs familles touchées dans ce que nous avons toutes et tous de plus précieux, nos enfants, nos parents, nos amis, nos proches.*

*C'est un rempart de solidarité et de sympathie que nous devons dresser autour d'elles, face à la souffrance qui les accable. Notre second devoir est, passé l'émotion qui nous submerge, de retrouver notre sang-froid pour réfléchir posément à ce qu'il convient de faire sans céder à la division ou, pire, à la haine, ce qui est précisément ce que veulent ceux qui nous ont attaqués.*

*Dans la lutte dans laquelle notre nation est entraînée, il ne saurait être question de se résigner ou de reculer mais bien plutôt de prendre plus que jamais appui sur nos valeurs et nos libertés.*

*Voilà le message que je souhaitais fraternellement vous adresser en me rendant au Congrès du Parlement que le Chef de l'Etat a convoqué pour cet après-midi. Avec mes collègues de l'Assemblée et du Sénat, je serai en pensée auprès de chacun de vous là où vous vous recueillerez, devant vos mairies, dans vos écoles ou sur les places de nos communes.*

*Bien à vous toutes et tous,  
Gaëtan Gorce »*

M. Corde – Puis-je dire un mot sur vos propos liminaires ?

M. le Maire – Tout à fait.

M. Corde – Merci. Je souhaitais vous lire un petit texte que je trouve très éclairant, écrit en hommage à Paris et à ce qu'est la France. Il dit les choses sur les valeurs de notre pays. Nous sommes ici des hommes et des femmes qui viennent d'horizons différents, nous ne partageons pas les mêmes places au sein de ce Conseil municipal, mais je pense que nous allons tous nous y retrouver.

C'est un texte qui a été écrit par un Prix Nobel de Littérature, américano-canadien. Il a été écrit le 13 mars 1983, dans le *New York Times*, sous le titre de « My Paris ». Il y parle de « son Paris ». Saul Bellow est un poète, écrivain, romancier, américain, de langue américaine. Il parle du Paris qu'il a découvert en 1948, il évoque les transformations de Paris qui le laissent un peu sceptique (Tour Montparnasse, en particulier). Il termine son article en se posant la question qu'il s'est posée pendant une grande partie de sa vie : D'où vient l'expression que l'on trouve dans le monde germanique qui dit, pour décrire le bonheur parfait, « Wie Gott in Frankreich » (« Comme Dieu en France ») ? En écrivant cet article, il dit qu'il a trouvé une interprétation à cette expression germanique. Voilà ce qu'il dit : *«Dieu serait parfaitement heureux en France parce qu'il n'y sera pas dérangé par les prières, rites, bénédictions, et demandes d'interprétation de délicates questions diététiques. Environné d'incroyants, lui aussi pourrait se détendre le soir venu, tout comme des milliers de Parisiens dans leur café préféré. Peu de choses sont plus agréables, plus civilisées qu'une terrasse tranquille au crépuscule ».*

Par rapport à ce que vous avez dit, M. le Maire, nous y souscrivons tous bien évidemment. Ce qui fait la force de notre pays, c'est la démocratie. Nous ne serons certainement pas d'accord ce soir, nous aurons peut-être des échanges vifs, mais après tout, c'est peut-être cela qui fait la force aussi de ce qu'est la République.

M. le Maire – Je vous remercie. M. Lagrib.

M. Lagrib –

Bonsoir à toutes et à tous. Je voulais rebondir par rapport à ce que vous avez dit sur le Conseil municipal. Merci de m'avoir donné la parole, M. le Maire. Je voulais vous interpeller afin de vous faire part de mon exaspération et de mon inquiétude face à votre manière de présider le Conseil municipal. Le débat démocratique y est devenu progressivement quasi impossible. Plusieurs incidents depuis votre élection en tant que maire nous obligent à dépasser nos divergences politiques pour vous alerter aujourd'hui sur ces dysfonctionnements.

Je constate un réel recul démocratique dans le temps laissé à la préparation du Conseil. Je condamne le choix que vous faites de n'envoyer aux élus les documents de séance du Conseil municipal et des commissions que trois jours ouvrés, voire moins, avant la séance. En vous bornant à respecter le minimum légal, vous êtes très en retrait par rapport aux autres maires plus respectueux du travail des élus locaux et de la qualité du débat démocratique. Je vous rappelle que la plupart des élus d'opposition exercent une activité professionnelle et ne sont donc pas à temps plein sur l'exercice de leur mandat. Ne laisser que trois jours à ces élus pour préparer entre 50 et 70 délibérations en moyenne avec à chaque fois plusieurs centaines de documents et de décisions qui nécessitent des recherches approfondies, des échanges et des réunions, c'est porter atteinte à la qualité du débat démocratique. C'est miser sur ce court délai laissé aux élus de l'opposition pour espérer les bâillonner.

Je note aussi une pratique abusive des coupures de micro. Les modifications du règlement intérieur du Conseil municipal que vous avez décidées en début de mandat aboutissent à une raréfaction du temps de parole laissé aux élus d'opposition. Alors que vous ne comptez pas le temps que vous passez en début de séance à discourir, vous devenez soudain très sourcilieux du temps de parole des oppositions lorsque l'on aborde les délibérations qui concernent le quotidien des Neversois.

Mes interventions ne portent que sur les dossiers municipaux et reposent sur des démonstrations argumentées que vous n'écoutez pas et que vous interrompez fréquemment avant leur terme. Vous refusez de répondre aux questions que je pose, que ce soit lors des commissions préparatoires par les Présidents de séance (où les Maires Adjointes semblent parfois découvrir l'ordre du jour), ou pendant le Conseil municipal. Je déplore votre usage abusif du minutage du temps de parole, ainsi que les retraits de parole répétés lors des derniers Conseils. Les Neversois que je représente ont eux-aussi le droit d'être entendus. Et j'espère que ces nouveaux équipements ne vous donneront pas le droit de couper les micros.

Je constate un réel manque de transparence dans l'information. A plusieurs reprises, j'ai envoyé des réclamations par mail pour faire valoir mes droits d'élu de l'opposition, et à ce jour, je n'ai eu aucun retour. Enfin, la conduite des séances des commissions thématiques préparatoires au Conseil municipal s'apparente de plus en plus à une mascarade. Que penser des séances qui durent moins de 30 minutes, et qui se bornent à n'être que des moments de lecture *in extenso* des délibérations par vos adjoints ?

Pour qu'à Nevers les règles démocratiques régissant les débats en Conseil municipal puissent avoir un sens, je vous demande :

- une pratique plus apaisée du temps de parole dans la conduite des débats.

- le retour à un délai raisonnable (dix jours) dans l'envoi des délibérations aux élus. En cumulé, les élus d'opposition représentent plus de 2/3 des Neversois. Ce n'est pas insignifiant, au regard du score réalisé par votre propre coalition. Aussi aspirons-nous les uns et les autres à pouvoir défendre l'intérêt des Neversois avec la même exigence et le même niveau d'engagement que vous avez à vouloir mettre en application vos choix politiques.

D'abord, le Conseil municipal est l'organe élu par les Neversois ; tous les conseillers ont le devoir de participer à la vie de la cité. Les distinctions entre élus ne peuvent être que celles entre un Adjoint et un Conseiller ou un Conseiller représentant le maire et un Conseiller ne représentant pas le maire. En dehors de cela, la loi ne fait aucune distinction entre un élu de la majorité et un élu de l'opposition ; tous sont membres du Conseil municipal et tous ont droit, à ce titre, à un égal traitement. Merci.

M. le Maire –

M. Francillon.

M. Francillon –

Merci, M. le Maire. Je tiens à saluer vos propos liminaires, comme je tiens à saluer les propos de M. Corde, qui sont, les uns et les autres, à la hauteur des événements que nous avons vécus et de l'immense émotion que nous avons ressentie.

M. le Maire –

Merci. Je pense que chacun essaie de traduire l'émotion qu'il ressent. Et, comme l'a indiqué Patrice Corde, nous partageons tous, quel que soit notre positionnement politique, une vision sur l'atrocité de ce qui s'est passé, et surtout sur les inquiétudes qu'elle génère pour après.

Je souhaitais juste, même si cela m'apparaît en décalé, répondre rapidement à M. Lagrib.

Vous faites des affirmations péremptoires. Vous avez le droit d'avoir un avis sur tout, et un jugement sur tout. Maintenant, nous avons tous voté un règlement intérieur ensemble. Vous apparteniez à l'époque à un groupe qui s'appelle Nevers A Venir. Il semble que vous ayez changé, puisque vous êtes maintenant dans la l'appartenance du groupe d'opposition en général ; c'est votre choix. Vous avez été élu grâce à la liste Nevers à Venir. Sans cette liste, vous ne seriez pas là, ne l'oubliez pas, que vous trahissez au quotidien, de plus en plus. C'est votre problème. Pour ma part, je tiens simplement à faire remarquer que, lorsque vous me reprochez « de discourir en début de séance », je le fais dans un contexte particulier, et je ne pense pas que ce soit dans le but de monopoliser la parole.

Vous critiquez ma manière de présider le Conseil municipal ; vous vous plaignez d'un tas de choses. Vous êtes le seul à le faire. Nous avons eu des remarques du groupe principal d'opposition ; nous avons essayé de remédier à certains retards de transmission ou d'échanges qui étaient parfois partagés sur les délibérations abordées. Je pense qu'aujourd'hui, l'exercice du débat démocratique est largement démontré par la longueur des conseils municipaux. Si le débat était véritablement restreint, comme vous le disiez, nous rentrerions sans doute beaucoup plus tôt chez nous, les uns et les autres. Je pense qu'il faut être réaliste. En revanche, j'ai tenu à rappeler la règle du jeu qui est celle que nous avons tous adoptée au niveau du règlement intérieur et que je n'hésiterais pas à appliquer ; même les coupures de micro, qui sont tout à fait permises, au maire que je suis, comme à tous les maires de France.

Je souhaiterais maintenant que nous avancions sur la composition du Conseil municipal, et vous donner lecture des procurations qui nous sont parvenues. Guillaume Maillard a donné procuration à Yannick Chartier, Nathalie Charvy à Wilfried Séjeau, Nathalie Royer à Patrice Corde, Florent Sainte Fare Garnot à Delphine Fleury, Guillaume Cizak à Danielle Franel, Christine Villette à Guy Grafeuille, Marylène Rocher à Anne Wozniak. Christophe Gaillard est excusé.

**Désignation de deux secrétaires de séance et adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 23 juin 2015**

M. le Maire – Je vous propose de désigner comme secrétaires de séance, s'ils l'acceptent, Fabienne Dessartine et Wilfried Séjeau. Je vous en remercie.

Nous aurons, outre les délibérations du conseil municipal, à examiner deux motions, dont l'une travaillée conjointement avec le groupe majoritaire d'opposition. Patrice Corde a transmis une question orale, à laquelle il sera répondu par oral. Il a également transmis une question écrite, à laquelle il sera répondu par écrit. Nous avons également une question posée au Conseil municipal par un habitant, qui sera abordée par Amandine Boujililat dans quelques instants.

Nous avons, avant d'examiner les motions, à aborder l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23 juin 2015. Avez-vous des remarques ? Je propose de le mettre aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

Je rappelle à M. Lagrib que les délais de transmission des documents au conseil municipal sont de cinq jours francs, et pour les commissions, une semaine avant ; ce qui est tout à fait respecté.

Je donne la parole à Wilfried Séjeau.

M. Séjeau – Merci, M. le Maire. Comme je suis soucieux du bon formalisme républicain et que je me retrouve quelque peu éloigné de mes camarades de groupe, m'autorisez-vous à avancer dans cette assemblée, pour me poster à côté de Mme Delphine Fleury ?

M. le Maire – Je vous verrai de plus près avec plaisir. Pour ce soir, vous pouvez profiter de l'absence, effectivement, d'un certain nombre d'élus, pour vous rapprocher.

**Motion : Nevers, ville d'accueil des réfugiés de guerre**

M. le Maire – Je cède la parole à Catherine Fleurier pour la lecture de la motion « Nevers, ville d'accueil des réfugiés de guerre », qui a été travaillée avec l'ensemble des élus Nevers A Venir et Nevers à Gauche.

Mme Fleurier – Merci, M. le Maire. Bonjour à tous.

« Ces derniers mois, l'Europe voit arriver à ses frontières un nombre considérable de réfugiés, victimes d'un conflit armé qui les pousse à quitter leur pays dans des conditions dramatiques. L'histoire est en train de s'écrire sous nos yeux, et il est du devoir de notre pays, qui consacre le droit d'asile comme un principe fondamental de la République, de porter assistance à ces populations meurtries par la guerre et en grande souffrance. Il doit le faire dans la mesure de ses moyens et au même titre que les autres pays démocratiques européens.

En outre, il est du devoir de tout être humain d'aider et de secourir ses semblables quand ceux-ci sont confrontés à une telle situation d'urgence. C'est d'ailleurs cette prise de conscience individuelle qui pousse des familles françaises à se mobiliser à travers des plates-formes collaboratives afin de proposer des hébergements aux familles de réfugiés de guerre en détresse. La ville de Nevers ne peut et ne veut rester à l'écart du mouvement d'humanité et de solidarité que le flux croissant des victimes du conflit syrien rend aujourd'hui nécessaire.

Tel est l'objet de la présente motion. Le conseil municipal déclare que la ville de Nevers s'engage, à la hauteur de ses moyens, à permettre l'accueil sur son territoire de réfugiés de guerre ayant sollicité la protection du gouvernement français, en application des conventions internationales qui engagent la France. Il déclare également que la ville de Nevers est en capacité d'identifier et de mettre à disposition des logements vacants ou toute autre structure permettant d'accueillir dignement ces personnes, en lien avec les associations concernées et les initiatives citoyennes locales.

Le conseil municipal mandate et autorise le maire pour :

- mobiliser les services municipaux afin d'identifier les possibilités d'accueil sur le territoire de la ville de Nevers,
- travailler en partenariat et signer toutes conventions avec des associations ou organismes chargés de l'accueil des réfugiés sur le territoire local et national,
- faire appel à tous financements prévus par la loi pour d'éventuelles mises aux normes et rénovations de bâtiments,

- communiquer au Préfet le nombre de places disponibles dans la commune pour accueillir ces réfugiés lorsqu'ils arrivent sur le territoire français ».

M. le Maire –

M. Diot.

M. Diot –

Nous partageons le contenu de cette motion. Nous voterons cette motion. Je ne reviens pas évidemment sur l'ensemble des considérants. J'ai seulement un regret, que j'aurais pu exprimer si l'ensemble du groupe d'opposition avait été associé, ce qui n'a pas été le cas ; mais le texte nous convient, donc ce n'est pas un problème. J'ai seulement un regret, c'est que la motion qui nous est proposée ce soir soit beaucoup plus restrictive que celle qui avait été proposée au dernier conseil.

En effet, on le voit clairement d'ailleurs en comparant les deux textes, toutes les modifications qui ont été apportées au texte initial visent à circonscrire la motion aux seuls « réfugiés de guerre », alors que la motion initiale s'adressait à tous les réfugiés, qu'ils soient poussés à l'exil par la guerre, par la misère, ou par les changements climatiques. C'est la seule que je conteste dans le texte : son titre, et la sémantique utilisée, avec ce fameux statut de « réfugiés de guerre », que vous reprenez à votre compte et dont je rappelle qu'il n'existe pas, et qu'il avait fait l'objet d'une sérieuse controverse au mois de septembre dernier, puisque ce terme avait été inventé par M. Sarkozy, je crois, pour distinguer les réfugiés poussés par la guerre et les migrants économiques. Or, la Convention de Genève ne fait aucune distinction entre les réfugiés, dont le statut est indivisible : « *Est réfugié quiconque est persécuté dans son pays en raison de ses origines, de sa religion ou de ses convictions* ». L'utilisation de cette sémantique de « réfugiés de guerre », je m'en serais volontiers passé, elle me gêne, et je ne la partage pas. Les fonds de la Méditerranée, eux, ne font pas de différence entre ceux qui fuient la guerre, ceux qui fuient la misère, et ceux qui fuient les changements climatiques. Pour autant, les élus communistes voteront cette motion, tout en rappelant leur volonté que Nevers soit un territoire d'accueil pour tous les migrants. Or, aujourd'hui, à Nevers, comme l'a rappelé samedi dernier le Collectif de défense des sans-papiers, à l'occasion de son cercle de silence mensuel, qui se déroule tous les troisièmes samedis du mois à 15 heures place Guy Coquille, aujourd'hui, de nombreux cas sont signalés de refus, par la préfecture, du renouvellement du titre de séjour pour des étrangers qui sont pourtant installés dans la Nièvre depuis de nombreuses années, et notamment des renouvellements de carte de séjour au titre de la santé, avec des aberrations et des drames humains à la clé ; comme, par exemple ; ce couple de Neversois que la préfecture a fait conduire par la police au centre de rétention, contre l'avis de deux chefs de service de l'hôpital de Nevers, et qui arrive au centre de rétention dans un tel état que le directeur les fait hospitaliser. Voilà, M. le Maire, les raisons qui expliqueraient que nous refuserions, pour notre part, de faire le tri entre les migrants.

Ceci dit, cette motion va dans le bon sens, et donc nous la voterons, sans d'autres difficultés.

M. le Maire –

Patrice Corde.

M. Corde –

Merci, M. le Maire. Cette motion lue par Mme Fleurier, a été retravaillée effectivement entre le groupe principal d'opposition et le groupe majoritaire pour arriver à ce consensus. Qui dit consensus dit évidemment accepter des compromis, qui ne sont pas des comprissions en l'espèce. Nous la voterons bien évidemment des deux mains. Avec cette réserve et cette remarque : fréquemment, quand il s'agit de ne pas vouloir accueillir quelqu'un qui vient du bout du monde dans ce pays, on sort fréquemment la phrase prononcée par Michel Rocard, il y a déjà quelques années, et qui avait dit : « *La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde.* » Et nous sommes bien d'accord avec lui ; et je pense que tout le monde est d'accord avec lui. Mais ce qui est intéressant, c'est la deuxième partie de sa phrase, que l'on oublie tout le temps : « *Mais elle doit y prendre sa part* ». Et c'est sur cela que bien évidemment on peut discuter, et c'est un peu le sens de l'intervention de M. Diot. C'est quelle part on doit prendre par rapport à la misère du monde. Nous accueillons des réfugiés, pour certains, nous les côtoyons au quotidien. Moi, en tout cas, j'en côtoie au quotidien là où je travaille, des réfugiés syriens, mais aussi érythréens, puisque nous en avons à Nevers, mais pas seulement. Je pense que c'est l'honneur de la République française d'accueillir ces personnes.

M. le Maire –

Merci, M. Corde. J'avais cru comprendre que Nathalie Charvy représentait l'ensemble de votre groupe. C'était elle qui était d'ailleurs à l'initiative de la première motion. Donc, c'est la raison pour laquelle je m'étais permis d'associer tous les membres de votre groupe.

Pour répondre à vos propos, M. Diot, je connais bien évidemment les tenants et aboutissants du statut de réfugié de la Convention de Genève. Vous avez rappelé la définition de réfugié ; cela ne vise pas les personnes qui sont migrantes économiques ; cela vise les personnes qui sont persécutées dans leur pays. Cela ne veut pas que nous ne pensons pas aux personnes qui sont dans la difficulté et dans la misère.

Vous le savez, cette motion a été proposée dans le cadre du contexte de l'Agglomération qui s'est positionnée parmi les toutes premières collectivités de France pour accueillir des Syriens. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas voulu restreindre, mais simplement orienter sur le sujet qui nous occupe principalement, et qui est une motion, vous l'avez compris, de principe, et à la fois qui puisse être en adéquation avec les moyens que la ville peut déployer en ce moment. C'est cette volonté qui nous a animés. Je pense que nous partageons l'essentiel, et l'objectif. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas, aussi, une vision généreuse vis-à-vis d'autres types de réfugiés, qui malheureusement se font jour. En l'occurrence, l'accueil est mené par l'Etat, et celui-ci a demandé aux différentes collectivités de s'y associer. Je pense que nous l'avons fait rapidement.

C'est une motion qui est quand même suffisamment précise pour signifier que notre territoire s'oriente plutôt justement dans cette aide et cet accueil de personnes qui souffrent, effectivement, de la guerre ; mais la guerre peut concerner effectivement beaucoup de monde, cela dépend de la vision des choses. Je vous propose de voter cette motion qui nous qualifie de « Ville d'accueil des réfugiés de guerre », selon la définition de la Convention de Genève.

Y-a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Nous la votons à l'unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**Motion : Réaction du Conseil municipal de Nevers aux attentats de Paris**

M. le Maire –

Je souhaite donner lecture d'une seconde motion, qui est une motion de réaction du conseil municipal de Nevers aux attentats de Paris.

« Le vendredi 13 novembre dernier, notre pays a été victime du plus sanglant attentat terroriste de son histoire, revendiqué par le groupe islamiste Daesh, et qui a entraîné la mort de nombreuses personnes, et fait plusieurs centaines de victimes. Ces massacres interviennent moins d'un an après les attaques de Charlie Hebdo, de l'Épicerie Casher à Vincennes, de l'assassinat de la policière municipale Clarissa Jean-Philippe, et des nombreuses attaques commises dans des pays étrangers : Musée du Bardo, Hôtel de Sousse, ou le 12 novembre dernier celui du marché de Beyrouth.

Les terroristes de Daesh, pour la plupart de nationalité Française, se sont attaqués à des lieux emblématiques de notre capitale : Stade de France, terrasses de cafés de quartiers touristiques, salle de spectacle du Bataclan, avec un seul objectif : celui de faire le maximum de victimes.

Notre pays est aujourd'hui profondément choqué par la violence mais aussi le *modus operandi* de ces attentats. Nous pensons aux personnes assassinées, aux blessés qui ont vu basculer leur vie et dont le traumatisme est irréversible.

Les forces de sécurité Françaises, le RAID, la BRI, les autorités judiciaires, et les services de renseignements ont immédiatement réagi et permis l'identification des auteurs présumés de ces assassinats. Les services de secours, les médecins, les urgentistes, le personnel médical, les sapeurs-pompiers ont été exemplaires dans leur réactivité et leur professionnalisme.

Ces attaques revendiquées comme une riposte à l'engagement de la France en Syrie ont entraîné un deuil national de trois jours mais, surtout, la mise en place de l'état d'urgence, permettant au Président de la République de prendre autorité, au titre de chef des armées, sur toutes les décisions utiles et nécessaires pour assurer la sécurité de nos concitoyens.

En réunissant, dès le 16 Novembre, le parlement en Congrès à Versailles, le gouvernement a fait part de ses décisions en matière de sécurité intérieure, mais également en matière de politique étrangère, notamment dans les raids aériens mis en place contre les positions djihadistes en Syrie, avec le soutien des États-Unis et des pays de la coalition.

Par cette motion, le conseil municipal de Nevers :

- souhaite apporter tout son soutien aux victimes de ces attentats, à leurs proches, à leur famille et leurs amis,
- souhaite exprimer ses remerciements aux forces de sécurité, d'intervention, mais aussi aux autorités judiciaires,
- souhaite exprimer ses remerciements aux services de secours, et souligner la mobilisation immédiate des sapeurs-pompiers de Nevers, qui ont rejoint, le 13 novembre dans la nuit l'agglomération parisienne,
- souhaite apporter son soutien entier au gouvernement et au Président de la République dans les décisions qu'il jugera bon de prendre pour assurer la sécurité de nos concitoyens, dans le respect de la Constitution Française, des votes du parlement réuni en congrès et des valeurs de notre État de Droit.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à une forme de guerre nouvelle, qui s'immisce sur notre territoire national. Les français, lors des divers hommages rendus aux victimes de ces attentats, ont montré combien nous étions unis, ensemble, et déterminés à combattre le fanatisme par nos valeurs et nos idéologies Républicaines, démocratiques et empreintes de liberté. La liberté est une réalité collective que chacun d'entre nous se doit de défendre, en réponse à ceux qui tentent de l'écraser. Plus que jamais, nous devons nous réunir autour de nos valeurs Républicaines : la liberté, la fraternité, l'égalité.  
Vive la France. Vive la République ».

Patrice Corde.

M. Corde – Merci, M. le Maire. Il n'y a pas de souci sur le fond. Mais nous n'avons pas été destinataires de cette motion. Nous la découvrons en conseil municipal.

M. le Maire – M. Lagrib.

M. Lagrib – Je voudrais faire la même remarque. Étant très sensible à ces sujets-là. Je n'ai reçu aucune des deux motions. J'avais transmis au Directeur de Cabinet un mail lui demandant de m'adresser les documents concernant les conseils municipaux. Ces deux motions, si vous les avez, j'aimerais bien en être destinataire, s'il vous plaît.

M. le Maire – Sur la première, nous n'allons pas y revenir, elle est votée. J'entends bien ce que vous dites. Êtes-vous malgré tout d'accord pour adopter le texte que j'ai lu ?  
M. Diot.

M. Diot – M. le Maire, sur le fond, la motion peut faire consensus. Sur la forme, il y aurait bien quelques mots de sémantique que nous aurions pu travailler ensemble. Nous n'allons pas faire cela maintenant.

Ceci dit, il y a un règlement intérieur ; or, je crois que dans ce règlement intérieur, il est prévu une transmission des motions au moins 48 heures à l'avance. Nous n'avons même pas de version papier.

Sur le fond, pour notre part, nous la voterons, sans difficulté ; il s'agit d'apporter notre soutien aux victimes, aux forces de l'ordre. Nous n'entrerons pas dans le détail, mais nous n'aurions pas forcément choisi le même vocabulaire.

M. le Maire – En général, nous sommes d'accord ; ce sont juste quelques mots qui peuvent poser souci. M. Francillon, quelle est la raison de l'absence de transmission de la motion.

M. Francillon – Je ne peux pas vous le dire ; je prends acte du fait qu'effectivement cela s'est produit. Si c'est le cas, nous n'avons pas respecté le règlement. Mais, je pense que la motion, telle qu'elle est présentée, est une motion très consensuelle, et présentée sous forme orale, comme vous l'avez fait, elle devrait suffire. Mais je prends acte, effectivement, du fait que les règles qui auraient dû être suivies ne l'ont pas été.

M. le Maire – J'en suis le premier désolé pour les élus qui ne l'ont pas reçue. Effectivement, c'est anormal. Êtes-vous néanmoins d'accord pour voter ce soir cette motion qui m'apparaît de circonstance. Je vous en remercie. Y-a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

M. le Maire – Je vous remercie d'avoir voté cette motion à l'unanimité, malgré les difficultés de transmission, dont nous sommes à l'origine, et pour lesquelles nous vous présentons nos excuses.

Je vous propose, avant d'aller plus avant dans nos débats, de consacrer une minute de silence aux victimes des attentats et à leurs familles.

*(Une minute de silence est accordée par les élus et le public présent).*

**Question d'un habitant posée au conseil municipal**

M. le Maire – Je vais passer la parole à Mme la Maire Adjointe pour une question qui a été posée au conseil municipal. Nous aborderons ensuite les délibérations.

Mme Boujlilat– Merci, M. le Maire. En effet, nous avons reçu une question d'un Neversois qui nous fait savoir qu'il approuve l'idée de décorer les vitrines des magasins vides, notamment en centre-ville. Il propose ainsi de décorer d'autres vitrines avec, je cite « des crèches de Noël, ou éventuellement, pour être plus laïc, des paysages d'hiver ». Il avait notamment vu cela en Alsace, et il trouvait que c'était une fort bonne idée.

Je vais passer la parole à Pierrette Concile, qui a travaillé sur le sujet.

- Mme Concile – Merci, M. le Maire. Bonjour à toutes et à tous. Effectivement, la finalité de l'action « Nevers se met en vitrines » n'est pas uniquement d'occuper des espaces vides, mais de redynamiser et de développer l'attractivité commerciale du centre-ville. La demande part d'une bonne intention, mais ne se situe pas dans le cadre de ce que nous souhaitons faire. L'habillage des vitrines portera essentiellement sur des visuels de commerces, ceci afin de susciter des vocations, si possible ; également sur une mise en exposition des créations de nos artisans d'art, qui ont du mal, aussi, à montrer ce qu'ils sont capables de faire. Ce sera une façon un peu différente de communiquer sur les chantiers en cours de la Ville, tels le Petit Théâtre, ou de communiquer d'une façon un peu différente, et un peu plus interactive sur ce qui se fait, comme le « *Nevers ça m'Botte* » le fait également.
- Les vitrines ne seront pas toutes habillées de la même façon. Il y a un message qui passe derrière cet habillage. Et le message le plus fort est de redynamiser notre centre-ville.
- M. le Maire – Merci. Je vais passer la parole aux groupes pour nous faire savoir les délibérations qu'ils souhaitent voir évoquer ; et par défaut, sauf si vous n'y étiez pas d'accord, valider les autres. Patrice Corde.
- M. Corde – Nous souhaiterions intervenir sur la décision du maire n° 197-228, puis sur les délibérations n° 198, 199, 203, 204, 206, 213, 214, 215, 217, plus globalement sur les subventions au monde culturel et sportif, avec un éclairage plus particulier sur la 221, et la 229.
- M. le Maire – Pour que nous soyons bien clairs sur Culture et Sport, vous souhaitez uniquement la 221, et aborder en général les subventions Culture et Sports, ou bien souhaitez-vous que nous les abordions une par une ? Nous parlons de la 221 et nous votons les autres globalement, et vous ferez des commentaires d'ordre plus général, sur ces délibérations.
- M. Corde – Oui.
- M. le Maire – D'accord. M. Francillon.
- M. Francillon – Les numéros des délibérations retenues, pour le groupe Nevers A Venir, sont les suivants : 195, 198, 199, 203, 204, 206, 209, 210, 217, 228, 230 pour laquelle des élus sont à désigner.
- M. le Maire – Je voudrais ajouter que vous avez sur table une délibération sur le service commun avec l'Agglomération pour le droit des sols, que nous avons votée le 17 février 2015 sans doute globalement, mais sur laquelle il nous faudrait revenir, si vous en êtes d'accord, puisqu'elle demandait de désigner deux personnes.
- Je vous propose de voter globalement les délibérations n° 196, 200, 201, 202, 205, 207 (rapport d'activités ; nous considérons qu'il est vu puisqu'il n'y a pas de demande), 208, 211, 212, 216, 218, 219, 220, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 231, 232.

Nous passons toutes ces délibérations ensemble au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elles sont adoptées à l'unanimité. Je vous en remercie.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2015-195

*Démission de Mme Nadia Fettahi de son mandat de conseillère municipale. Remplacement par Mme Florence Vard. Nouvel ordre du tableau. Désignation dans plusieurs commissions et divers organismes*

M. le Maire –

Nous allons examiner la délibération n° 195 concernant la démission de Mme Nadia Fettahi de son mandat de conseillère municipale. Remplacement par Florence Vard. Et le nouvel ordre du tableau, et la désignation dans plusieurs commissions et divers organismes.

Comme je l'ai indiqué en début de séance, nous accueillons parmi nous Florence Vard, qui était la suivante sur la liste Nevers A Venir. Vous avez reçu l'ordre du tableau du conseil municipal, qui a été modifié en conséquence. Il est prévu par notre règlement intérieur que chaque conseiller soit membre d'une commission municipale au moins. Je vous propose que Mme Florence Vard soit membre de la Commission 2, Citoyenneté, solidarités, et développement social, et de la Commission 3, Organisation de la cité et du bien-vivre ensemble.

En outre, il convient de procéder au remplacement de Mme Nadia Fettahi auprès de différents établissements et organismes suivants. Je vous propose de désigner :

- Commission consultative des services publics locaux : Florence Vard
- Conseil d'école de l'école élémentaire Albert Camus : Oscar Dos Reis
- Conseil d'école de l'école élémentaire Victor Hugo : Florence Vard
- Membre de la commission de dérogation des secteurs scolaires : Oscar Dos Reis
- Représentant de la ville auprès du conseil d'administration du lycée Raoul Follereau : Oscar Dos Reis
- Représentant de la ville auprès de la résidence Marion de Givry, rue des Francs Bourgeois : Florence Vard
- Représentant de la ville auprès de la MAPAD Maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes, rue de la Pique : Florence Vard

Par ailleurs, pour tenir compte de la réorganisation du patrimoine scolaire, avec le regroupement des écoles Jean Macé et Claude Tillier, je vous propose de désigner :

- un représentant de la ville auprès du conseil d'établissement de l'école maternelle et élémentaire Lucie Aubrac : Danielle Franel.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**2015-196**

**Démission de Mme Nadia Fettahi de son mandat de conseillère municipale. Remplacement par Mme Florence Vard. Actualisation du tableau récapitulatif des indemnités de fonctions**

***Adopté à l'unanimité.***

**2015-197**

**Décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal**

M. le Maire –

Nous allons aborder la délibération 197 qui concerne les décisions prises par le maire par délégation du Conseil municipal. Vous souhaitez aborder la décision n°228.

M. Diot –

Lors du dernier Conseil d'Agglomération du 7 novembre, des riverains de l'impasse de Parigny étaient présents pour vous interpeller sur la collecte des ordures ménagères au porte à porte dans les impasses de l'agglomération. Les raisons invoquées de cet abandon de la collecte au porte à porte sont relatives à des questions de sécurité pour les agents, quand les bennes sont contraintes d'évoluer en marche arrière, et cela même si elles sont désormais équipées de caméras et d'avertisseurs sonores. Ces exigences de sécurité sont évidemment recevables. Ceci dit, doivent-elles automatiquement se traduire par un abandon de la collecte au porte à porte, ce qui pose incontestablement un problème pour les personnes âgées ou à mobilité réduite ? N'existe-t-il pas une solution, notamment des bennes de plus petits gabarits, qui existent à l'Agglomération, et qui permettent d'éviter les marches arrière dans les impasses ? Cela permettrait d'éviter de dépenser 40 000 € pour l'aménagement de points de collecte en bout d'impasse, pour aboutir finalement à un moindre niveau de service rendu aux habitants.

Lors du dernier Conseil d'Agglomération, vous aviez renvoyé les habitants vers une rencontre à programmer avec M. Berger, Vice-président chargé des déchets. Cette rencontre a-t-elle eu lieu ? Et si oui, quels en sont les résultats ?

M. le Maire –

Il s'agit principalement, comme vous le savez, d'un sujet voté en Agglomération mais qui a des répercussions sur chaque ville de notre agglomération. La décision de l'Agglomération, que de nombreuses collectivités ont adoptée, se rapporte à la question des marches arrière dans les impasses. Cette décision repose sur une recommandation que les élus communautaires ont souhaité prendre pour limiter les risques d'accidents pour les agents ; je rappelle qu'un employé de la Ville de Nevers, lorsque la Ville avait cette compétence, était décédé lors d'une marche arrière faite par un véhicule dans ces circonstances, et qu'il y a un grand nombre de jurisprudences et d'éléments mentionnant ce type d'accidents. Nous avons

souhaité d'abord protéger nos agents, ce qui passe peut-être au-dessus d'un certain confort pour les habitants, et néanmoins, procéder à un certain nombre d'aménagements pour ceux qui vivent dans des impasses.

Pour ce qui concerne la commune de Nevers, le nombre d'impasses est connu, et nous avons souhaité que la collecte puisse se faire à l'entrée de ces impasses, à charge pour chaque habitant d'adopter effectivement de nouvelles pratiques, comme cela se fait dans beaucoup d'endroits de France, et qui consistent à emmener ses poubelles au point de collecte. Je rappelle que nous souhaitons aussi développer au maximum les colonnes enterrées, ce qui n'est pas toujours facile dans notre ville, parce qu'elle comporte beaucoup de réseaux. Mais cela nécessite aussi que chacun fasse un petit effort de transport et de déplacement. Nous le faisons déjà pour les bouteilles, par exemple. Le choix qui a été fait est un choix de sécurité ; néanmoins, nous tenons compte des remarques qui sont faites par certains habitants. Nous essayons parfois de trouver une solution un peu individualisée, et surtout d'améliorer les conditions de collecte. Le ramassage par un petit véhicule n'est pas possible, eu égard aux conditions de fonctionnement de l'Agglomération, et au nombre d'équipes, faute de capacité d'allées et venues ; cela modifierait complètement le fonctionnement de ce travail de ramassage. Nous avons souhaité donc nous orienter vers une amélioration du service rendu aux habitants de ces impasses. Je vous confirme que la réunion avec Fabrice Berger, à ma connaissance, a eu lieu. Nous pourrions aborder à nouveau ce point en sa présence en Conseil Communautaire – un prochain Conseil aura lieu le 12 décembre. Cet élu s'est rendu sur divers sites, de rues en impasses pour échanger avec la population, entendre leurs demandes précises, et essayer d'y apporter des solutions.

Il n'en reste pas moins que les aménagements, suite à cette décision, incombent aux municipalités. Or, cette décision permet l'aménagement de ces impasses, pour qu'il y ait le moins d'impacts possibles, et qu'un service de collecte reste offert, certes, pour certains, de façon différente, de façon un peu moins pratique, mais c'est aussi de cette façon-là que nous allons évoluer ; sauf à arriver à zéro déchet, notre Agglomération ayant été retenue sur cet appel à projets. Nous allons engager de sérieux efforts pour améliorer la diminution de la production de déchets. Je cède la parole à Anne Wozniak.

Mme Wozniak –

Merci, M. le Maire. Pour compléter vos propos, la collecte des points de regroupement est considérée comme une collecte au porte à porte.

Pour avoir assisté à la Commission Déchets de l'Agglomération hier soir, j'indiquerai que les élus rencontrent les habitants qui ont adressé des plaintes, et ceci à Nevers, mais dans d'autres communes également ; les choses semblent s'apaiser. Nous vivons une situation intermédiaire ; il faut laisser le temps aux populations de prendre l'habitude d'aller poser leurs poubelles aux points de regroupement.

2015-198 Réunions du Conseil municipal. Enregistrement audio. Modification du règlement intérieur du Conseil municipal

M. le Maire –

Je vous propose de passer à la délibération n°198, qui concerne nos réunions du conseil municipal, avec la modification du règlement intérieur, suite à la mise en place de l'enregistrement audio proposé.

Je l'ai dit en début de conseil, le matériel audio et d'enregistrement de la salle du conseil municipal était devenu obsolète. Les micros et le système d'enregistrement des réunions du conseil municipal viennent donc d'être entièrement renouvelés.

Dans le même temps, le contrat de prestation de services pour la rédaction des procès-verbaux des réunions du Conseil municipal (reproduction des débats) passé par appel d'offres avec la société H2COM arrive à échéance à la fin de cette année.

Le compte rendu de chaque séance du conseil municipal qui regroupe les textes des délibérations inscrites à l'ordre du jour avec les mentions obligatoires est réalisé, pour sa part, par le service Conseil municipal et commissions.

Compte tenu de la durée, même si nous ambitionnons tous de la diminuer un peu, tout en restant efficaces dans le débat, et compte tenu aussi des dépenses engagées (en 2014, 7 897,70 € pour 10 réunions), une étude a été faite afin de rechercher – comme nous essayons de le faire dans tous les domaines, d'ailleurs – s'il était possible de réaliser des économies, tout en continuant à respecter nos obligations légales et satisfaire l'information du public.

Je rappelle que « les conseils municipaux sont maîtres de la rédaction de leurs procès-verbaux » (CE 3 mars 1905, sieur Papot), et après avoir également procédé à une enquête auprès de différentes collectivités, il s'avère qu'il n'y a pas d'obligation à ce que les débats soient l'objet d'une rédaction au mot à mot et que seule la partie compte rendu peut être conservée avec le nom des différents intervenants. A l'instar de ce qui se pratique à Mâcon, il est par ailleurs possible de mettre sur le site Internet de la ville le fichier PDF du compte rendu intégral des réunions (textes délibérations + vote) et l'enregistrement audio de chaque séance fractionné délibération par délibération.

Cette pratique a l'avantage :

- d'être conforme à la réglementation en vigueur, puisqu'il est admis qu'un même texte tienne lieu à la fois de compte rendu et de procès-verbal,
- d'éviter de faire appel à un intervenant extérieur pour rédiger le procès-verbal ou de mobiliser du personnel en interne, ce qui est une source d'économies,
- et surtout d'être facilement accessible aux élus et à tout public, et de répondre ainsi directement au principe de démocratie locale en permettant à tous d'écouter les débats du conseil municipal.

En conséquence, je sollicite votre accord pour mettre en œuvre cette nouvelle pratique, à partir de janvier 2016 et modifier comme suit les articles 35 et 36 du règlement intérieur de notre assemblée. Patrice Corde.

Conseil municipal de Nevers – 24 novembre 2015

M. Corde –

Merci, M. le Maire. Pour notre part, nous voterons contre cette délibération, pour une question de principe. Nous entendons bien la question de la modernisation ; très bien, cela nous satisfait. Nous entendons bien la question budgétaire. Mais précisément, je trouve que pour 7 500 €, cela en vaut la chandelle. Cela en vaut le jeu. Et le jeu démocratique.

Ce que je trouve choquant dans ce que vous nous proposez – et je vais vous faire une contre-proposition – c'est la phrase suivante : *« Il s'avère qu'il n'y a pas d'obligation à ce que les débats soient l'objet d'une rédaction au mot à mot et que seule la partie compte rendu peut être conservée avec le nom des différents intervenants »*. Je considère qu'il faut absolument, pour garantir la démocratie – et de mon point de vue, la démocratie, c'est l'écrit, c'est la mémoire de l'écrit, c'est la trace de l'écrit – il faut absolument conserver une rédaction au mot à mot. Je ne peux pas me satisfaire d'une simple transcription ou au simple accès audio via internet. Je trouve cela très bien, mais conservons aussi la trace papier.

Je nous regarde tous ici ; nous travaillons tous sur du papier. Je connais très peu de personnes qui peuvent travailler uniquement sur des enregistrements audio ou sur une tablette tactile. Peut-être que nous sommes d'une vieille génération, sans doute. Mais, pour ma part, je n'abdiquerai jamais la version papier de transcription officielle de débats dans cette enceinte. Que l'on me comprenne bien ; la dématérialisation, oui, pour bon nombre de documents informels, oui, tout à fait, allons-y. Or, nos débats retranscrivent finalement la vie démocratique, le cœur démocratique de notre vie municipale. C'est 6 ou 7 fois par an, c'est 7 000 €, sur un budget de 48 M€. Je trouve que l'on transige un peu assez rapidement pour une question, je le dis, de principe démocratique.

M. le Maire –

M. Diot, puis M. Lagrib.

M. Diot –

Ce que vous nous proposez est incontestablement un recul. En renonçant à la transcription intégrale des débats du conseil municipal, au profit, si j'ai bien compris, d'un simple relevé des votes de chacun sur chaque délibération et d'un enregistrement audio, hypothétiquement mis sur le site internet de la Ville, pour un temps forcément limité – il n'y a pas besoin d'être archiviste pour savoir ce que cela vaut dans le temps – il s'agit d'un réel recul de l'information disponible pour les habitants, pour les élus que nous sommes, et comme l'a dit Patrice Corde, pour la mémoire collective des débats que nous avons dans cette enceinte. Les élus communistes sont donc résolument opposés à cet abandon. C'est vraiment une question de démocratie. D'autant qu'il est formulé pour de mauvaises raisons : l'objectif de faire une économie, ridicule, de 8 000 € par an, sur un budget de fonctionnement global de la Ville de près de 60 M€. La démocratie et l'information du public méritent peut-être 8 000 € par an ; ce qui correspond, soit dit en passant à moins de 3 % des indemnités versées aux élus de votre groupe, sur lesquels je n'ai jamais entendu qu'il soit question de faire des économies.

Par ailleurs, je pense que la retranscription écrite et intégrale des débats met aussi chaque élu devant ses propres responsabilités quant aux propos qu'il est amené à tenir en conseil municipal. Nous sommes ici dans un lieu public, où personne ne peut s'autoriser à dire n'importe quoi ; et le compte rendu intégral des débats est

un garde-fou utile. Il me semble, M. le Maire, que vous avez été amené à porter plainte il y a quelques mois pour des propos tenus ici. Or, je pense que le compte rendu intégral, validé d'ailleurs par le conseil municipal, a forcément dû être utile aux gendarmes chargés de l'enquête.

Donc, non, mille fois non, à ce qui s'apparente à un effacement pur et simple des traces du débat démocratique. Cela s'inscrit dans la même veine que ce qui nous est désormais imposé à l'Agglomération, et dont je crains que vous nous l'imposiez d'ici peu à la Ville de Nevers. Vous allez peut-être me rassurer. Je pense aux documents préparatoires au conseil. Depuis peu, à l'Agglomération, plus aucun document papier ne nous est transmis ; nous avons donc une simple clé USB, avec les documents correspondants – documents de 800 pages, pour le dernier Conseil d'Agglomération – et débrouillez-vous ! Pour l'instant, à la Ville de Nevers, les documents papier nous sont encore transmis, et je souhaite ardemment que cela perdure. Je n'ai rien contre la dématérialisation. Encore que son bilan écologique, notamment le bilan carbone, soit contesté.

Je suis sans doute aussi un peu de la vieille école ; je n'ai jamais travaillé correctement qu'avec un papier et un crayon, pas perdu dans 800 pages informatiques, non modifiables, et dont une seule, évidemment, peut s'afficher à l'écran, ce qui est quand même un peu dommage lorsque l'on doit comparer des chiffres. Je mets quiconque au défi de me démontrer que l'on travaille correctement dans de telles conditions. Je demande que l'on continue à avoir des documents papier, pour ce qui est des documents municipaux.

Oui, la démocratie a un coût, un coût ridiculement faible, en l'occurrence ; celui de transmettre aux conseillers un document papier, et celui d'avoir un compte rendu intégral de ce qui s'est dit dans cette enceinte. Cela se fait ainsi dans de très nombreux endroits, et c'est tant mieux, et je ne pense pas que cela soit là-dessus, en tout cas, qu'il faille faire des économies. A moins que là ne soit pas, au fond, la réalité des objectifs.

M. le Maire –

M. Lagrib.

M. Lagrib –

Je rejoins ce qui a été dit auparavant. Je rajouterai que, sur la dématérialisation, encore faudrait-il que nous soyons tous équipés de moyens pour pouvoir consulter les documents. Je rappelle le Code Général des Collectivités Locales, dont j'avais envoyé des extraits à M. le Directeur de Cabinet le 13 novembre 2015. Art 124, 1<sup>er</sup> alinéa : « *La commune assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'elle juge les plus appropriés. Afin de permettre l'échange d'informations sur les affaires relevant de ses compétences, la commune peut dans les conditions définies par son assemblée délibérante, mettre à disposition de ses membres élus à titre individuel les moyens informatiques et de télécommunication nécessaires. Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale* ».

Si l'on suit l'interprétation du Sénat, dès lors que des ordinateurs, un logiciel de messagerie, et une connexion internet ont été fournis à chaque élu de la collectivité, celle-ci est autorisée à transmettre les informations demandées par un élu d'opposition par la voie informatique, sans être contrainte d'en utiliser un autre. Or, aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

M. le Maire –

Comme Patrice Corde, je suis aujourd'hui attaché au papier. Mais il n'en reste pas moins que la démocratie municipale et le travail ont également le droit de vivre avec leur temps, et de se moderniser. Aujourd'hui, se conjuguent un changement matériel qui était nécessaire, car vieillissant et fonctionnant mal, une fin de marché à la fin de cette année pour la retranscription de ces comptes rendus. J'arrive mal à comprendre certains points dans vos remarques. Je vais éviter la démagogie, l'allusion aux indemnités des élus ; je crois que ce n'est pas tout à fait le sujet. Je ne comprends pas comment vous qualifiez cela de recul. C'est une façon plus moderne de travailler. A l'Agglomération, sont remis désormais sur une clé, qui est récupérée à l'issue, les comptes rendus de conseils communautaires et les documents préparatoires, dont chacun tire ce qu'il souhaite tirer. Et l'on sait très bien que tout le monde n'imprime pas tout.

Ce ne sera pas un recul, y compris dans la conservation des documents ; cela rendra accessible l'intégralité du conseil municipal à nos concitoyens. C'est un plus. C'est un plus de démocratie transparente. Nous pouvons conserver sans doute de meilleure façon que le papier ces enregistrements, et ils seront archivés. Ce n'est pas parce qu'ils ne seront plus en ligne un jour ou l'autre qu'ils ne seront plus accessibles ou pouvant être demandés.

Beaucoup de collectivités s'y sont mises. Cela ne veut pas dire qu'il faille faire comme les autres systématiquement ; mais, encore une fois, cela n'est pas une originalité pour Nevers. Il est rare que l'on trouve des pistes, en matière d'économies, en faisant plusieurs millions d'un coup ; en général, ce sont des cumuls. Les décisions gouvernementales, en la matière, nous amènent à devoir chercher un nombre de pistes d'économies, en cumulé, qui sont effectivement non négligeables. C'est avec les petites gouttes d'eau que l'on fait de grandes rivières.

Je souhaite maintenir cette délibération. Je ne sais pas si elle m'a beaucoup servi pour la plainte, parce que je n'ai pas trop de suites, malheureusement, c'est un peu dommage, mais c'est comme cela ; je pense que vous partagerez mon analyse.

Cela permet aussi de sauver quelques arbres, il faut penser à eux. Je pense qu'il y a un ensemble qui fait qu'aujourd'hui, Nevers a le droit d'être un peu modernisée. Nous sommes à une conjugaison de facteurs qui permettent de le faire. Vous avez votre analyse ; je la respecte. Nous avons la nôtre. Nous garantissons tout autant la retranscription des débats, l'accès des citoyens aux débats, l'accès des élus à ces débats. Et s'il est besoin de vérifier qui a dit quoi, et de quelle façon, et avec quels termes précis, c'est justement beaucoup plus fiable par l'écoute de l'enregistrement audio ; parce que dans une retranscription, une erreur peut nous échapper, quand nous relisons, à vous également, quand vous

nous l'envoyons. Si nous validons tous, dans une belle unanimité en général, les procès-verbaux, s'il y a une erreur dedans, nous l'aurons tous validée ensemble. Au moins, par oral, il n'y a pas d'erreur d'interprétation possible. Je prends l'exemple du « ne ...pas » par exemple dans les procès-verbaux de gendarmerie ; si vous avez le *ne* et pas le *pas*, on ne sait pas si c'est un aveu ou si c'est une contestation. Cela peut source d'interprétation dans toute forme de délibération. Voilà ce que je voulais dire. Je respecte encore une fois vos arguments, qui ne me semblent pas tout à fait correspondre à une vision moderne de l'exercice de la démocratie. Wilfried Séjeau.

M. Séjeau –

Merci, M. le Maire. Je pense qu'il ne faut pas confondre deux débats, si je peux me permettre. Il y a effectivement la question de la dématérialisation et on peut avoir l'avis que l'on souhaite sur le sujet.

Mais, en l'occurrence, le point qu'ont soulevé Patrice Corde et François Diot, c'est la question d'un compte rendu intégral de nos débats en conseil municipal : or, c'est à quoi nous sommes attachés : pouvoir disposer d'une retranscription complète de l'ensemble des interventions de tous les conseillers municipaux. J'imagine que ce document ne sera pas forcément dupliqué en des milliers d'exemplaires. Il suffit d'avoir une copie papier. Je ne doute, pas d'ailleurs, que la mairie de Nevers s'approvisionne uniquement en papier recyclé pour ses services ; donc, comme cela, les arbres seront préservés.

L'enjeu est bien là. On connaît aussi la difficulté de conservation d'un certain nombre de supports, que ce soit numériques, essentiellement, qui ont une obsolescence de plus en plus rapide. Ainsi, dans un but de conservation aux archives municipales, et pour la bonne information de nos concitoyens, je pense qu'il est important d'avoir une retranscription intégrale ; ce qui n'empêche pas, bien au contraire, d'avoir des outils modernes, comme un enregistrement audio, qui pourrait être écouté par nos concitoyens.

M. le Maire –

Merci. Patrice Corde.

M. Corde –

Juste une dernière intervention sur le sujet. Ce que je vous propose, c'est non pas *ou*, mais c'est *et*. C'est ce que vous proposez *et* retranscription papier. Parce que plus on multiplie, finalement, les supports accessibles, plus on élargit la démocratie, à travers ces supports. Et puis, j'y tiens ; il y a aussi une tradition française qui date de la Révolution Française, puisque nous avons *in extenso* toutes les interventions à l'Assemblée Nationale dès 1789. Ces retranscriptions intégrales sur le papier sont conservées, et il y a une vraie mémoire historique. Si l'on n'a plus la version papier, c'est un peu d'une version historique dont on se passe. Et de ce point de vue, effectivement, ce n'est pas un bon signal. Donc, faisons les deux, faisons le tout, et la démocratie y gagnera.

M. le Maire –

Merci. M. Lagrib.

- M. Lagrib – Je suis d'accord sur le *et*. Je reviens sur le Code Général des Collectivités Territoriales et les moyens donnés aux élus. Avez-vous donné tous les moyens nécessaires pour pouvoir consulter les documents dématérialisés ? Je rappelle mes demandes...
- M. le Maire – Il sera répondu à titre individuel à vos demandes individuelles.
- M. Lagrib – J'ai déjà posé la question à de multiples reprises au Directeur de Cabinet.
- M. le Maire – Il vous sera répondu dans les jours qui viennent.
- On pourrait éventuellement trouver la solution effectivement qu'un exemplaire papier soit remis à chaque groupe, et privilégier la transmission audio ; voilà ce que je vous propose. M. Diot.
- M. Diot – Ce qui suppose, M. le Maire, que nous conservions quelqu'un qui retranscrive intégralement les débats ? Nous sommes bien d'accord ? Ce qui conserve l'emploi de la personne au fond de la salle, à notre gauche ? Si vous souhaitez, M. le Maire, nous pouvons reporter la question à un débat ultérieur.
- M. le Maire – Non, il faut que nous décidions, parce que le contrat arrive à échéance à la fin de l'année. M. Cordier.
- M. Cordier – Je souscris à l'idée du groupe de l'opposition. Pourquoi ne pas avoir une retranscription littéraire, manuscrite, dont un exemplaire serait donné à chaque groupe ? Les deux sont utiles : lorsque nous étions dans l'opposition lors du précédent mandat, avec notre regretté collègue Emmanuel Gisserot, heureusement que nous avons eu un enregistrement audio, car l'équipe municipale de l'époque avait omis des paroles qui avaient été émises lors de ces échanges. Je serais favorable à une transmission écrite du compte rendu intégral par groupes.
- M. le Maire – Cela n'implique pas forcément que nous conservions un marché. Cela peut être tout à fait transcrit, sur la base de l'enregistrement, par un agent de la Ville.
- Je vous propose que nous actions la retranscription audio, assortie d'un engagement de diffusion d'un exemplaire papier de retranscription littérale des débats à chaque groupe politique. Y-a-t-il des voix contre cette proposition ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.
- Opposition : 0*  
*Abstention : 0*  
***Adopté à l'unanimité.***

**2015-199**      **Débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2016**

M. le Maire – M. l'Adjoint aux Finances, vous avez la parole pour évoquer le débat d'orientations budgétaires.

M. Suet – Merci M. le Maire. Pour les communes de 3 500 habitants, le débat d'orientations budgétaires est une obligation législative. Il permet à la municipalité d'exposer le contexte financier et sa vision sur la politique budgétaire, mais également à l'opposition d'affirmer sa propre vision et ses éventuelles propositions. Ce débat d'orientations budgétaires doit être fait dans les deux mois précédant le vote du budget. Le conseil municipal se prononcera sur le budget le 15 décembre.

Il est prévu une troisième baisse des taux communaux de fiscalité de 2,5 % en 2016. Il vous sera également demandé d'approuver une baisse des dépenses d'exploitation d'1,6 M€, afin de compenser les pertes de ressources que nous allons avoir, et de retenir un programme d'investissements de plus de 11 M€.

Cette année, nous avons souhaité un débat d'orientations budgétaires allant à l'essentiel, et centré sur la Ville. En introduction, nous verrons la note de conjoncture des finances locales, puis nous passerons aux orientations budgétaires de la Ville pour 2016, avec une baisse des ressources, liée à la baisse des dotations de l'Etat, et la poursuite de la baisse des taux de fiscalité. Nous examinerons ensuite nos propositions de réduction des dépenses d'exploitation. Nous verrons enfin les dépenses d'investissement, et les questions de dette et d'autofinancement.

**I – La note de conjoncture des finances locales**

**A – Un recours modéré au levier fiscal**

En 2015, le bloc communal a augmenté en moyenne ses taux d'imposition de 1,6 %. En 2016, les collectivités pourraient encore avoir recours au levier fiscal. Les Départements sont en retrait par rapport à ce phénomène.

**B – Une baisse continue de l'épargne brute**

En 2015, les collectivités ont constaté une nouvelle baisse de leur épargne de près de 5 %. Les communes ont enregistré en 2015 une baisse de l'épargne brute de 4,4 %, et en 2014 de 9 %.

**C – Une croissance mesurée des dépenses de fonctionnement**

En 2015, les collectivités ont augmenté leurs dépenses de fonctionnement de 1,8 %. Les communes, pour leur part, ont augmenté leurs dépenses de fonctionnement de 1,4 % en 2015.

## **D – Une contraction importante des investissements**

En 2015, les collectivités connaissent une deuxième année de repli de l'investissement de - 6,2 %, après une baisse, relativement spectaculaire, en 2014, de - 8,8 %.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement les communes, celles-ci avaient, en 2015, baissé leurs investissements de 7,8 % ; et en 2014 de 14,1 %.

## **II – Les orientations budgétaires de la Ville en 2016**

### **A – La baisse des ressources**

#### 1) La baisse des dotations de l'Etat

En 2016, la Dotation Globale de Fonctionnement connaîtra une diminution de 1 181 103 €. Elle enregistrera une baisse de plus de 10 %. Les critères qui étaient ceux de 2015 sont reconduits : en attendant une réforme prévue pour 2017.

Par ailleurs, la participation au titre du redressement des comptes publics représentera 1 090 129 €.

Pour revenir à la DGF, en 2013, l'évolution connue par cette ressource a été la suivante :

- En 2013, le montant de DGF était de 12 649 142 €
- En 2014 : 12 343 133 €
- En 2015 : 11 231 912 €
- En 2016 : 10 050 809 €.

En cumulé depuis 2014, nous serons en 2016 à - 2 616 616 €.

Les chiffres que je vous présente ont été actualisés, par rapport à ceux dont vous disposez. Vous voyez sur cette page la mention « *actualisée* ».

En 2017, nous pourrions avoir une baisse de 133 889 €. En 2023, nous aurions une baisse estimée se montant à 1 118 151 €. Jusqu'à la fin du mandat, en 2020, nous serions pratiquement à 800 000 € de baisse.

#### 2) La baisse de la fiscalité

Nous souhaitons poursuivre la baisse de notre fiscalité, qui était un engagement de campagne. Une troisième baisse des taux de fiscalité, de 2,5 % pour 2016 est prévue. Il est également prévu une revalorisation des bases de + 1 %.

Je rappelle les taux de fiscalité :

Taxe d'habitation : les taux passent de 20,72 % en 2013 à 19,25 % en 2016, ce qui fait une baisse de 1,5 points.

Foncier bâti : les bases étaient de 28,18 % en 2013 ; ils passent à 26,19 % en 2016 (baisse de 2 points)

Foncier non bâti : de 95,25 % en 2013, à 88,51 % en 2016.

La perte de produit fiscal sera de 368 938 € uniquement sur l'année 2015. En cumulé, entre 2013 et 2016, la baisse de notre fiscalité représente une ressource en moins de 950 000 €, en tenant compte de l'augmentation des bases.

### 3) La baisse de la fiscalité : évolution des bases fiscales

On constate une forte évolution des bases définitives d'imposition entre 2014 et 2015 en raison notamment des effets de la suppression de la demi-part pour les conjoints décédés ou conjoints divorcés. En contrepartie, nous constaterons en 2016 une baisse importante de la compensation de l'Etat pour les exonérations. Il y a une année de décalage entre les deux.

M. le Maire –

J'ai été interpellé par des Neversois et des Neversoises sur la suppression de la demi-part pour les conjoints décédés. Je tiens à rappeler que ce n'est pas une décision qui relève d'une municipalité. C'est une décision de l'Etat, sur laquelle, si j'ai bien compris, celui-ci va revenir ; je pense, rétroactivement. Je tiens bien à préciser les choses ; ce n'est pas un maire qui décide de cette suppression. Je vous redonne la parole.

M. Suet –

Les bases fiscales ont connu l'évolution suivante :

En 2013, la base pour la taxe d'habitation était de 53 647 815 € ; en 2016, elle passe à 55 822 786 €. Pour la taxe foncière, nous passons de 548 525 420 € en 2013 à 50 277 972 € en 2016.

### 4) La baisse des taux de fiscalité : impact sur le contribuable

Compte tenu d'une valeur locative moyenne qui est de 3 129 € pour Nevers, je le rappelle, il y aurait eu, sans baisse de taux, une imposition moyenne de 2 128 €. Avec les baisses de taux, en 2016, l'imposition moyenne serait de 2 044 €, soit une économie de 84 € pour le contribuable qui se trouve dans la valeur locative moyenne. Nevers est au-dessus de la moyenne des villes de notre strate.

### La taxe d'habitation : les différentes catégories de contribuables

En matière de taxe d'habitation, la part des foyers qui ne sont ni exonérés, ni dégrévés est de 27,3 % ; les foyers qui ont une taxe qui est plafonnée par rapport à leurs revenus représentent 57,6 % ; Les foyers exonérés ou dégrévés représentent 15,1 %.

16 593 foyers fiscaux seraient concernés par la taxe d'habitation en 2016. Mais 1 702 d'entre eux paieraient zéro €. 14 891 foyers paient, sur 20 000 foyers fiscaux.

## **B – La baisse des dépenses d'exploitation**

Les charges d'exploitation représentaient en 2015 la somme de 48,9 M€. En 2016, il faut impérativement que nous passions à 47,3 M€, soit une économie de 1,6 M€.

Je précise que les charges d'exploitation étaient en 2013 de 57,9 M€, pour passer en 2015 à 56,2 M€.

Quant aux ressources d'exploitation, elles sont passées de 57,9 M€ en 2013, à 56,2 M€ en 2016. La baisse a été de 1 700 000 €. Il faut faire au moins l'équivalent dans la colonne dépenses, si nous voulons préserver toutes nos marges.

En charges générales, nous ciblons une économie de 600 000 € ; sur les charges de personnel, nous souhaitons arriver à une économie de 200 000 € ; et en charges de gestion courante de 800 000 €.

Je rappelle que le niveau des dépenses par habitant était supérieur de 87 € à la moyenne, ce qui représentait, de mémoire, une somme globale de 3 200 000 €.

### 1) Baisse des charges à caractère général

Les pistes sont les suivantes pour 2016 :

- réduction du coût des approvisionnements, à hauteur de 221 084 €
- internalisation de l'entretien des aires de jeux (économie de 195 000 €), sachant que nous avons acheté ces aires de jeux pour 49 000 €. Vous voyez là le retour sur investissement
- suppression du sanitaire au champ de foire : 28 500 €
- ajustement du budget énergie : 160 000 €.

### 2) Baisse des charges de personnel

Nous passerions à un effectif de 678 salariés en octobre 2015 à 658 salariés en 2016. Les remplacements des départs à la retraite seront fonction des priorités politiques et réalisés par redéploiements internes à chaque fois que cela sera possible.

### 3) Baisse des charges de gestion courante

Il nous faut mettre en œuvre les orientations suivantes :

- ajustement de l'enveloppe des subventions aux associations de 388 168 € (modification par rapport à vos documents), ce qui correspond à une baisse de 13,4 %.
- baisse du financement des partenaires (SYMO, SIEEEN, SDIS, CCAS) pour 233 037 €.

- transfert de la compétence de l'enseignement supérieur à l'Agglomération : 253 123 € d'économies et une baisse de dépenses en face.

L'effort demandé au tissu associatif ne remet pas en cause notre volonté d'accompagner et de soutenir la vie associative. La Ville consacrera encore plus de 2,5 M€ en 2016, sans compter les aides en nature, valorisées en 2014 à plus de 1,9 M€. Malgré cette baisse de financement rendue nécessaire par la baisse des ressources de la Ville, l'engagement financier de la Ville auprès des associations restera bien supérieur à celui de la moyenne des villes de France. Je rappelle qu'au compte administratif 2013, Nevers accordait des subventions d'un montant supérieur à 35 % par rapport aux villes moyennes. Cette année, ce n'est qu'un léger retour à ce niveau, avec la baisse de 13,4 %.

### **C – La capacité d'investissement**

Il est nécessaire que nous préservions notre capacité d'investissement.

En matière d'objectif d'évolution des dépenses d'investissement, en 2015, nous avons investi 11,6 M€. En 2016, nous maintenons ce niveau d'investissement à hauteur de 11,5 M€.

Voici quelques exemples d'investissements que nous lancerons :

- accessibilité des ERP : 325 000 €
- conventions publiques d'aménagement : 1 407 000 €
- réhabilitation du théâtre : 1 275 000 €
- construction du centre de santé : 971 000 €
- maison des spécialistes : 717 000 €
- rajeunissement de la maison des sports : 600 000 €
- poursuite de la restructuration du patrimoine scolaire : 250 000 €
- réparation ou restauration des monuments historiques : 1 040 000 €
- OPAH : 100 000 €
- études pour opération du Banlay : 390 000 €
- 1<sup>ère</sup> tranche d'aménagement de la rue St Martin : 350 000 €.

### **D – La maîtrise de la dette et de l'autofinancement**

#### 1) Maitrise de la dette

Nous poursuivons un objectif d'évolution de l'encours de dette sur la programmation en cours, dans la limite maximale d'un ratio de désendettement de 10 ans. L'encours était en 2014 de 45,2 M€. Nous arriverons à la fin 2015 à 47,1 M€. En 2016, la cible est d'arriver à 49,2 M€. Il peut y avoir une variation, en fonction de l'utilisation, partielle ou non, du fonds de roulement.

Fin 2015, nous avons un autofinancement brut de 6,5 M€. Fin 2016, nous ciblons 8,5 M€.

2) Maîtrise de l'autofinancement brut, ou l'épargne brute

Il s'agit du niveau de l'épargne (excédent des ressources de fonctionnement) après paiement des intérêts de la dette. La cible est d'arriver et de rester impérativement à un objectif de 10 % d'épargne brute.

En matière d'autofinancement net ou épargne nette (niveau d'épargne après paiement du capital de la dette), l'objectif est de conserver sur la programmation en cours une épargne nette supérieure à 2 M€.

- M. le Maire – Merci, M. l'Adjoint aux Finances. Y-a-t-il des prises de parole ? M. Corde.
- M. Corde – Une remarque liminaire, mais qui a son importance. La présentation qui vient de nous être faite ne correspond pas au document que nous avons eu pour travailler. Je qualifie cela de proprement scandaleux. Nous découvrons en séance des orientations budgétaires qui ont changé, entre la Commission où a eu lieu la présentation de ce même PowerPoint, et celui qui nous est présenté ce soir. Je rappelle que le débat d'orientations budgétaires a été institué pour éclairer le conseil municipal sur le budget et l'élaboration du budget. Comment voulez-vous que nous puissions débattre d'une présentation budgétaire qui vient de changer à l'instant ? Cela n'est pas possible. Cela n'est pas acceptable. C'est proprement scandaleux.
- M. Suet – Je vais vous répondre, M. Corde. Soit vous vouliez les bons chiffres, compte tenu de l'avancement de nos travaux sur le budget 2015, soit vous débattiez sur le DOB qui vous avait été envoyé, et dans ce cas-là, vous auriez débattu sur des éléments faux.
- M. Corde – Il se pose ici une vraie question de méthode. Si vous n'êtes pas prêt, vous n'organisez pas le débat d'orientations budgétaires, et vous le repoussez de quinze jours. On repousse des conseils municipaux, depuis septembre. Cela n'aurait donc pas posé problème.
- Nous dire que les chiffres que nous avons la semaine dernière en Commission étaient donc des chiffres faux, et qu'ici ce sont les bons, ce n'est pas sérieux. Peut-être que la semaine prochaine, vous allez encore nous dire que les chiffres auront encore changé. Cela n'est pas sérieux. Nous n'avons pas pu travailler ce nouveau document budgétaire, celui que vous venez de nous donner.
- M. Suet – M. Corde, quels chiffres ont vraiment changé ?
- M. Corde – Ce qui a changé, ce sont tous les chiffres concernant les investissements. Tous les montants des projets d'investissement ont changé, à la page 24 du document actualisé :
- conventions publiques d'aménagement : cela passe de 2,5 M€ à 1,7 M€ ; cela a baissé de 600 000 €
  - réhabilitation du théâtre : les crédits prévus passent de 1 395 000 € à 1 275 000 € ; la somme a baissé de 120 000 €

- maison des sports : elle passe de 800 000 € à 600 000 €
- le centre de santé : sa mention n'était pas portée dans le document initial. Il en est de même pour la maison des spécialistes, qui n'apparaissait pas non plus.
- la restructuration du patrimoine scolaire passe de 420 000 € à 250 000 €. La différence est énorme.
- monuments historiques : de 1 310 000 € à 1 040 000 €. Cela baisse de 300 000 €
- OPAH : elle passe de 150 000 € à 100 000 €
- Les chiffres ne sont pas non plus les mêmes pour l'opération du Banlay.

Par ailleurs, page précédente, pour la diapositive intitulée « l'ajustement de l'enveloppe des subventions aux associations », vous aviez indiqué dans le document qui nous a été transmis 600 037 €. Or, c'est depuis passé à 388 158 €.

Pour ce qui concerne le financement des organismes partenaires, il était inscrit 145 000 €. Et il s'est rajouté le CCAS d'un document à l'autre. Nous avons maintenant 135 037 €.

Cela n'est quand même pas neutre. Et nous découvrons toutes ces modifications ce soir à 20h20 !

- M. Suet – Je vais vous répondre pour le théâtre. Vous aviez sur votre document la somme de 1 395 000 €, et sur le document actualisé la somme de 1 275 000 €. La différence, les 120 000 €, ce sont les réserves qui avaient été faites pour d'éventuels dépassements de travaux.
- M. Corde – S'il vous plaît, M. Suet.
- M. Suet – Oui, oui. Mais je vais vous dire...
- M. Corde – Ce n'est pas la question. Il y a sans doute des explications ; nous ne les contestons pas. Simplement, il n'est pas normal que nous découvrons le soir même que des chiffres ont changé, de cette importance-là, parfois du simple au double, parfois diminués d'un tiers. Ce n'est pas normal.
- M. Suet – L'important, M. Corde, c'est que vous ayez les chiffres les plus précis, par rapport à ce que allez avoir au mois de décembre. Cela me paraît logique.
- M. Corde – Je crois que l'on ne se comprend pas bien.
- M. le Maire – Nous allons essayer d'avancer dans le débat. Ce qui important c'est que, justement, nous puissions débattre des orientations budgétaires. Il n'y a pas de vote sur ce débat. Le vote interviendra sur le budget au prochain conseil municipal. Il y a peut-être une volonté de trop bien faire en ajustant les PPI, ce qui explique la différence entre certains chiffres ; mais l'économie globale du débat d'orientations budgétaires n'en est pas modifiée pour autant. Ce qui est modifié principalement, ce sont les montants, effectivement, les subventions aux associations, et les subventions pour les organismes extérieurs. Ceci pour ramener les choses à leur proportion. Pour ce qui est des grandes masses et des grands équilibres, les choses n'ont pas changé. Les structures et les grandes lignes du DOB permettent

le débat. Il y a effectivement des modifications qui ont eu lieu, pour un ajustement par rapport au PPI, ce qui a eu pour objet de modifier la présentation. Cela n'empêche pas que le débat se tienne aujourd'hui.

M. le Maire –

Wilfried Séjeau.

M. Séjeau –

Comme l'a dit Patrice Corde, le débat d'orientations budgétaires est un exercice démocratique qui doit permettre de débattre des choix avant de préparer le budget ; c'est une évidence, tout le monde est au courant.

Non, je ne suis pas d'accord, M. le Maire. Cela va faire quinze ans que je suis élu : or, c'est la première fois que je vois cela. C'est-à-dire que le document qui est présenté par la majorité n'est pas le même que celui que les élus de l'opposition ont. Nous ne pouvons donc pas débattre, puisque nous n'avons pas les mêmes informations.

Au travers du débat d'orientations budgétaires, les élus ont connaissance des grands projets que la Ville va mener. Or, la liste que nous avons pour ces grands projets et leurs montants n'est pas du tout la même liste que celle qui est projetée ce soir.

Nous préparons nos conseils municipaux. Nous les travaillons ; nous construisons un argumentaire. Cet argumentaire se fonde sur les données que vous nous fournissez. Or, ici, nous découvrons un document qui est complètement différent. Par conséquent, j'estime, pour ma part, que le débat ne peut pas avoir lieu dans des conditions correctes.

M. le Maire –

J'entends vos arguments. Je vous ai donné les explications ; et je redis que, sur les grandes masses, les grands équilibres, les choses ne seront pas modifiées. Le débat peut se tenir. Patrice Corde.

M. Corde –

Je vais quand même faire mon intervention. Avec les réserves émises : nous ne jouons pas à armes égales, il y a une distorsion de l'égalité. Vous avez rappelé en début de conseil, M. le Maire, « Liberté, Egalité, Fraternité », force est de constater que, pour cette question-là, nous ne sommes pas à égalité. En tout cas, à égalité d'information.

Je remercie quand même M. Suet, malgré le peu de sérieux de cette présentation ; il faut le dire, je le dis comme cela. Le débat d'orientations budgétaires doit nous permettre de donner le fil rouge, les forces du budget de la commune. Vous nous en avez déjà donné un aperçu dans le « *Nevers ça m'Botte* », et un article du Journal du Centre ce matin abordait la question. Vous ne nous avez pas passé l'intégralité du document que nous avons sous les yeux : vous nous avez passé sous silence les premières pages, et je vous en remercie, parce qu'elles sont de matière formelle, et elles éclairent peu, finalement, le débat d'orientations budgétaires sur notre ville. Ces points ce sont des éléments de niveau national. Nous pouvons en discuter aussi. Nous avons un avis politique sur la question. Mais concentrons-nous sur Nevers.

Je note quand même, et je ne peux pas résister, puisque nous sommes dans un débat d'orientations budgétaires qui doit rendre le débat simple et clair, que, parfois, la manière dont a été rédigé le document s'apparente à un « volapuk technocratique » parfois sibyllin et même parfois abscond. On peut y lire page 18, je cite : « *La réforme proposée en PLF 2016 entend répondre aux critiques formulées à l'encontre, s'agissant de la péréquation verticale, de la complexité de l'éligibilité aux trois composantes de la péréquation voire au sein des parts qui composent chacune de ces composantes.* » Voilà de quoi nous éclairer.

Contrairement à l'année dernière, nous n'avons pas, pour cette année, de vision pluriannuelle, de mise en perspective des évolutions. Nous disposons donc d'informations extrêmement minimalistes, qui ne nous permettent pas d'avoir une vue globale et de pouvoir discuter vraiment des orientations budgétaires.

Vous nous informez de la baisse des dotations d'Etat. Cela fait maintenant, je crois, huit ans que les dotations baissent tous les ans. Ce n'est pas nouveau. Nous y avons été confrontés quand j'étais dans la majorité ; cela continue aujourd'hui. J'ai combattu ces baisses quand elles ont été opérées au début du quinquennat de Nicolas Sarkozy ; je continue d'être contre, alors que le Président est François Hollande, et de ce point de vue, je ne changerai pas. Je considère que la baisse des dotations d'Etat ne correspond pas à ce dont le pays a besoin. Je pourrais vous expliquer l'argumentaire politique, mais cela nous renverrait sur des échelles françaises et européennes. Oui, il y a moins d'argent. Dont acte. L'argent se raréfie. Cela n'est pas nouveau. Et la question qui nous est posée finalement dans un débat d'orientations budgétaires, c'est « comment fait-on ? ». « Comment fait-on face ? ». « Comment réagir ? ». « Que proposer ? ». « Quelles décisions prendre ? ». En clair, que faut-il diminuer ? Que faut-il préserver ? Mais aussi parfois, que faut-il augmenter ? Cela n'est pas interdit. Quels services à la population préserver, et comment ? Voilà les questions qui devraient être abordées par le débat d'orientations budgétaires, et une bonne partie de ces questions ne trouvent pas, dans votre document, de réponses.

Vous nous faites cinq pages sur la baisse de la fiscalité. Vous nous aviez déjà fait cela l'année dernière dans le DOB. Cela avait été l'un de vos engagements de campagne ; vous y répondez, mais moins que vous aviez promis, puisque vous aviez promis une baisse de trois points en trois ans. Nous sommes loin du compte. Vous me direz peut-être qu'il y a une réalité ; c'est bien de la découvrir. Vous nous proposez une baisse – le chiffre n'a pas changé – du produit fiscal de 370 000 €, sur un total de 24 M€, c'est-à-dire une baisse, finalement, extrêmement réduite. C'est une baisse à la fois importante, pour le budget municipal, et en même temps, je crois, sans effet réel sur le citoyen. Vous nous donnez les chiffres cette année sur trois ans de la baisse théorique pour une valeur moyenne théorique du paiement de l'impôt. Sur le document du débat d'orientations budgétaires de 2015, vous nous faisiez part d'une économie de 55 € ; elle est ici de 84 €, ce qui fait effectivement à peu près 28 € par an. Pour ma part – je ne prétends pas être dans la valeur moyenne locative ; je vous le dis, parce que je n'ai rien à cacher –, ma taxe foncière a baissé de 2 € en 2015, de 2 € en 2014, et ma taxe d'habitation a baissé en 2014 de 6 €, cette année de 3 €. Je suis loin des 55 € annoncés.

La question de la baisse de la fiscalité est une vraie question politique. Vous l'avez dit, l'argent public se raréfie ; oui. En même temps, les impôts sont chers à Nevers. Pour autant, il faut choisir. L'impôt ce n'est pas mauvais en soi. L'impôt sert à financer un grand nombre de services publics auxquels les citoyens sont attachés. D'un côté, je peux comprendre que chacun d'entre nous, quand il reçoit son avis d'imposition, ne soit pas très content. Mais en même temps, il y a plein de services auxquels je suis attaché. Parfois nous oublions à quoi sert l'impôt. L'impôt sert notamment à payer des fonctionnaires ; et je crois que les derniers événements nous ont montré que l'on était bien content de trouver des fonctionnaires : des pompiers, des policiers, des gendarmes, des infirmiers, des médecins, des enseignants. Je crois qu'il faut avoir cela en tête. La question est effectivement de se dire : « quand je paie mon impôt, est-ce que j'ai le sentiment qu'il est bien utilisé ? ». C'est cela, la vraie question. Je considère que l'on peut discuter de cette baisse d'impôt, qui finalement a un effet minime sur le contribuable. Si vous nous proposiez 300 000 € ou 400 000 € de baisses d'impôt, nous serions sur 1 point de taxe d'habitation et de taxe foncière, oui, il y a un vrai impact sur le pouvoir d'achat des personnes. Et là, on peut discuter. Mais, je considère que cette baisse d'impôt de cette façon-là grève le budget municipal et finalement a peu d'effet sur le contribuable.

Vos orientations budgétaires reposent, pour boucler le budget sur 1,6€ d'économies, et vous nous avez présenté les trois piliers des pistes d'économies. C'était page 37, mais cela a changé. Vous répartissez ces économies sur les charges à caractère général pour 600 000 €, les charges de personnel pour 200 000 €, et les charges de gestion courante pour 800 000 €. Une bonne partie des pistes d'économies que vous proposez sont hypothétiques, elles sont loin d'être réellement faisables, et elles reposent parfois sur une présentation biaisée ; nous allons y revenir.

Vous nous proposez de réduire les charges à caractère général de 600 000 €, après un tour de vis de 1,7 M€ en 2015. Pour ce faire, vous nous proposez de réduire les services de 221 084 €, c'est-à-dire de diminuer les moyens de travailler des services. Comment arriver à cette baisse-là ? Après une baisse, je l'ai dit, qui était déjà importante sur le budget précédent. Quoi en moins ? Pour qui ? Comment faire ces économies ? Est-ce des économies qui sont faites par moins de commandes, moins de matériel ? Ou alors par des négociations, des renégociations, des commandes groupées, etc... ? Nous ne le savons pas ; la question est posée.

Vous proposez ensuite l'internalisation de l'entretien des aires de jeux pour 184 000 €. Des aires de jeux pour les enfants, il y en a dans plusieurs endroits de la ville, en particulier en haut du parc Roger Salengro. Ces aires de jeux sont sous contrat actuellement ; c'est le prix que nous coûte le contrat d'entretien et de maintenance. Si nous arrêtons ce contrat, ce n'est pas une économie brute de 195 000 €, car je suppose que nous allons continuer d'entretenir ces aires de jeux ; je suppose que cela va mobiliser de la masse salariale, je suppose que cela va mobiliser aussi quelques commandes de matériels, et là, nous revenons aux approvisionnements. Donc, l'économie réelle n'est pas de 195 000 € ; nous ne

savons pas quelle est l'économie réelle. Est-elle de la moitié ? Ou n'est-elle que de 15 000 € ? Nous n'en savons rien.

Vous proposez ensuite la suppression des sanitaires du Champ de Foire pour 28 500 €, et l'ajustement du budget énergie pour 160 000 €. Là aussi, cela pose question. Lors du vote du budget précédent, cette ligne-là avait déjà été réduite considérablement puisqu'elle a baissé quasiment de 300 000 €. Il y a déjà eu sur cette ligne une baisse importante sur le budget précédent. Vous pariez donc, finalement, sur une économie supplémentaire de 160 000 €, sur une dépense, le chauffage, qui est, par nature, bien difficilement maîtrisable. Je sais bien que le réchauffement climatique en la matière peut nous aider à moins chauffer ; mais cela suffira-t-il à réaliser ces 160 000 € d'économies hypothétiques ? Là aussi, comme pour l'internalisation des aires de jeux, ces économies sont-elles crédibles ? En tout cas, elles ne disent pas toute la réalité.

Sur les effectifs, vous prévoyez donc 200 000 € en moins, et vous nous avez dit que votre objectif, c'est ce que vous appelez « cible », c'était une économie de 20 postes, par non remplacement de départs en retraite ; ce qui est discutable, mais on peut l'entendre. Mais cette proposition ne nous dit pas non plus ce que cela implique, parce que 20 personnels en moins, où ? Dans quels services ? Quels services en moins ? Faites-vous cela au doigt mouillé, comme cela, au fur et à mesure des départs en retraite ? Parce que lorsque cela se présente, il faut savoir si on réorganise ou pas ; ou bien, y-a-t-il déjà, dans votre esprit, des services qui doivent disparaître ou réduire leurs personnels ? Auquel cas, la perspective est différente. Or, nous ne le savons pas. Et bien évidemment, ces baisses de personnels inquiètent, et inquiètent tout le monde, et, je pense, d'abord les personnels, parce que l'on ne peut pas prétendre que 20 postes en moins seront compensés par un gain en productivité qui, finalement, pourrait aboutir au fait que l'on puisse se passer de 20 postes sans en avoir les effets. Personne ne croira cela. Des gains de productivité sans doute, mais bien minimes par rapport à la baisse proposée. Et d'ailleurs, je pense que le malaise des agents est assez perceptible, puisqu'ils ont su mettre en mots leur inquiétude à travers une pétition.

Sur les charges de gestion courante – c'est là où les chiffres ont changé ; c'est là où le débat n'est plus à armes égales –, vous nous proposez des « pistes d'économies pour 2016 », avec, parmi elles, le transfert de la compétence enseignement supérieur à l'Agglomération pour 253 000 €. Mais – vous l'avez dit en même temps, M. l'Adjoint – il y aura une perte de recettes, en face. Cela n'est pas l'économie réelle qui va donc être réalisée ; elle est même, je crois, extrêmement minime. Je crois que la recette représente 230 000 €, si je me souviens bien. Ce qui veut dire que, sur l'économie réalisée – et c'est là où le document est biaisé, comme pour le point précédent – on pourrait croire que l'on gagne 253 000 €, mais c'est faux, puisque nous perdons une recette.

Vous proposez ensuite de baisser les subventions aux associations, non plus de 600 000 € comme le prévoyait le document initial, mais de 388 000 €, ce qui fait une baisse considérable de 13 % ; et vous compensez, finalement, la baisse que vous proposiez sur les subventions, en opérant un transfert sur le centre communal d'action sociale, pour aboutir au chiffre que vous souhaitiez obtenir.

Concernant les subventions, il s'agit là d'une vraie question. Je pense que les associations, dans leur immense majorité, sont nécessaires à la société et à notre ville, parce qu'elles assurent, finalement, un service public à la population, notamment dans les volets sportif et culturel, social, et citoyen, si on prend par exemple les anciens combattants. Or, réduire les subventions aux associations de 13 % engendrera des conséquences dramatiques pour elles. Je sais bien que vous nous dites souvent, et vous nous l'avez répété : « Oui, mais Nevers donne plus d'argent que les autres villes pour les associations ». Oui. Et alors ? Et moi, je n'ai pas l'ambition en la matière d'être une ville moyenne à l'ambition moyenne de rester dans la moyenne des villes moyennes. Ce n'est pas l'ambition que j'ai pour les associations. Je défends une position tout à fait différente : Oui, Nevers donne plus ; oui, Nevers l'assume ; oui, Nevers soutient le monde associatif. Et ce qui peut-être fait la marque de fabrique de Nevers du vivre ensemble à Nevers, et du fait que oui, il se passe toujours quelque chose à Nevers. Je sais bien qu'il y a des grincheux qui n'arrêtent pas de dire qu'il ne se passait rien à Nevers ; je pense que ces personnes ne sont jamais sorties de chez elles, vraiment. Dans la densité de ce qui se passe en matière culturelle ou sportive, ou même sociale, dans les quartiers de Nevers, c'est une espèce de tissu qui par capillarité inonde toute la ville et rayonne au-delà de la ville. C'est un des fers de lance de la ville de Nevers. La proposition que vous faites est donc non seulement une erreur mais aussi une faute politique.

Vous ne nous dites pas non plus comment cette baisse importante, de 13 %, se fera. Nous avons posé la question en commission. On nous a répondu l'antienne bien connue de « un projet, un budget ». Pourquoi pas ? Mais pour servir quel projet municipal ? Je ne connais pas d'associations qui n'ont pas de projets. Après, c'est « quel intérêt la ville y trouve pour son propre projet municipal ? » Et là, je suis désolé de n'avoir pas de réponse. Quel est le projet municipal en la matière ? Nous y reviendrons.

Sur les investissements, alors, là, la liste a complètement changé ; allons-y quand même. Vous nous annoncez vouloir maintenir le niveau de l'effort d'investissement, et c'est très bien, nous nous rejoignons sur ce point. J'avais défendu l'idée qu'il fallait que les investissements soient au-dessus de 10 M€ ; je pense que c'est le bon étiage, nous ne pouvons pas nous permettre d'être en-dessous de 10 M€. Donc, la proposition qui est faite ici me va bien, pour ce qui est des investissements. La liste a changé. Je ne la commenterai pas, puisqu'elle a changé, et que je la découvre en même temps que vous.

En revanche, votre document dit peu de choses sur les recettes qui équilibrent les prévisions. Nous avons bien compris l'impact des dotations, la baisse volontaire du produit fiscal. Il avait été évoqué lors du dernier débat d'orientations budgétaires le risque lié à la perte de la dotation de solidarité urbaine, et ce n'est pas un montant neutre. Je voulais savoir ce qu'il en était, puisque cela impacte directement les recettes municipales. Au dernier débat d'orientations budgétaires, il nous avait été annoncé une réflexion sur les recettes tarifaires ; je voudrais savoir où en est cette réflexion et quel est le délai de mise en œuvre, puisque c'est important pour les habitants et les usagers de notre ville.

Vous ne nous donnez pas le montant exact du recours à l'emprunt. Nous notons juste que, dans votre document, l'encours de dette augmente de 1,9 M€, ce qui a surtout, à mon avis, comme effet négatif d'alourdir la dette par habitant. Effet mécanique, bien évidemment, puisque l'on augmente l'encours de dette, mais effet amplifié, du fait de la baisse de la baisse de population, puisque l'an dernier la baisse de population a été supérieure à 800 habitants ; nous attendons le chiffre pour janvier.

Enfin, et ce n'est pas neutre, vous ne nous donnez pas d'indications sur les éventuels cofinancements que la ville pourrait espérer mobiliser pour la réalisation de son programme d'investissements, notamment le théâtre.

Si nous regardons en grand votre présentation, je lui ferais un gros reproche : vous avez l'habitude de dire pour les associations : « Un projet, un budget ». La présentation que vous nous faites, c'est « un budget, pas de projet ». J'avais coutume de dire, quand j'étais Adjoint aux Finances, et je continuerai de le dire, que les finances sont au service d'un projet politique. Les finances ne sont pas un objet pour elles-mêmes. Un budget n'a de sens que par rapport à une action politique ; les décisions budgétaires qui doivent être prises par rapport à des priorités politiques, au sens noble du terme. Faire de la politique, c'est faire des choix. Or, votre document ne présente finalement qu'un budget et pas de projet. Le budget et les orientations budgétaires que vous nous présentez servent quel projet, quelles priorités ? Elles peuvent être nombreuses, elles résultent d'un choix politique. En effet, dans votre document initial, qui faisait 45 pages, nous n'avons finalement pas de vision urbaine de Nevers. N'avez-vous donc rien à dire là-dessus ? Quelles perspectives ? Quelles grandes réalisations ? Qu'est-ce qui serait prioritaire pour 2016 ? Finalement, nous ne le savons pas. Rien sur l'éducation, le mot n'est même pas prononcé. Quelles priorités dans l'éducation ? Or, chacun sait à quel point c'est important pour l'équilibre de la société, et de la République. Rien sur l'attractivité et le développement économique. Les mots ne sont même pas prononcés. Le mot « attractivité » n'est pas même pas prononcé. Le mot « développement économique » n'apparaît pas. N'avez-vous donc rien à dire sur ces deux éléments-là ? Cela ne m'étonne pas, puisque le service Attractivité a lui-même disparu de l'organigramme municipal. Je pense qu'un débat d'orientations budgétaires doit définir bien évidemment un budget, mais aussi dégager des priorités politiques. Or, je pense qu'en la matière, votre document pêche absolument par manque de vision ; nous ne savons pas où nous allons en matière d'actions avec votre document. Je le regrette. Je vous pose la question : « Quelles seraient vos trois priorités politiques qui sont servies par le budget et les orientations budgétaires que vous proposez ? ». Elles sont toujours discutables, évidemment. Elles sont toujours discutables. Pour ma part, et c'est personnel, j'en dégagerai trois.

D'abord, – je pense que c'est nécessaire pour la ville – : l'attractivité, vraiment. Il y a des choses que vous proposez en investissements qui serviraient cette attractivité, et que je reprendrais volontiers, mais globalement, je ferais un budget, et je proposerais des orientations budgétaires qui servent d'abord cette politique d'attractivité, parce que Nevers en a besoin. Le Journal du Centre s'en est fait l'écho hier. Mme la 1ère Adjointe y a fait allusion : « Opération cache misère au

centre-ville ». Oui, chers collègues, ne nous voilons pas la face. 800 habitants de moins l'an dernier, un centre-ville qui souffre, et qui souffre beaucoup, des commerçants qui souffrent aussi, et je reprends les mots du Journal du Centre, « *de multiples vitrines vides qui pullulent au centre-ville.* » Voilà la priorité budgétaire, que je proposerais. Nous devons absolument réagir là-dessus ; ce qui n'apparaît pas dans vos orientations budgétaires. C'est d'abord cela, le développement économique, l'attractivité de la ville.

Deuxième orientation personnelle, je pense que nous devons absolument travailler sur le volet éducatif au sens large. Les derniers événements à Paris nous le montrent, nous sommes dans une République qui est malade, dans une démocratie qui est malade, dans un pays qui va mal, avec parfois une désespérance de la jeunesse, et en même temps, même quand cette jeunesse est diplômée, même quand cette jeunesse peut avoir un travail, elle ne va pas bien non plus. Et là, le tissu associatif a tout son sens, bien évidemment. C'est pour cela que je pense que c'est une erreur de baisser les subventions aux associations.

La troisième priorité que je dégagerais personnellement, elle ne coûte pas trop d'argent, mais c'est une priorité politique, et je pense que c'est une orientation budgétaire ; je pense qu'à l'heure où nous en sommes, sur le plan budgétaire, je proposerai qu'il y ait un grand cycle de concertation avec les habitants pour un budget participatif, parce qu'il y a des décisions tellement importantes, qui touchent le quotidien des gens, que je pense qu'il est de notre responsabilité, conseil municipal, de prendre le pouls de la population, et d'organiser une véritable concertation sur le budget municipal.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire sur votre présentation pour le débat d'orientations budgétaires. Nous vous avons posé beaucoup de questions. Je pense que beaucoup pourront trouver une réponse rapide. Certaines, non. Mais en tout état de cause, je pense qu'il manque des orientations politiques, je vous les ai demandées. Je pense qu'une bonne partie des pistes d'économies que vous nous avez proposées manquent d'éclairage, et, pour une partie, me semblent peu réalistes. Dans la situation difficile qui est la nôtre, et que je ne nie pas, je reconnais qu'exercer les responsabilités est aussi un poids, et cela je ne le nie pas, mais en l'espèce, c'est vous qui êtes en charge du budget municipal ; je ne peux vous dire que mon inquiétude par rapport à ce que vous nous proposez.

M. le Maire –

Merci, M. Corde, votre groupe a déjà fait une bonne partie de ces remarques lors du précédent débat d'orientations budgétaires, ce qui ne nous a pas empêchés de mener à bien l'exercice 2015. M. Suet, souhaitez-vous répondre à M. Corde ou plus globalement ?

M. Suet –

M. Corde, vous dites avoir regretté les baisses de dotations de l'Etat, mais elles sont là, et il faut bien s'adapter. Je rappellerai que l'Etat a réduit ses transferts financiers de 3,7 Md€ par an jusqu'en 2017, pour arriver à 11 Md€. Cela représente 22 % des efforts d'économies demandés à l'ensemble des administrations publiques, 18 Md€ pour l'Etat, 21 Md€ pour les organismes. Je

rappelle quand même que les collectivités locales sont soumises à une règle d'or ; on n'emprunte que pour rembourser les dépenses d'équipement. Elles ne contribuent donc pas directement au déficit public, mais en plus, au-delà de l'intensité de l'effort porté par le secteur public local par rapport aux autres secteurs de la dépense publique, il y a aussi la question de l'étalement. Toutes ces mesures sont venues d'une façon très brutale. Il y a donc des efforts et des adaptations à faire sur une période très courte. Et pour continuer d'investir – c'est la différence, M. Corde, avec ce qui se faisait avant, avec ce que vous avez fait, d'ailleurs, pour continuer d'investir –, il y a une équation à résoudre, et qui n'a rien à voir avec les précédents cycles ; à savoir, à l'époque – c'était facile – lorsqu'une nouvelle municipalité arrivait, elle augmentait les impôts locaux, c'était réglé, ainsi elle augmentait sa capacité d'autofinancement. C'est maintenant fini. Les collectivités locales sont conduites à accéder à l'équilibre par l'ajustement de la dépense, et uniquement l'ajustement de la dépense. Cela veut dire qu'elles sont contraintes de faire de la réduction de la masse salariale en premier, car c'est le premier poste des dépenses, et le plus rigide. C'est là où c'est le plus difficile à faire. Une revue des politiques publiques locales devra être menée, entraînant une évaluation du périmètre et du niveau des services publics. Certains seront sans doute à supprimer, d'autres seront sans doute à modifier, et nous n'y échapperons pas.

Une autre piste existe aussi : il faudra travailler mieux, à travers l'intercommunalité, notamment par une meilleure intégration des compétences, et notamment humaines, pas seulement l'élargissement des attributions. Et enfin, vous aviez sous-entendu que nous ne pourrions pas faire d'économies sur les approvisionnements ; or, il faut que soit mise en place une cellule d'acheteurs publics. L'achat public est aujourd'hui perçu uniquement comme un acte juridique, alors qu'il devrait être appréhendé comme un acte économique, comme dans le secteur privé, ce qui n'est pas fait aujourd'hui, ce que vous n'avez pas fait dans le passé. Les collectivités ont aujourd'hui la seule préoccupation de la régularité juridique d'un marché. Il faut que tout le monde, les élus, le DGS, soit conscient que tout achat peut être un levier budgétaire, peut créer des marges budgétaires, et pour cela, il faut que ces achats soient pilotés par des experts, par des personnes aguerries, qui devront travailler, bien sûr, en transversal, et en lien avec les finances. Ne me dites pas, M. Corde, que nous serions incapables de maintenir la baisse sur les approvisionnements, à partir du moment où nous prendrons, bien sûr, les mesures nécessaires. Si nous avons écrit cela, c'est que des mesures arriveront.

La baisse de la fiscalité n'est certes pas complète par rapport à ce que nous avons annoncé – nous avons dit un point par an pendant trois ans –. Nous avons fait la moitié du chemin, mais c'est un gage de responsabilité : nous nous sommes rendus compte, tout de suite, compte tenu de la baisse des dotations d'Etat, qu'il ne serait pas possible d'aller plus loin. Nous y sommes donc allés à un rythme plus ralenti, à savoir à la hauteur de la moitié, si bien qu'aujourd'hui nous avons atteint nos 1,5 points de baisse. Lorsque vous avez abordé le paiement, par l'impôt, des fonctionnaires : policiers, infirmiers... Je ne crois pas qu'ils soient payés par les villes, et donc pas par la ville de Nevers.

Sur l'énergie, vous nous dites que nous ne serons pas en capacité de maintenir le montant de la baisse prévue, de 160 000 €. L'année dernière, vous nous aviez fait la même remarque. Nous l'avons tenu. M. Devoise pourra en parler.

Vous nous avez fait le reproche de mentionner dans les baisses de dépenses l'enseignement supérieur. Quand on le marque d'un côté, il faut le marquer de l'autre. Comme nous l'avons enlevé dans les recettes, il faut bien l'enlever dans les dépenses.

Concernant les associations, vous nous reprochez de baisser leurs subventions aux associations. Si j'ai bien compris, il y a moins de recettes, mais vous souhaitez maintenir les dépenses ? C'est une équation difficile à tenir. Je rappellerais ce qu'a dit la Chambre Régionale des Comptes : les subventions de fonctionnement, en 2013, représentaient 7 580 000 €, Je lis textuellement ce qu'a écrit la Chambre Régionale des Comptes : *« les subventions de fonctionnement versées rapportées à la population se situent à un niveau supérieur de 60 % à presque 90 % à ce qui est observé pour les communes de la même strate démographique »*.

J'ai entendu votre long réquisitoire, M. Corde. Je n'ai pas bien compris votre position sur le fait d'être d'accord ou pas sur la baisse des impôts, sur le maintien des investissements – vous semblez dire que oui –, mais si on ne fait pas d'économies, il faut m'expliquer comment les faire. Je ne connais pas bien votre position sur les économies. Vous avez parlé d'un budget construit sur la DSU. Je vous rappelle que la DSU existe toujours, mais c'est la DSU cible que nous ne touchons plus.

Vous avez parlé de l'attractivité ; un long discours sur l'attractivité. Croyez-vous que la réfection des monuments historiques soit contre l'attractivité ? Croyez-vous que la réfection du théâtre soit contre l'attractivité ? Croyez-vous que la réfection de la rue du 14 juillet soit contre l'attractivité ? Croyez-vous que la réfection de la place Carnot soit contre l'attractivité ? Croyez-vous que le projet de refaire la rue Saint Martin soit contre l'attractivité ? Vous avez fait beaucoup d'affirmations ; je suis désolé de vous dire qu'elles ne correspondent pas vraiment à la réalité.

M. le Maire –

Merci, M. l'Adjoint. M. Diot voulait intervenir.

M. Diot –

Merci, M. le Maire, chers collègues. Dans le document qui nous a été transmis, et qui est classiquement construit en deux parties, vous faites d'abord une présentation assez factuelle et assez neutre de la situation nationale et des contraintes qui sont imposées aux collectivités, et ensuite vous évoquez les pistes que vous envisagez, et les choix politiques que vous faites, à partir de ce contexte, pour élaborer le budget 2016.

Sur la première partie – la situation nationale et les orientations gouvernementales actuelles – les élus communistes sont d'abord étonnés que vous repreniez à votre compte des chiffres, des études et des estimations qui finalement nous disent « cela ne va pas bien, mais cela ira mieux demain ». C'est vrai sur l'ensemble des quatre diapositives : « la croissance est atone, mais en 2016, cela ira mieux, promis ». « Les déficits publics sont aux alentours de 4 %, mais en

2017, nous serons sous la barre des 3 %, promis ». « La dette publique augmente, mais nous allons vers une stabilisation, promis ». Permettez-moi de ne pas y croire un instant, tant que le gouvernement actuel s'obstinera dans la spirale infernale de l'austérité, qui est à la fois la cause et la conséquence de la situation actuelle.

Ce qui nous intéresse ce soir, ce sont les conséquences sur les finances locales. Et là, M. le Maire, on ne peut pas rester neutre devant une telle « mise à mort » des collectivités locales, je pèse mes mots. 3,6 Md€ de nouvelles baisses des dotations de l'Etat aux collectivités pour 2016, et en cumulé 28 Md€ de baisses de dotations entre 2014 et 2017 ; c'est la mise à mort d'un certain nombre de services publics locaux et de projets d'investissement locaux. Le résultat est terrible, nous le voyons sur la diapositive n°15 du document : ces deux dernières années, l'investissement local s'est contracté de 15 % en deux ans, pour l'ensemble des collectivités locales ; et au sein de ces collectivités, ce sont les communes qui sont les plus touchées, puisque le repli de l'investissement des communes s'établit à 22 % en deux ans. 22 %, c'est 22 % de trottoirs en moins, 22 % de piscines en moins, 22 % de crèches en moins, et 22 % de travail en moins pour les entreprises locales. Nous pensons notamment dans la Nièvre aux entreprises du BTP, qui ont un besoin crucial de la commande publique, à fortiori dans des départements ruraux comme le nôtre, et qui ont été amenées à supprimer déjà des centaines d'emplois ces derniers mois, justement parce que les collectivités n'ont plus les moyens de les faire travailler. Le résultat, ce sont des routes défoncées, et des gens qui iront pointer au chômage. Voilà le résultat des politiques d'austérité. Et donc, vous nous permettrez de ne pas rester neutres devant une telle aberration.

Plus qu'une aberration d'ailleurs, c'est une injustice. Vous notez à la diapositive n°10 que la dette des collectivités ne représente même pas 9 % de la dette publique totale. Donc, les collectivités ne sont pas responsables de la dette publique, et pour cause, elles, elles sont obligées de voter des budgets en équilibre. Leur demander, comme c'est évoqué dans le titre de la diapositive n°17, de contribuer au redressement des comptes publics, c'est un non-sens, puisqu'elles ne sont pour rien dans leur dégradation. L'explosion de la dette publique, je le rappelle, date de l'année 2008, et du transfert aux Etats de la dette privée issue des pratiques spéculatives pour éviter la faillite des banques qui, si je ne m'abuse, se portent plutôt bien aujourd'hui. J'ajoute que les dotations d'Etat ne sont pas des aides de l'Etat ; ce n'est pas un cadeau que fait l'Etat aux collectivités. Les dotations d'Etat sont des compensations de recettes fiscales qui ont été supprimées aux collectivités, alors que les transferts de compétences, eux, se poursuivent, comme par exemple, à l'occasion des nouveaux rythmes scolaires. La dotation globale de fonctionnement, ce n'est pas une subvention, c'est de l'argent que l'Etat nous doit. Et en particulier pour notre ville, d'après les chiffres que vous nous donnez, la dotation globale de fonctionnement sera en baisse cette année de près de 10 % et de 1,1 M€. En cumulé 2014-2017, ce sont 3,7 M€ qui seront retirés à la Ville. Vous nous aviez annoncé l'an dernier 3,6 M€, donc, si je comprends bien, nous en avons repris pour 100 000 € supplémentaires. C'est colossal. *A fortiori* quand on connaît l'étendue des besoins qui restent à satisfaire pour les Neversois.

Pourtant, de l'argent, l'Etat en a. Anvis, à Decize, qui a licencié 150 personnes, dont des Neversois, l'an dernier, a touché un chèque de 477 000 € de l'Etat au titre du crédit d'impôt compétitivité emploi. 477 000 €, c'est la moitié de ce que l'Etat nous retire à nous, Ville de Nevers, cette année. Et au niveau du département de la Nièvre, ce sont 50 M€, c'est-à-dire à peu près le budget de fonctionnement de la Ville de Nevers, qui sont donnés cette année par l'Etat aux grandes entreprises au titre du crédit impôt compétitivité emploi. Quel résultat sur l'emploi ? Et 78 M€, toujours dans la Nièvre, d'exonérations de charges patronales. Quel résultat sur l'emploi. Et nous, Ville de Nevers, on nous impose une réduction de 10 % de dotations de l'Etat. C'est du vol. Là aussi, je pèse mes mots. C'est une injustice. C'est sans issue. Et j'ajoute que c'est inefficace économiquement.

Vous l'aurez compris, M. le Maire, les élus communistes pensent qu'il faut s'opposer avec la dernière énergie, à ces baisses de dotations d'Etat, et que cela passe par des batailles politiques, par des actes de résistance des élus locaux, en lien avec la population, qui sait se mobiliser, quand elle a pleinement conscience des enjeux. Je sais que vous n'êtes pas friand de ce genre de propositions, mais il est arrivé que des élus locaux votent des budgets en déséquilibre, et transmettent à la préfecture un budget en déséquilibre, et c'est cela qui participe de la construction d'un vrai rapport de force en faveur de nos habitants, de nos services publics municipaux, et de nos collectivités.

Vous n'êtes pas friand de ce genre d'actions, et je le comprends, en lisant la suite. Puisque dans cette situation, vous nous proposez finalement de nous adapter, et de nous adapter de la pire des manières, c'est-à-dire en rajoutant un programme d'austérité communal au plan d'austérité gouvernemental. Vous annoncez, je cite, « la poursuite de la baisse des taux communaux de fiscalité de 2,5 % pour cette année ». D'abord, nous le répétons depuis deux ou trois ans, ce n'est pas une baisse de 2,5 % des impôts, je ne reviens pas sur l'explication, mais surtout cette baisse ne profite qu'à ceux qui paient des impôts et elle profite avant tout à ceux qui ne sont ni dégrévés, ni plafonnés, c'est-à-dire, d'après le camembert de la diapositive 34, à 27,5 % des foyers neversois, qui sont les plus aisés. Pour ceux qui sont exonérés ou dégrévés, la baisse d'impôt, ils n'en verront pas la couleur ; c'est 17,5 % de la population quand même. Et *idem* pour ceux qui sont plafonnés, et c'est 55 % de la population. Au total, l'exemple que vous donnez d'une économie d'impôt de 84 € sur trois ans est trompeur, au moins pour trois raisons. D'abord, parce que cela ne concernera au final qu'un gros quart des foyers neversois ; ensuite, parce que cela ne fait pas 84 € mais 25 € d'économies pour cette année, c'est-à-dire de 2016 par rapport à 2015 – c'est quand même l'évolution annuelle qu'il faut que l'on regarde –. Et enfin, M. le Maire, je vous rappelle que vous avez fait adopter au Conseil d'Agglomération au mois de septembre un pacte fiscal et financier, dont il sera question à la délibération n°206, pacte fiscal et financier dont l'une des principales mesures consiste à l'instauration d'une harmonisation de la politique d'abattement de la taxe d'habitation pour la part intercommunale. L'harmonisation se traduira par 380 000 € de recettes supplémentaires pour l'Agglomération, c'est à dire 380 000 € d'impôts supplémentaires prélevés chez les habitants. Nous avons demandé à l'Agglomération une estimation précise de ce que cela représentera pour chacune des 12 communes de l'Agglomération, et notamment pour la Ville de Nevers ; nous

ne l'avons pas obtenue. Mais devant notre insistance, la Vice-présidente en charge des Finances nous a quand même avoué que cette seule mesure aboutira à une baisse pour 772 foyers de 1 à 5 €, et à une hausse pour 18 000 foyers de l'agglomération de 11 à 20 € sur l'année. Combien de foyers neversois sont-ils concernés par cette hausse de la taxe d'habitation ? Nous n'avons pas d'estimation, mais sans doute des milliers, et sans doute les mêmes pour lesquels aujourd'hui vous annoncez une baisse d'impôt. Que l'on se comprenne bien, M. le Maire, d'un côté, en tant que maire de Nevers, vous annoncez une baisse de la part communale de la taxe d'habitation, et de l'autre côté, en tant que Président de l'Agglomération, vous en augmentez la part intercommunale. Voilà la vérité, et voilà pour vos affirmations sur la baisse des impôts. Je pense qu'il faut tout dire aux citoyens, et établir clairement les faits ; sinon les habitants risquent de connaître une nouvelle désillusion en recevant leur feuille d'imposition l'an prochain.

Si la décision prise à l'Agglomération se traduit par 380 000 € de plus pour le budget de l'Agglomération, par contre votre choix de baisser les taux d'imposition communaux représentent une perte pour la Ville de Nevers de produit fiscal de 368 938 €, qui s'ajoutent aux 1 M€ de baisse des dotations d'Etat ; c'est-à-dire au final à peu près 1,5 M€ qui vont manquer cette année dans le budget par rapport à l'année passée. C'est un choix. Et pour vous permettre d'équilibrer les choses, ce qui nous frappe, c'est le flou de vos propositions, qui tiennent en quelques lignes, en quelques « pistes », d'ailleurs, pour utiliser vos propres termes.

D'abord, c'est clair, la baisse du personnel municipal. L'an dernier, j'avais posé la question, et je n'avais pas eu de réponse à cette question lorsque je vous demandai combien de dizaines de postes d'employés municipaux vous envisagiez de supprimer pour satisfaire à votre objectif annoncé à l'époque de baisser les charges d'exploitation de 10 %. On sait maintenant que rien que cette année, ce sont 20 postes d'employés municipaux que vous souhaitez supprimer. Au moins c'est dit, et c'est clair. Pour leur part, les élus communistes s'y opposent, d'une part parce que ce seront des services en moins rendus à la population, qui en a besoin ; ensuite, parce que ce n'est pas comme cela que l'on combat le chômage. Vous vous félicitez à l'Agglomération de l'arrivée d'une start-up avec 7 emplois créés – que l'Agglomération finance à hauteur de 4 000 € par emploi, soit dit en passant –, et vous supprimez en même temps 20 emplois à la Ville. Il y a là tout de même une belle contradiction, qui n'échappera à personne.

Ensuite, la baisse des charges à caractère général. Pour la réduction du coût des approvisionnements, nous avons un chiffre qui est de 121 084 € ; cela a le mérite de la précision, à l'euro près. Mais nous demandons à voir à quoi cela peut correspondre. Peut-être au papier toilette des sanitaires du champ de foire, puisque vous décidez de les supprimer, pour 28 500 €. Et la suppression de ces toilettes fait visiblement partie des quatre principales pistes d'économies qui nous sont proposées et que vous avez identifiées pour les charges à caractère général. Il y a dans le tableau que vous nous avez présenté comme un manque d'exemples crédibles.

Enfin, sur la baisse des charges de gestion courante. Nous apprenons qu'après la baisse de 8 % des subventions aux associations l'an dernier, ce sont à nouveau 388 000 € qui leur seront retirés cette année. Au passage, je note quand même qu'avant-hier c'était 600 000 €, maintenant c'est 388 000 €. Ce n'est pas une petite différence ; Patrice Corde l'a noté. On voit bien toutes les précautions de langage que vous prenez, en rappelant que l'effort demandé au tissu associatif ne remet pas en cause votre volonté politique d'accompagner et soutenir la vie associative. Je ne suis pas sûr que cela puisse convaincre grand monde quand, dans le même temps, on annonce 388 000 € de moins. Quant aux autres pistes, elles reviennent finalement à se décharger sur d'autres ; l'Agglomération pour l'enseignement supérieur, les autres collectivités pour le SYMO, pour le SIEEEN, pour le SDIS, et maintenant le rajout du CCAS. Est-ce que ces autres collectivités en ont été informées ? Si tout le monde fait comme cela, il n'y aura plus de SDIS demain. Or, nous avons quand même besoin des pompiers. Et quelle est leur réaction ?

Vous annoncez enfin le maintien d'un niveau d'investissement à hauteur de 11 M€, soit, mais avec un ré-endettement de la Ville de 4 M€ depuis deux ans, ce qui n'est pas faux quand on connaît les taux d'intérêt très bas qui sont actuellement accessibles aux collectivités. Nous remarquons quand même que vous programmez à nouveau 250 000 € pour la restructuration du patrimoine scolaire. Vous avez déjà voté au budget 2015 une enveloppe de 520 000 € pour la restructuration du patrimoine scolaire, et nous vous avons dit que cela faisait tout de même cher pour fermer des écoles. Est-ce que ces 250 000 € correspondent à de nouveaux travaux prévus pour de nouvelles fermetures d'écoles ? Vous avez annoncé de nouveaux travaux à Blaise-Pascal. Ont-ils pour objet de préparer la fermeture d'Alix-Marquet ? Ou alors est-ce la poursuite de travaux qui n'ont pas pu être effectués en 2015.

Nous ne sommes pas surpris, au global, de ces orientations, parce qu'elles sont dans la droite ligne de ce que vous avez fait en 2015. Nous remarquons quand même que le document qui nous est présenté est beaucoup moins détaillé que celui de l'an dernier, où nous avons, par exemple, l'état des intérêts d'emprunt que nous payons aux banques ; je crois que c'était 1,5 M€ l'an dernier, c'est-à-dire le niveau des dotations de l'État. Pour compenser la baisse des dotations de l'État, je vous fais une proposition : nous arrêtons de payer les intérêts aux banques, et elles ne vont pas être sur la paille. Cela, c'est de résistance. Nous attendons de voir le budget que vous nous présenterez le 15 décembre, mais d'ores et déjà les orientations que vous nous présentez ce soir laissent peu de place au doute.

M. le Maire –

Merci, M. Diot. M. Suet.

M. Suet –

Je vais vous surprendre, M. Diot, mais sur la première partie de votre intervention, je suis totalement d'accord avec vous, sur les baisses de dotation, etc... Je vais même vous dire mieux, c'est que nous allons en reprendre 130 000 €.

A la fin, je suis un peu moins d'accord avec vous, notamment sur le fait de voter un budget en déséquilibre. Je refuse la responsabilité de voter un budget en déséquilibre, si ce n'est de l'envoyer chez le Préfet, qui, lui, va l'équilibrer. Je peux

vous assurer qu'il va l'équilibrer. Je ne pense pas que les Neversois soient gagnants dans cette affaire.

Sur la baisse de la fiscalité, je vous garantis que la baisse de 84 € est bien réelle, sur trois ans, en prenant la valeur locative moyenne. Pour moi, cela fera 90 €.

L'impact de la fiscalité de l'Agglomération est pris en compte dans nos prévisions.

Concernant la participation au financement du SDIS, c'est lui qui nous a annoncé une baisse de 15 000 €.

Sur 2015, vous aviez parlé de baisses de subvention. Les subventions ont augmenté en 2015 par rapport à 2014 ; vous constaterez cela dans le compte administratif. Je prends date ; vous le verrez.

M. le Maire –

Merci. M. Suet. M. Lagrib.

M. Lagrib –

Concernant les documents qui ne nous sont pas remis en temps et en heure, cela confirme bien ce que je disais en début de séance, et ce que j'ai vécu de l'intérieur. Vous parlez de trahison ; je parle de choix courageux de fidélité envers les engagements que nous avons pris envers les Neversois.

Il s'agit de votre premier exercice, vos premières orientations budgétaires de la ville de Nevers. Vous êtes entré depuis quelques mois dans le vif du sujet, étudier la colonne vertébrale d'une politique communale en préparant un budget, en recherchant le financement en fonctionnement et en investissement de votre projet de mandat. Cet exercice annuel qui n'est pas facile nous amènera le mois prochain au vote de votre vrai premier budget de mandat. Nous pourrions ainsi voir, lire, ligne par ligne les projets que vous allez initier, ceux que vous poursuivrez et ceux que vous abandonnerez. Mais ce soir, il s'agit plus globalement du débat d'orientation budgétaire, censé tracer les grandes lignes budgétaires de votre mandat.

Le pays est secoué par de graves affaires de terrorisme, nous traversons des difficultés économiques et sociales qui n'épargnent aucune famille à Nevers comme ailleurs. La majorité de la population neversoise se caractérise par un niveau de revenu modeste et la présence de personnes vulnérables : personnes seules ou même des familles sans domicile fixe, des travailleurs pauvres, des personnes âgées, en situation de précarité, des jeunes faiblement qualifiés et sans travail ... Mais notre fonction d'élu municipal consiste à servir d'amortisseurs des coups durs de la vie quotidienne pour nos concitoyens. Nous devons mener des politiques de développement économique local et d'accompagnement social adaptées pour préparer l'avenir et nous battre pour que des jours meilleurs arrivent de nouveau à l'horizon ...

Les Neversois et les Neversoises qui ont voté pour vous le 30 mars 2014, attendent toujours avec impatience de voir se concrétiser le changement que vous leur avez promis et en particulier un engagement fort de campagne, réduire la pression fiscale locale à Nevers d'un point par an, tout en préservant la qualité de services et le soutien aux associations, aux commerces et à l'investissement grâce à votre savoir-faire de « maîtrise des dépenses et à la mobilisation de recettes privées ». J'ai lu attentivement votre délibération de ce soir et ma position d'élus de proximité n'a pas trouvé un semblant de maintien ni de réduction. Je n'ai rien trouvé de votre vision de Nevers pour votre mandat 2014-2020. Je n'ai rien trouvé dans les grandes lignes sur un changement de cap politique des orientations d'investissements qui a été menées auparavant. Votre présentation du débat d'orientations budgétaires est tellement aseptisée qu'elle me fait douter de votre ferveur, de votre ambition d'être Maire de Nevers jusqu'en 2020.

Vous fondez votre intervention sur le fait que le gouvernement réclame aux collectivités un effort réel de maîtrise de leurs dépenses, avec des dotations de l'Etat présentées comme étant pour la première fois en réduction. Cela se traduit pour Nevers par une baisse des dotations de l'Etat en cumulé pour 2014 de - 450 308 €, mais aussi en 2015 de -1 526 487 €, 2016 de - 2 616 616 € et 2017 de - 3 700 000 €. « Pour cela ; je suis d'accord, c'est la contrainte qui s'impose à tous les maires de France, qu'ils soient de droite, de gauche ou sans étiquette » : Comment faire mieux avec moins ?

Mais, vous le ne reconnaissez sûrement pas, en bon défenseur du « sans étiquette » politique que vous êtes, si à Nevers, nous nous en sortions un peu mieux qu'ailleurs sur la réduction des dotations de l'Etat, c'est que la majorité sortante de Nevers avait déjà pris en considération cette politique du gouvernement. Et de ce fait, la Majorité sortante vous a laissé en héritage un budget communal avec des fondations plutôt saines, certes sans ambition, mais saines.

Je vous le redis, M. le Maire, Nevers passera en dessous des 30 000 habitants, avec plus de logements vides, et la perte de nombreux emplois d'ici la fin du mandat en 2020 si vous continuez à surfer sur vos politiques d'investissements sans vision claire.

Nous entamons, donc, la discussion aujourd'hui pour le premier débat d'orientation budgétaire. Le DOB est un moment important, essentiel même, puisqu'il permet non seulement de faire un point général sur la situation financière de la Ville, mais il est surtout là pour établir les grands axes, les grandes orientations, les grandes priorités que se fixe la municipalité pour cette nouvelle année et, plus largement pour les années à venir car un budget n'engage jamais une seule année.

C'est donc un premier moment de vérité essentiel ; premier, car il doit aussi se traduire dans le deuxième acte, des lignes budgétaires précises qui nous seront présentées le mois prochain. Ce moment de vérité, je l'attendais avec impatience, afin d'abord de mieux comprendre ce qui marque la nouveauté, le tournant de votre orientation politique, M le Maire, mais aussi ce qui s'inscrit dans la continuité, la poursuite, car on ne peut ni faire table rase de tout le passé, ni continuer comme

si rien ne s'était passé. C'est donc avec ce double regard, celui de la rupture et de la continuité, que j'ai lu le document que vous nous avez envoyé. Un regard qui ne doit pas critiquer absolument toutes les ruptures ni applaudir à toutes les continuités ; certains changements sont utiles et méritent d'être examinés, mais un regard qui ne sera pas non plus complaisant avec les changements qui posent problèmes, ceux qui expriment un retour en arrière.

Tout d'abord, commençons par une rupture positive, je dois dire que le document de 45 pages que nous avons reçu est appréciable sur sa forme. Il donne de très nombreuses indications, comparaisons, tableaux, on y trouve des couleurs, des images, des photos. On peut donc, de ce point de vue, féliciter l'Adjoint aux Finances et les services qui ont produit un tel document.

Une fois l'effet positif de la forme passé, on doit bien sûr s'interroger sur le fond du document ; un texte d'orientations budgétaires étant d'abord là pour fixer les grandes orientations de la Ville, on part en quête de ces orientations, point le plus intéressant du débat. On commence donc par chercher le préambule, mais il n'y en a pas. Or, c'est dans une introduction ou dans un préambule que l'on trouve généralement les orientations. On trouve dans la première partie beaucoup de phrases qui ressemblent à un magazine d'économie sur le contexte national. C'est très grandiloquent, et surtout peu communicant, on s'attend à lire un développement argumenté, mais malheureusement cela reste un peu creux. On cherche toujours les orientations, sujet de notre débat. Et là, rien. Si, pardon, on trouve l'expression « recours modéré au levier fiscal ». Je pense que cette expression doit être utilisée à peu près dans tous les conseils municipaux de France ; elle ne mange pas pain et s'applique à toutes les situations.

Le « dis-moi qui tu es, je te dirai combien tu vas payer d'impôts locaux » ! Il n'y a pas d'augmentation des taux des impôts directs sur la taxe d'habitation, la taxe foncière, la taxe du foncier non-bâti, non, je confirme. Mais une augmentation plus sournoise, plus sectorielle, plus catégorielle, sans précédent, que l'on va découvrir lors de la présentation concrète de votre budget. Cette augmentation sera inscrite dans les produits des services publics et dans les produits des immeubles. Mais qui paye déjà ces nouveaux impôts indirects et qui va les payer en 2015 ? Bref, rien de précis ou de spécifique... Mais qu'à cela ne tienne, j'ai sans doute été présomptueux de considérer que cette première partie contenait ces orientations. Après tout, ils sont très certainement dans la suite.

Je continue donc ma lecture pour trouver le chapitre « Évolutions budgétaires ». Certes, il n'y a pas de raison d'y trouver ce que nous y cherchons, les orientations. Après tout, ce ne sont que les évolutions, mais bon cela n'empêche pas évidemment d'avoir un regard sur ce qu'est la situation de la commune. On y trouve ainsi une série de tableaux reprenant les dépenses et recettes. On y retrouve, pour ceux qui connaissent le budget, des éléments relativement classiques et connus sur la dette qui rappellent le taux d'endettement de notre Ville... Mais là encore rien ! Une surprise, non !

Évidemment, on peut toujours passer beaucoup de temps à discuter du bilan du mandat précédent, on a bien vu les petits pics par ci par là qui se transforment parfois en grosses ficelles. C'est de bonne guerre à une condition, que cela ne serve pas d'excuse pour camoufler vos choix et vos orientations, car depuis 18 mois, c'est vous qui êtes au commande et comptable de notre avenir commun.

On arrive donc enfin à la partie tant attendue intitulée « Orientations budgétaires ». Nous allons enfin pouvoir trouver comment l'équipe municipale définit les enjeux pour notre ville, non seulement pour l'année à venir mais aussi pour les années futures, comment elle imagine notre ville dans 10 ans, ses grandes évolutions, ses grands défis. Les défis qui sont devant nous sont de taille et il n'y a aucun doute que Nevers soit à un tournant. Notre ville est dans une situation terrible depuis des années, où la population diminuait chaque année, où les logements vides ne cessaient d'augmenter... Mais cela, on le savait avant de s'engager. Car ne nous y trompons pas, quand cela va mal, les gens fuient, ils nous l'ont assez prouvé.

Certes, personne ne peut croire que l'on en est sorti, le chemin est fragile, toujours très fragile, avec des habitants en grandes difficultés, en grande souffrance trop souvent. Commencer à s'en sortir, cela suppose d'avoir une vraie vision de ce que nous voulons pour notre ville et ses habitants, ce que nous voulons faire pour chacun de nos quartiers, la vision de la ville que nous portons. C'est donc d'abord une vision d'ensemble, une vision qui fasse sens. Une vision d'autant plus importante que la dynamique du projet qu'ont bâti les anciennes mandatures qui est passée par la reconstitution d'un véritable centre-ville pour ensuite irriguer les quartiers est non seulement fragile mais en danger, comme on vient de le voir avec le départ de ces différentes vitrines du centre-ville qui quittent la ville aujourd'hui. C'est cela, les orientations que l'on cherche dans ce document, c'est cela les réponses que nous voulons. Quel sens allez-vous donner à vos actions pour construire la ville de demain ? Et que découvre-t-on ? D'abord des graphiques de baisse des dotations, baisse de la fiscalité communale (qui représente 368 938 €, mais au global que cela représente-t-il ?), baisse de dépenses (là, on remarque encore que ce sont les associations qui vont de nouveau tout supporter, - 380 000 €), des graphiques budgétaires qui donnent la répartition des dépenses de fonctionnement. Cela s'appelle le budget, c'est le tableau que vous aurez à nous présenter la prochaine fois, ce n'est pas les orientations budgétaires.

On lit ensuite la section « préservation de la capacité d'investissement », et là un petit texte rappelle « dépenses d'équipement » comme priorité et comme seul élément ; mais qui ne dit à nouveau rien de plus. On se dit qu'enfin ce terme répété à n'en plus finir va prendre sens. On va enfin savoir ce que veut dire mettre en priorité la « pierre ». Mais là rien non plus... Décidément... On tourne donc la page, avide de trouver enfin le graal des orientations générales... Et là, on ne trouve rien !

Le patrimoine et les équipements sont essentiels, nous le savons tous. Ils sont une utilité absolue, nous partageons ensemble cet enjeu... Mais pas une priorité. La vraie question c'est : quoi de neuf ? Quoi de plus ? Quoi de différent ? Ah si, j'oubliais, en moins, le centre aquatique...

Tout est lié ; les orientations budgétaires, c'est ce qui lie l'ensemble. Pas un catalogue de 45 pages énumérant des tableaux et des chiffres. Aucune page sur la priorité principale, toujours pas d'orientations budgétaires regroupées dans un même chapeau permettant de saisir cette vision de la ville que vous voulez développer. Chacun peut faire son marché, mais à part les équipements affichés comme priorité, on ne voit pas comment tout cela se lie. Quel est le sens de votre action ? Quelle est votre vision de l'avenir au sens large de nos quartiers ? Quelles orientations pour leur développement et leur maillage.

Et puis le document se finit avec la préservation de la capacité d'investissement. Elle augmente jusqu'en 2016. Je suis surpris. Pourquoi cela ? On nous annonce la transparence, on nous annonce les chiffres véritables, or rien sur celle-ci. C'est quand même là un point qui pose problème, pour être de bons gestionnaires.

Bref, vous l'avez bien compris, ce que j'attends aujourd'hui de vous, car c'est vous qui gouvernez cette ville, personne n'a intérêt à ce que vous échouiez, car personne n'a intérêt à retrouver Nevers en ville fantôme. Il va falloir faire beaucoup mieux, beaucoup plus ambitieux, M le Maire. Beaucoup mieux qu'un simple budget, nous voulons des orientations globales qui marquent votre vision de l'avenir. Telle la BD « Ou est Charlie ? », ce qui me donne l'occasion d'un petit clin d'œil à Charlie, je n'ai pas trouvé dans le document ce que je cherchais dans ces dédales de lignes : elles étaient sans doute trop petites, trop cachées... Les Neversois attendent mieux que cela. Ils attendent de véritables perspectives pour leur avenir.

Alors pour votre premier débat d'orientation budgétaire sans vision claire de Nevers pour votre mandat, sans cap politique très affirmé de vos orientations budgétaires, sans annonce de schéma de mutualisation à l'échelle de l'agglomération, que voit-on de nouveau dans cette délibération ? Je vous pose à nouveau la question ?

Voilà, M. le Maire, je prends acte de cette première déclaration d'orientations budgétaires, en attendant le prochain conseil municipal pour la présentation en chiffres de votre budget.

M. le Maire – C'est déjà un premier pas, de prendre acte. M. Suet, voulez-vous répondre ?

M. Suet – Je dois dire qu'il est difficile de répondre à cela. C'est un réquisitoire. Je n'ai pas trouvé de questions très précises. Je suis heureux que les couleurs plaisent. Mais est-ce là l'essentiel ? Je souhaiterais corriger une inexactitude. Ce sera le second budget qui sera voté en décembre 2015.

On me dit que nous avons trouvé un état financier de la Ville sain ; je n'en disconviendrai pas. Je poserais plutôt la question sur l'état de la Ville ; était-il sain ?

Je n'ai pas véritablement trouvé de questions dans le propos exprimé. Je n'ai peut-être pas tout compris.

M. le Maire – Xavier Morel. Puis M. Corde et M. Séjeau. S'ils veulent bien aller à l'essentiel. Puis je ferai une réponse globale.

M. Morel – Merci, M. le Maire, bonjour à tous. Je vais répondre à M. Corde. En effet, il se passe beaucoup de choses à Nevers. Je suis d'accord avec vous quand vous parlez d'attractivité. Par ailleurs, perdre 800 habitants par an, c'est trop, c'est beaucoup trop, mais cela fait depuis trop longtemps. On n'inverse pas une tendance comme cela en un an, deux ans, ni même trois ans ; et vous en avez pleinement conscience. Par ailleurs, le titre du Journal du Centre « opération cache misère » n'est pas exact.

Concernant les subventions aux associations, vous savez qu'il existe quatre types de subventions. Je ne vais pas vous l'apprendre puisque vous étiez aux manettes avant nous. Il y a les subventions d'équipement, les subventions de fonctionnement, les subventions d'encadrement, et enfin, vous l'avez dit, le principe de « un budget, un projet ». Vous savez que l'on peut être facilitateur de beaucoup de projets de ces associations, et répondre autrement que par des subventions. J'en veux pour preuve les trois ou quatre assemblées générales auxquelles j'ai participé ce week-end, avec Florence Vard et Jean-Pierre Manse, où nous avons trouvé en face de nous des associations saines, des associations dynamiques et des associations qui ont compris la nécessité de baisse de subventions. Je vais vous citer un exemple : une association de tennis nous a dit que lui repeindre le court de tennis, réclamé depuis des années, serait suffisant. Il y a des différentes façons de donner des subventions. Autre exemple : le canoë. Je suis allé les voir il y a un an. J'ai vu l'état dans lequel le canoë club était, avec une toiture dégradée laissant passer la pluie. Le toit a été refait dans l'année. Ils ont eu un problème de jussie. Nous avons téléphoné, cela s'est terminé en vingt-quatre heures. Nous sommes facilitateurs de projets sur bon nombre d'associations. Il n'y a pas que des subventions ; tout ne se réduit pas à leur donner de l'argent.

Vous parliez d'attractivité. La finalité de toutes les animations que nous faisons n'est pas d'amuser la population. Pour les associations, notre vision est effectivement : « un projet, un budget ». Lorsqu'une association nous apporte un projet, nous visons toujours l'attractivité. Cela, c'est une vision. Michel Suet vous a donné des exemples sur l'attractivité ; il y en a aussi sur les projets des associations. Nous avons incité les associations à organiser des manifestations qui sont attractives au niveau local, au niveau départemental, au niveau régional. Et j'en veux pour preuve le dernier Conseil d'administration auquel j'ai participé en charge du tourisme et en tant que Vice-président du tourisme, où nous avons une augmentation des nuitées, et notamment des réservations, qui ne se passent plus sur une ou deux journées, mais se passent désormais sur trois jours, voire même une semaine. Nous sommes en train de devenir une destination touristique. Il y a peut-être des raisons à chercher au niveau national : des destinations où l'on ne va plus, des moyens financiers en réduction... Nous avons une augmentation du tourisme à vélo de plus de 30 %, comme l'année dernière. Nous avons une augmentation de fréquentation des Nivernais, qui se sont réappropriés la capitale du département, et qui viennent de plus en plus participer aux différentes animations, car nous avons réussi à créer du lien. Voilà notre vision.

M. Lagrib, quand vous dites que les réunions durent trente minutes, il est clair que si vous arrivez avec trente minutes de retard... Mais, à la base, elles durent plus d'une heure. La Commission n°1 commence à 18 h 00.

M. le Maire – Merci. Wilfried Séjeau.

M. Séjeau – M. Morel, je suis inquiet des produits que vous utilisez pour éliminer de la jussie en vingt-quatre heures.

M. Morel – Ce ne sont pas des produits, rassurez-vous. Nous l'avons enlevée.

M. Séjeau – Je suis pleinement rassuré, parce que parfois l'efficacité peut être suspecte.

Mme Wozniak – Nous sommes en pourparlers avec une entreprise qui développe un moyen pour éradiquer la jussie. Cela devrait être fait prochainement.

M. Séjeau – Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des points ; Patrice Corde a dit beaucoup de choses que je souhaitais évoquer.

Il est très clair que vous êtes dans une situation difficile – tout le monde peut partager ce constat – due, bien sûr, à la baisse des dotations de l'Etat. Cependant, on peut quand même avoir des appréciations diverses sur la façon d'y répondre.

Vous avez parlé, M. Suet – et je pense que nous serons tous d'accord sur ce point – de la nécessité de faire des économies, normalement sur les approvisionnements. Je dis oui, s'il s'agit notamment en matières de marchés publics de faire des groupements de commandes, de travailler avec d'autres collectivités, de faire des économies d'échelle, je pense que nous serons d'accord là-dessus. En revanche, j'attire aussi votre attention sur le fait qu'en termes de marchés publics, le moins disant n'est pas toujours satisfaisant, et que le moins cher n'est pas toujours le plus performant, notamment pour les usagers. De ce point de vue-là, il me semble avoir entendu ici des discours en faveur du développement durable, en faveur de critères dans l'attribution des marchés publics qui ne soient pas que des critères d'un point de vue financier. J'attire votre attention sur ce point ; les enjeux de développement durable, les enjeux d'insertion sont tout à fait importants, et doivent être pris en compte, parce que les économies ne sont pas toujours des économies sur le long terme. A ce sujet, lorsque je vous avais posé la question sur le pourcentage de marchés publics attribué à des entreprises locales, vous m'aviez parlé d'une réponse au moment du débat d'orientations budgétaires ; je n'ai pas vu d'éléments sur ce point, ni dans nos documents, ni dans ceux que vous avez présentés.

Patrice Corde a posé des questions, concernant les investissements, sur les cofinancements d'autres collectivités, d'autres partenaires. Il ne me semble pas que vous y ayez répondu. Il est important, au moment où nous allons nous projeter sur ces grands investissements pour l'année prochaine, de savoir quels cofinancements vous pensez mobiliser.

Je ne reviens pas non plus sur le fait que, dans ce document, les priorités politiques en tout cas ne sont pas énoncées ; si elles existent, elles ne sont pas énoncées. Et en plus de celles de Patrice Corde, bien sûr, je reprendrais celle du développement durable, notamment en lien avec les enjeux contre le réchauffement climatique. J'ai bien noté que vous comptiez faire des économies importantes dans le domaine de l'énergie, et qu'il y avait un chantier important pour la restauration de la Maison de la Culture, mais j'aurais aimé que cet enjeu soit énoncé de façon beaucoup plus transversale.

Concernant les associations, 300 000 € d'économies ; je pense qu'il faudra repeindre beaucoup de courts de tennis pour atteindre 300 000 €, et que malheureusement vous serez obligés de faire des diminutions extrêmement douloureuses. Beaucoup d'associations, et beaucoup d'associations qui touchent les plus grosses subventions, sont des associations qui ont des emplois. Je m'inquiète donc des conséquences de cette diminution de près de 300 000 € sur l'emploi associatif. De la même façon, de mon point de vue, vous n'avez pas répondu sur la méthodologie quant à la diminution des aides aux associations. « Un projet, un budget », oui, cela me semble complètement évident, et comme l'a dit Patrice Corde, je crois que les associations neversaises, dans leur immense majorité, ont des projets, et je ne sais pas comment vous allez pouvoir appliquer cette baisse de 13 % quand toutes vous auront déposé un projet, et que sans doute il y aura énormément de projets, et même quasiment que des projets intéressants. Nevers est inédit, et original, effectivement, par la qualité de son soutien au monde associatif, mais Nevers – et je crois que cela fait partie aussi de son attractivité – a aussi une excellence culturelle, une excellence sportive. J'aimerais bien savoir notamment comment vont être traitées les associations culturelles, qui contribuent grandement au rayonnement et à la richesse de notre ville et à la qualité de notre vivre ensemble.

Vous nous avez dit que nous ne faisons pas de propositions. Je vais vous en faire une, que nous partageons au sein du groupe. C'est un domaine qui est complètement absent de ce document. Je crois qu'il y a un problème fondamental pour Nevers depuis des années, c'est que Nevers supporte ce que l'on appelle des charges de centralité, c'est-à-dire que beaucoup d'équipements culturels, sportifs, sont supportés uniquement ou hyper-majoritairement par les contribuables neversois. Je n'hésite pas à dire que si les Neversois paient trop d'impôts, sans doute que beaucoup d'habitants de l'Agglomération n'en paient pas assez. Et je crois que ce chantier très important de répartition de l'effort budgétaire entre Nevers et les autres communes de l'Agglomération est un des chantiers prioritaires pour réaliser des économies, et malheureusement ce chantier-là, je ne le trouve pas évoqué dans vos orientations budgétaires. Merci de votre attention.

M. le Maire –

Merci. Patrice Corde, pour une dernière intervention.

M. Corde –

Merci, M. le Maire. Je vais m'adresser à M. Suet. Je rejoins les remarques de M. Séjeau ; vous n'avez pas répondu à une bonne partie des questions que j'ai posées.

Concernant l'intervention de M. Morel, je n'ai jamais dit le contraire.

M. Suet, vous avez terminé votre intervention en disant que vous étiez désolé, ne le soyez pas, parce que je ne le suis pas.

Vous m'avez posé la question sur la position que j'adopte sur la fiscalité. C'est soit trop, soit trop peu. Vous êtes dans un entre deux qui ne satisfait personne, je pense ; c'est trop pour le budget municipal, et c'est trop peu pour les contribuables.

Vous nous avez précisé que la Chambre Régionale des Comptes pointait le fait que nous avons un financement des associations qui est bien supérieur à celui des autres. Oui. Et alors ? Je considère que la Chambre Régionale des Comptes n'a rien à dire sur ce point ; c'est du domaine du politique. Elle peut dire ce qu'elle veut. Je serais aux affaires, je continuerais de le faire.

Vous m'avez demandé ma position sur les économies. Je n'ai pas d'avis à vous donner, parce que je vais rentrer dans un débat sur les baisses de dotations, contre lesquelles je suis, uniquement pour des raisons de politique libérale de cette Commission Européenne qui n'a rien d'autre à proposer aux Européens que de les faire payer et rien en solidarité. Elle s'impose à nous. Je ne vais pas dire l'inverse.

J'ai parlé d'attractivité, oui ; je pense que c'est essentiel. Nous sommes d'accord là-dessus.

Vous avez fait des remarques sur les investissements projetés, et je vous ai dit que, dans votre liste, il y avait des points sur lesquels je suis tout à fait d'accord. Je ne les commenterai pas puisque nous avons été fort gentils et urbains en acceptant de participer à un débat d'orientations budgétaires qui partait sur des bases qui étaient proprement scandaleuses.

M. le Maire –

M. l'Adjoint aux Finances, souhaitez-vous intervenir ?

M. Suet –

Je partage ce qu'a dit M. Séjeau sur les missions de la commande publique. Le mieux disant n'est pas forcément le plus performant. Je suis d'accord avec vous. Je pense que nous en faisons la preuve à peu près trois fois par semaine, puisqu'il y a à peu près trois fois par semaine des commissions en ce moment. Nous avons fait travailler l'ASEM pour la peinture de la Maison des Sports. Nous sommes attachés au développement durable. La peinture nous coûte plus cher, ne serait-ce que la peinture de voirie, puisque nous prenons toujours la peinture écologique. Elle est aussi résistante, nous dit-on, donc nous la privilégions, bien qu'elle soit un peu plus chère.

Quant au détail des subventions aux associations, ce n'est pas le moment. Cela viendra au budget qui sera voté au 15 décembre. C'est ainsi, c'est la règle. Aujourd'hui, notre propos porte sur des orientations, ni plus ni moins.

Vous avez parlé de la répartition de l'effort avec les autres communes. Les transferts de compétences se font au rythme de l'Agglomération. M. le Maire en parlera sans doute.

M. Corde, j'ai bien entendu que vous êtes prêt à ce qu'il soit dépensé plus, avec moins de recettes. Il faut m'expliquer comment on fait. Je veux bien tout entendre. Mais expliquez-moi comment avec moins de recettes, on peut dépenser plus, voire même l'équivalent.

M. Corde (*hors micro*) – En faisant un bon budget.

M. le Maire – Merci, M. Suet. Je souhaite apporter quelques éléments pour conclure ce débat, sachant que nous reviendrons, bien sûr, lors du budget sur quelques éléments plus précis.

Je souhaitais indiquer à Patrice Corde que les baisses de dotations précédentes n'étaient pas de l'ampleur de celles que nous connaissons ; les communes sont impactées à 30 % pour une pseudo-responsabilité pour 9 % de la dette publique, quand, encore, ce n'est pas la vérité. Oui, nous avons à faire aujourd'hui à un contexte financier que depuis très longtemps aucun élu n'a connu. Pas à Nevers plus qu'ailleurs, mais en tout cas toutes les communes, voire les intercommunalités, sont touchées.

Vous avez indiqué que notre débat manque de lisibilité, notamment sur l'avenir. Mais peut-être que le premier responsable est aussi l'Etat. Et vous le savez, la dotation globale de fonctionnement n'est plus lisible par quiconque, même par les plus grands spécialistes, même par ceux qui y ont contribué. Il était question de la réformer, d'avoir des méthodes de calcul qui conviennent davantage aux réalités, et qui soient plus justes ; et j'avais espoir en ceci pour que nous soyons moins impactés en 2016. Les simulations que nous avons faites, contrôlées, et que j'ai transmises d'ailleurs à l'ensemble des parlementaires de la Nièvre, et à d'autres, nous ont démontré que nous aurions encore perdu davantage si la réforme de la DGF avait été appliquée en l'état. Le Premier ministre a décidé de repousser cette réforme d'une année. Je souhaite que nos parlementaires, lorsqu'ils voteront la loi de finances, puissent arriver à ce qu'une réforme de la DGF prenne en compte une notion d'équité ; car des communes riches, il y en a en France, il y en a encore en France. Je ne citerai pas de noms, mais j'ai rencontré un certain nombre de maires qui m'ont indiqué ne jamais faire de demandes de subvention, qui les laissaient à des communes voisines, parce qu'ils avaient la chance d'avoir tel équipement, tel aéroport sur leur commune. Et je ne dis pas qu'ils ne savent pas trop quoi faire de leurs fonds, parce que l'on trouve toujours une utilité, mais ils vivent bien. Or, ces communes-là pourraient se permettre peut-être un petit effort de guerre un peu supplémentaire par rapport à nos villes moyennes qui souffrent déjà. J'ai donc adressé aux parlementaires la simulation que nous avons faite et qui aurait démontré que nous aurions encore perdu davantage. Il y a deux critères, dont le critère de centralité et il y a aussi le critère de pauvreté. Sur cela, il n'y a pas de problème pour nous adapter, mais il faut qu'il y ait une volonté politique. Il faut qu'il y ait une volonté parlementaire. Et, M. Corde, je me permets de vous le dire, puisque vous avez votre droit de critique, et c'est très bien comme cela, mais le

parti auquel vous appartenez est le parti de la majorité actuelle au plan national ; il faut absolument que les députés prennent en compte à l'Assemblée les difficultés que nous rencontrons, et votent en conséquence. Vous soulignez à juste titre, les choix qui sont faits aujourd'hui reviennent à se tirer une balle dans le pied.

Vous évoquiez les fonctionnaires. J'étais mercredi au rassemblement, en présence du Président de la République et de certains membres du Gouvernement, et j'ai entendu le Président de la République indiquer qu'il entendait se dégager du Pacte financier européen, et il a parlé de la sécurité. Je ne veux pas remuer le couteau dans la plaie, mais l'armement de la police municipale, la vidéo protection que nous développons font partie de nos projets sur la Ville, pour la sécurité des citoyens, qui est recherchée plus que jamais aujourd'hui. J'ai entendu le Président de la République indiquer qu'il puiserait dans l'arsenal national, et qu'il donnerait des moyens aux communes. Donner des moyens aux communes, cela ne veut pas dire demander aux communes de prendre sur leurs autres postes de budget pour assurer la sécurité. J'attends maintenant du concret de la part du Gouvernement, puisque cela a été annoncé devant 2 000 maires et que cela concerne l'ensemble des communes de France.

Ce n'est pas une volonté de baisser le nombre des fonctionnaires. Il faut simplement adapter le fonctionnement de la Ville à la baisse de la population. Mais nous avons aujourd'hui, et vous l'avez tous compris, et je l'ai bien relevé dans vos remarques préliminaires, une conscience à avoir, que nous ne pourrions pas, si nous continuons dans ce sens-là, assumer autant de service public que c'était le cas par le passé.

Sur la baisse de fiscalité et sur vos propos indiquant que cela n'aurait baissé que de quelques euros pour certains, nous sommes une des communes de France de cette taille, assez rares, à baisser la fiscalité par les temps qui courent. Et si nous le faisons – et vous l'avez dit, la tâche n'est pas facile, déjà – ce n'est pas parce que nous souhaitons démultiplier la difficulté. Trois points en trois ans, cela faisait partie de nos engagements de campagne, partagés par M. Lagrib à l'époque d'ailleurs. Mais ces trois points en trois ans, nous les avons décidés et proposés à la population avant de connaître les baisses de dotations et leur ampleur. Comme l'a dit Michel Suet, nous agissons en responsabilité : plutôt que de le faire aveuglément, nous le ferons mais en un peu plus longtemps. Mais nous tiendrons notre engagement.

Sur la taxe d'habitation, ceux qui disent avoir gagné quelques euros quant à la taxe d'habitation n'ont pas regardé les autres colonnes. Vous avez oublié de le dire ; nous avons atténué les augmentations de certaines autres colonnes, dans le montant des taxes foncières ou de la taxe d'habitation. Si nous n'avions pas baissé, vous auriez considérablement augmenté. Certes, la première année, cela a baissé un tout petit peu, parce que les autres ont connu une augmentation ; nous avons donc compensé les augmentations des autres, mais en plus nous avons permis quelques euros. Cette année, cela a davantage baissé, et ce sera le cas aussi pour l'année prochaine. Nous faisons cela, parce que Nevers était une ville de quasiment 50 000 habitants, et que nous sommes aujourd'hui à 37 000 habitants à peine ; mais cela veut dire que nous avons néanmoins des

équipements d'une ville de 50 000 habitants, que 37 000 habitants supportent ; et comme il y a à peu près un tiers de foyers fiscaux qui paient les impôts locaux, cela fait à peu près 12 000 habitants. Vous voyez donc la difficulté. Par conséquent, il faut repeupler le centre-ville de Nevers ; c'est une obligation, c'est une question de survie pour l'avenir de notre commune. Et donc, cela passe par là. Beaucoup de personnes vont ailleurs de Nevers en raison d'une fiscalité importante. Nous ne souhaitons pas la baisser de façon déraisonnée, nous souhaitons la mettre au niveau de celle des autres villes moyennes, et être dans la moyenne des villes moyennes en matière de fiscalité ; cela m'apparaît indispensable si l'on veut ramener des habitants dans le centre de Nevers.

Vous avez évoqué le « malaise des agents ». Nous sommes dans un contexte qui justifierait de ne pas brandir des choses qui sont fausses et qui créent une espèce de sinistrose, sans fondement. Nous avons mis en place une réforme de l'organisation municipale en quelques mois, ce qui était une gageure. Nous l'avons fait avec l'unanimité des comités techniques. Au Département, la réforme est bloquée. Beaucoup regardent comment nous fonctionnons. Et si vous évoquez la pétition sur laquelle j'ai échangé avec les représentations syndicales très librement, elle était d'une part inscrite dans un contexte national, elle ne concernait en outre que deux organisations syndicales, et elle n'était pas par rapport à la réorganisation ; elle reposait sur le fait qu'aujourd'hui la Ville depuis des années a adopté un système très dérogatoire au droit commun, ce que n'a pas fait l'Agglomération, ce qui pose problème pour des transferts d'emplois et de personnels à l'Agglomération. La Ville – peut-être parce qu'elle en avait les moyens à l'époque ; elle ne les a plus maintenant, et cela n'a pas été anticipé – a octroyé un certain nombre d'avantages ; et je fais la distinction entre ce que l'on appelle les droits acquis, que je ne remettrai pas en cause, et des choses qui aujourd'hui ne sont plus tenables pour l'avenir de la Ville. Les organisations syndicales et les agents en sont conscients. S'il n'y a pas des choses qui sont remises en question, nous ne pourrions pas maintenir *a fortiori* un niveau de service public minimum pour certains secteurs, nous ne pourrions pas renouveler les agents comme cela devrait être le cas dans certains secteurs, nous ne pourrions pas pourvoir au remplacement de certains départs en retraite qui seront dans certains cas utiles. Donc, oui, il est important de revoir un certain nombre de choses qui ne sont plus aujourd'hui au goût du jour, et ne sont plus dans les moyens de la commune. Mais je vous rassure, la pétition ne correspond pas à un malaise des agents, elle correspond à une interrogation sur un certain nombre de choses, que nous mettons sur la table, et j'ai travaillé avec les organisations syndicales en demandant de faire des propositions, et cela se fait dans la concertation, contrairement à ce que vous laissez entendre.

Chacun est revenu sur les associations. Je ne vais pas revenir sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. C'est peut-être mon côté juriste, mais j'ai tendance à écouter ce que disent les magistrats. Je suis désolé de vous décevoir, mais sinon, à ce moment-là, il faut supprimer les chambres régionales des comptes, nous gagnerons de l'argent – on les redonnera aux communes –, il faut enlever les magistrats de la Cour des Comptes, voire même la Cour des Comptes complètement, puisque, finalement, ces rapports ne doivent servir à rien, on ne doit pas en tenir compte. C'est extraordinaire, cette position ! Je ne suis pas

d'accord. Et si dans six ans nous sommes encore contrôlés, je ne veux pas que l'on dise que les élus d'aujourd'hui étaient irresponsables, et que malgré, le rapport fait cette année, rien n'a été pris en compte, et que les élus ont continué comme avant. Et bien non.

Michel Suet vous a rappelé le niveau supérieur de 60 à 90 % pour les communes de même strate pour les associations. Mais, M. Corde, quand on a les moyens, bien volontiers ! Mais quand on ne les a plus, on fait quoi ? On donne aux associations, et on regarde tous nos agents partir parce que l'on ne pourra en remplacer aucun ? C'est cela que vous voulez ? Cela n'est pas sérieux ; ce n'est pas responsable. Mais, M. Corde, ce que nous faisons n'est pas nouveau ; vous l'avez fait vous-même. La Chambre Régionale des Comptes, dans la rubrique « subventions au fonctionnement des associations, page 22 de son rapport, indique que, pour l'année 2011, vous étiez à 8 191 000 €; en 2012 : à 7 943 000 €; 2013 : 7 580 000 €; Donc, finalement, là-dessus, M. Lagrib a raison, nous sommes en continuité, mais une continuité un peu accélérée, parce que l'on ne nous laisse pas le choix. Vous voyez, vous aviez déjà baissé le niveau des subventions aux associations ; c'est toujours embêtant de ne plus se rappeler. Je le fais, et je prends en compte le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Et si aujourd'hui nous sommes dans une situation qui nous impose, effectivement, de prendre des mesures, c'est parce que vous n'avez pas anticipé la baisse du budget de la commune, par rapport aux demandes des associations. Or, en politique, il faut anticiper, et cela n'a pas été le cas.

M. Séjeau, vous avez dit : « Un projet, un budget, c'est évident ». Non, ce n'est pas évident. Je puis vous assurer que quand nous avons épluché toutes les demandes des structures qui nous sollicitaient, nous nous sommes rendus compte qu'il y avait pour certaines une automaticité, sans correspondance, parfois même sur un coup de téléphone ; aucune trace de demande. Un coup de téléphone, et on avait ce que l'on voulait. Formidable ! Ce n'est pas ainsi que cela fonctionne désormais. Vous avez raison, beaucoup d'associations font un travail formidable, utile, en complément de ce que fait la Collectivité. Cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas en soutien différemment, en termes de moyens, moyens humains, moyens matériels, et toujours une présence financière importante par rapport aux capacités de notre Ville. Et effectivement, « un projet, un budget », c'est quoi ? C'est réfléchir sur ce qui est proposé. Et sur nos critères, chaque Adjoint – à la Culture, aux Sports, à la Citoyenneté – regarde la pertinence de la demande par rapport au rayonnement de la Ville, ce que cela peut apporter à nos concitoyens, à l'intérêt que cela peut aussi apporter à nos concitoyens. Ce critère est peut-être subjectif, il est souvent partagé, et nous faisons des arbitrages, des choix, comme le font toutes les municipalités. Nous avons supprimé effectivement ces automatismes ; cela change un peu les habitudes. Je pense que notre Ville doit être ambitieuse, et c'est vraiment ce que nous essayons de porter, et je souhaite que nous le pensions vraiment tous ensemble, quel que soit notre positionnement. Mais ignorer la baisse de nos recettes, ignorer la baisse de nos moyens, ce serait véritablement être irresponsable.

Vous avez dit que nous n'avions pas de projet. Nous en avons un, nous avons été élus dessus, mais ce n'est pas le vôtre. L'attractivité, tout le monde la revendique.

C'est un grand mot qui ne veut pas dire grand-chose si on ne met rien derrière. Notre priorité aujourd'hui, c'est moderniser la Ville ; c'est moderniser un territoire qui est central en cœur de France et qui donne à beaucoup le sentiment d'être enclavé depuis des années parce que personne n'a pris les choses en main. Nous essayons de le faire dans un contexte particulier, dans un contexte contraint.

Sur le plan de l'économie, je vous rassure, nous avons de grandes ambitions. Tout n'est pas marqué dans un débat d'orientations budgétaires ; mais, il y a ce que l'on fait au quotidien. C'est plus important à regarder. En matière de développement économique, nous sommes en train de travailler sur un service commun du développement économique de la Ville et de l'Agglomération. Vous le savez, à partir du 1<sup>er</sup> janvier, la compétence Économie va être dévolue essentiellement aux Régions et aux intercommunalités. L'idée est de proposer un service moderne, un service efficace, à toutes les communes de l'Agglomération, avec une orientation Commerce, bien sûr, pour notre centre-ville à nous, pour les Courlis, pour le Banlay qui va connaître une grande rénovation, et également au service d'autres communes, qui ont des commerces. Je vous rassure, le développement économique est bien notre priorité, à l'Agglomération comme à la Ville de Nevers. C'est évidemment prendre en compte les Courlis ; les travaux vont commencer avant la fin de l'année, sur la grande rénovation attendue. Des démolitions auront lieu, et la place sera rénovée, et l'action sur le commerce. C'est, bien sûr, le Banlay, et la rénovation dans le cadre du PNRU, et malheureusement les élections régionales repoussent la signature de la Région, que j'essaie quand même de raccrocher. La difficulté dans ce pays – c'est un commentaire qui m'est très personnel – c'est que nous sommes en permanence en élections. Nous avons perdu du temps avec les Départementales ; nous avons perdu du temps avec les Régionales, puis nous sauterons aux Présidentielles, avec les Législatives, et nous reviendrons aux Municipales. Et en attendant, nombre de projets traînent, prennent du retard, voire sont parfois abandonnés ; ce que je ne souhaite pas partager. Cela mérite un travail et une réflexion, car, aujourd'hui, c'est très pesant de devoir attendre les élections permanentes, chaque année, quasiment.

Et également, la rénovation de la zone piétonne. Une zone piétonne qui a plus de trente ans, sans avoir vu un coup de jeune. Je ne parle pas du Beffroi que vous nous avez laissé dans un état d'abandon. Nous avons appris au bout de trois semaines que la charpente s'effondrait. Les travaux auront lieu l'année prochaine. Ils ne sont pas simples, car un impact est susceptible d'avoir lieu pour les commerces ; cela demande donc des réunions pour échanger sur ce sujet.

Pour le théâtre, vous le savez, c'est en cours, avec l'objectif d'une ouverture en automne 2017, et beaucoup de Neversois ont été très sensibles à la pré-ouverture et de pouvoir y retourner.

Et l'élément majeur de notre mandature c'est la Loire. Beaucoup de Neversois ont été ravis de redécouvrir le fleuve, et les activités que nous avons proposées dès le premier été : bien sûr très peu car nous étions là depuis quelques mois, et puis dès cet été de façon plus ambitieuse, et cela va continuer. Et quand je dis la Loire, ce n'est pas que le fleuve, il faut être conscient que c'est exceptionnel d'avoir un fleuve dans sa ville, ce que Nevers a longtemps oublié ; c'est aussi tous les

abords, les berges ; vous parliez de développement durable, Mme Wozniak, vous le savez, y est très sensible, et tous nos projets sont associés à cette réflexion. Je rassure tout le monde, nous avons de grands projets, qu'il nous faut mener avec moins de moyens, et nous le ferons.

L'éducation c'est évidemment prioritaire, et l'Adjointe à l'Éducation peut le confirmer. Nous poursuivons la restructuration, et nous passons à la phase 2. Suite à une étude démographique, pour ne pas faire d'erreurs. Quant aux fusions d'écoles que nous avons faites, les parents aujourd'hui sont ravis, les enfants les premiers. Nous avons une rencontre au mois de décembre avec les enseignants, les directeurs, les organisations syndicales d'enseignants, les parents d'élèves, etc... Nous présenterons les possibilités, et nous essaierons de faire les choix ensemble. Je crains que cette restructuration du patrimoine ne nous occupe toute une partie du mandat, dans la mesure où, là encore, cela n'a pas été fait à temps. Je le rappelle, à Nevers, pour 37 000 habitants, 28 écoles avant la restructuration. A Bourges, 67 000 habitants, 22 écoles. Donc, oui, nous poursuivrons. Et restructuration ne veut pas dire frustration ; cela veut dire, encore une fois, des écoles adaptées au nombre d'élèves, au nombre d'habitants ; par contre, des écoles sur lesquelles nous avons fait des travaux dès cette année. Nous poursuivons. Ce sont des écoles que nous équipons mieux, notamment en moyens numériques. Donc, la restructuration, ce n'est pas un gros mot, ce n'est pas quelque chose de négatif ; c'est quelque chose, au contraire, qui est d'abord logique, nécessaire, et qui ensuite peut être mené tout à fait intelligemment.

M. Corde, je n'ai pas supprimé dans l'organigramme l'attractivité ; elle a été insérée dans le service consacré aux associations et à l'événementiel, pour plus de cohérence. Oui, nous ne fonctionnons plus à l'ancienne ; il n'y a plus un directeur de la culture, un directeur des sports. Il y a un directeur de tout un ensemble, et dedans il y a les compétences : culture, sports, attractivité, événements. C'est une nouvelle méthode de fonctionnement. Vous ne la partagez peut-être pas, mais notre ambition était d'apporter une modification au fonctionnement antérieur. Dans le passé, une association pouvait faire quatre courriers pour un même événement ; aujourd'hui, il n'y a plus qu'un courrier qui est nécessaire, et, ensuite il y a une cohérence dans la réponse.

Concernant les commerces du centre-ville, je suis surpris de l'expression qui a été employée, dans le Journal du Centre, de « cache misère ». L'idée que nous avons eue, d'habillage des vitrines, est quelque chose qui se fait dans beaucoup de villes, et c'est beaucoup attendu par la population. Cela fait des années que Nevers perd ses commerces. Il faut changer les choses, il faut trouver de nouveaux moyens, il faut essayer, il ne faut pas se contenter de se le dire. Et de nouveaux commerces, il y en a un certain nombre qui sont arrivés. L'idée est donc, à la fois pour les riverains, à la fois pour les populations neversaises et de l'agglomération, à la fois pour les touristes, d'arrêter cette vision de désolation, c'est de proposer, comme cela se fait dans beaucoup d'endroits – nous n'avons rien inventé à ce sujet – des trompes l'œil, des vitrines qui promeuvent l'attractivité. Par exemple, « *Nevers en Fête* » va apparaître sur un certain nombre de vitrines, ou des projets à plus long terme, comme la rénovation du Petit Théâtre qui va être illustrée. Bref, cela me permet de mettre en valeur des commerces et peut-être

d'inciter – car le but est d'habiller le moins longtemps possible –, de nouveaux prétendants à une occupation commerciale.

Quand vous dites que nous avons perdu 800 habitants l'an dernier, arrêtez, M. Corde, de faire peur. Je n'ai pas les chiffres, et vous ne les avez pas, car les chiffres de l'INSEE, vous le savez, on ne les a que deux ans plus tard. Donc, je ne vois pas comment – ou alors vous les avez comptés vous-même – vous pouvez donner ce chiffre de la perte de 800 habitants l'an passé. Je vous donnerai les chiffres très volontiers lorsque je les aurai. Cela fait des années qu'effectivement Nevers perd des habitants. C'est objectif. Ce n'est pas lié à la présence de l'équipe municipale que nous représentons. C'est malheureusement quelque chose que vous n'avez pas pu contrer. Nous allons essayer de nous y atteler. Ce n'est pas simple. Il faut arrêter de manier des relations qui n'existent pas entre la présence de l'équipe Nevers A Venir et la baisse d'habitants ou la baisse de commerces ; ce n'est pas sérieux.

M. Diot, je vous remercie de votre première partie, à laquelle j'adhère pleinement ; en quelque sorte rappeler la réalité de la situation et les conséquences pour les communes. Un tel contexte peut en effet être source de report de projets. C'est le cas pour nous. Il y a des choses que nous aurions pu lancer cette année, et que nous reportons à demain, qui auraient pu faire travailler des entreprises ; que nous n'abandonnons pas, parce que je déteste abandonner, que nous reportons un peu plus loin dans le mandat, que nous essaierons de faire, en espérant que les entreprises qui n'auront pas eu le marché aujourd'hui à cause des décisions du Gouvernement, auront toujours leurs salariés. Et c'est là où je dis que l'on se tire une balle dans le pied. Car c'est comme si on demandait à une entreprise de faire des économies de fonctionnement et d'arrêter de se développer aussi. C'est bien cela, en fait, car on nous en enlève les moyens. Cela veut dire que si les entreprises n'attendent pas que nous ayons la capacité d'engager nos projets, cela fera du chômage, des gens qui étaient imposables qui ne le seront plus, de la baisse de consommation, donc moins de TVA. C'est pour cela que je dis que nous sommes dans un illogisme absolu. Face à cette situation, certaines communes ont décidé de faire moins, dès lors qu'on leur donne moins, et attendent des jours meilleurs. Pour les communes qui sont à niveau, c'est bien ; elles sont dans un certain confort, elles ne s'arrachent pas les cheveux tous les jours pour essayer d'équilibrer. Mais nous, ce n'est pas le cas, vous le savez, notre ville n'est pas à niveau. Elle ne l'est pas sur les équipements sportifs. Nous rénovons une Maison des Sports qui aurait dû l'être depuis des années, un stade de la Baratte qui attend depuis des années, un centre-ville, je l'ai dit, une zone des Courlis qui est à l'abandon. Effectivement, oui, nous ne sommes pas à niveau. Notre équipe municipale ne peut pas dire : « attendons des jours meilleurs ». C'est la raison pour laquelle nous empruntons. Et encore une fois, nous pouvons tout à fait emprunter, ce n'est pas un gros mot ; ce qu'il faut, c'est ne pas se surendetter. S'endetter correctement n'aggraverà pas la situation fiscale des Neversois.

M. Diot, vous avez dit que nous ajoutons au programme national d'austérité une austérité municipale. Ce n'est pas exact. Nous n'avons aucune raison d'en rajouter. Nous mettons en adéquation, malheureusement nos ambitions, qui sont un peu diminuées – nous essayons de trouver des moyens alternatifs pour les

développer – Mettre en adéquation, c'est ce qui n'a pas été suffisamment fait à Nevers. Mettre en adéquation avec la baisse de population les équipements ; cela n'a pas été fait, par exemple. Nous mettons en adéquation avec une politique d'austérité menée par le Gouvernement, que je dénonce tout comme vous, et que l'ensemble des élus de notre équipe dénoncent, aujourd'hui une façon de fonctionner de la Ville que je déplore. Et je préférerais effectivement qu'elle soit beaucoup plus ambitieuse, ouverte sur le plan financier, même si elle reste ambitieuse dans ses projets. Mais je partage aussi la position de l'Adjoint aux Finances, ce n'est pas en se mettant sous tutelle que cela règlera quelque chose.

Vous avez évoqué la politique harmonisée d'abattement ; ce n'est pas de la contradiction. Il y avait des abattements très variables au sein de l'Agglomération. Je vous transmettrai la réalité des chiffres. Aujourd'hui, cette politique d'abattement impacte effectivement de quelques euros un certain nombre d'habitants, qui vont être moindres que ceux qui vont y gagner. Et en même temps, elle dénote une volonté de solidarité. Or, il faut que nous tendions à davantage de justice entre les habitants de l'Agglomération, à davantage de partage dans les équipements, et dans la réflexion et la pratique fiscale et financière. Et je pense que ce premier pas de politique harmonisée des abattements, certains vont y perdre, d'autres vont y gagner ; c'est comme la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui est unifiée, parce que c'est la loi, certains y perdent, d'autres y gagnent, mais c'est important d'avancer ensemble.

Vous avez dit que nous supprimions des agents. Vous le savez très bien, les agents des collectivités territoriales sont protégés. Ils ont un statut protecteur, et c'est très bien ainsi. Nous ne supprimons pas des agents, nous allons faire comme beaucoup de collectivités. Aujourd'hui, les ressources humaines, et c'est la première fois, sont devenues un enjeu de mandat. Non pas parce que c'est la volonté des élus – cela ne faisait pas partie de notre programme politique – mais parce que l'on nous y contraint. Et il n'y a jamais eu si peu d'embauches dans les collectivités cette année. Ce sont les chiffres qui m'ont été fournis. Nous allons, comme beaucoup, envisager de ne pas renouveler un certain nombre d'emplois, qui vous l'avez vu, ne seront pas non plus en proportion considérable. Cela nous invite, et nous le faisons déjà, par des audits, par des évaluations, à réfléchir sur des niveaux de politiques publiques, que nous devons maintenir, que nous devons modifier, certains vont baisser, certains augmenter, parce que cela répond aussi à une nouvelle réalité. Ce n'est pas de la contradiction.

Vous vous amusez de la suppression des toilettes du Champ de Foire. C'est l'exemple, à Nevers – et si ce n'était que celui-là, ce ne serait pas bien grave – d'un équipement complètement inutile, puisqu'il est fréquenté d'à peine deux ou trois personnes par jour en moyenne, donc inutile. Le service public a un coût, je suis d'accord, il faut que la collectivité le supporte, mais en même temps, il faut un maximum d'efficacité. Un équipement inutile ou/et mal placé. Et c'est le résultat de cela.

M. Lagrib, Michel Suet vous l'a rappelé, c'est notre deuxième budget ; vous aviez même voté avec nous le premier ; donc, révisez avant de venir. C'est un budget qui est en continuité avec celui que vous avez voté. Donc, soyez un peu cohérent,

mais je comprends qu'aujourd'hui vous ayez un problème de posture. En tout cas, notre équipe, je vous le confirme, a bien pour ambition de tenir tout son mandat par sa présence ; ne soyez pas inquiet là-dessus. J'ai vu que tout le monde s'en prenait un peu pour son grade, nous, et l'équipe Nevers A Gauche, c'est votre droit. J'étais très intéressé par votre paraphrase du débat d'orientation budgétaire, en vous entendant dire que les commerces fermaient maintenant. Je me rappelle que pendant la campagne, vous le reprochiez aux autres. Donc, soyez cohérent avec vous-même.

Je n'ai pas compris « centre aquatique en moins ». Aujourd'hui, nous n'avons pas un centre aquatique démesuré pour la Ville de Nevers. Nous faisons un espace aquatique, une piscine communautaire, partagée justement avec les 12 communes, et cela me semble aller vers un besoin d'un équipement indispensable, et en même temps dans le sens de le faire supporter par l'ensemble des habitants de l'agglomération, en complément des autres équipements. Je n'ai pas bien compris votre observation.

Je voulais vous remercier pour votre cours lénifiant de finances locales. Mais au moins vous nous avez fait vivre en direct votre lecture.

M. Séjeau, un dernier mot, je l'ai dit tout à l'heure, le développement durable, bien sûr, fait partie de l'ensemble de nos projets, quand nous pouvons l'insérer dans nos réflexions, et Anne Wozniak y veille. Vous le savez, Nevers Agglomération a été retenue comme territoire à énergie positive pour la croissance verte, ce qui nous permet la rénovation du toit-terrasse de la Maison de la Culture, qui comprend des fuites actuellement, et qui est énergivore, vu la surface du bâtiment. Nous souhaitons être, si ce n'est exemplaires, du moins vertueux en matière de développement durable. Et je vous rassure, nous partageons bien souvent votre vision des choses, et nous essayons de l'appliquer. Et je crois savoir qu'Anne Wozniak vous a demandé de travailler avec elle sur certains sujets. Et c'est volontiers que nous le faisons.

En ce qui concerne l'Agglomération, nous travaillons sur le schéma de mutualisation. C'est une piste aussi de partages, d'économies internes pour nos communes. Nous validerons les grandes orientations de la mutualisation au Conseil Communautaire du 12 décembre. Compte tenu, la loi NOTRe oblige, d'une réflexion sur une évolution d'un périmètre, nous attendrons de voir quel périmètre l'Agglomération aura défini, pour l'adopter in fine, et associer éventuellement de nouveaux arrivants sur ce schéma de mutualisation. Pour le reste, je suis convaincu de la nécessité de partager certains équipements ; la piscine, je ne vais pas y revenir, nous l'avons fait. Nous avons également terminé le transfert de charges de la Maison de la Culture. Les calculs n'avaient pas été faits, et il fallait avancer. Et il y a un certain nombre d'équipements pour lesquels une réflexion est engagée, et qui sont, à mon avis, destinés à devenir des équipements communautaires. Ce sera aux élus communautaires de se prononcer. Je pense au Centre des Expositions, qui n'est plus aujourd'hui du tout acceptable pour que Nevers puisse se revendiquer d'être une ville de congrès. Et cela profiterait à l'ensemble de l'Agglomération, voire à l'ensemble du département. Je pense au Café Charbon, qui est en attente, et se désespère depuis des années ; et cela

mériterait d'être un équipement repris au titre de l'Agglomération. Je pense, pourquoi pas, au cercle d'escrime, à terme Il y a tout un tas de choses ; je ne vais pas être exhaustif là-dessus.

Voilà ce que je voulais répondre à chacun sur ce débat d'orientations budgétaires. Je vous donne rendez-vous, bien sûr, pour le vote du budget, où chacun pourra une nouvelle fois s'exprimer, avec un niveau de détails qui sera plus important sur tous les éléments qu'il comprend.

Je vous propose, après ce temps d'échange qu'il me semble important de faire, de nous prononcer sur les délibérations suivantes.

Hervé Barse a dû nous quitter et a donné procuration à Philippe Cordier.

**2015-200** **CAPA. Commission des Achats en Procédure Adaptée. Modification du seuil de compétence**

*Adopté à l'unanimité.*

**2015-201** **Décision modificative n° 4**

*Adopté à l'unanimité.*

**2015-202** **Admission en non-valeur de produits irrécouvrables des exercices 2004 à 2015**

*Adopté à l'unanimité.*

**2015-203** **Stade de Challuy. Construction de nouveaux vestiaires. Convention de financement Ville de Nevers/SIVOM Challuy Sermoise**

M. le Maire – Je passe la parole à Daniel Devoise qui va présenter la délibération pour la construction de nouveaux vestiaires au stade de Challuy avec une convention de financement Ville de Nevers/SIVOM Challuy Sermoise. Il s'agit d'un ancien projet que j'ai ressorti des fonds de l'Agglomération, puisqu'il y avait une intention qui n'avait pas été transformée. M. Devoise, vous avez la parole.

M. Devoise – Le SIVOM Challuy Sermoise est propriétaire du stade situé rue du 19 mars 1962 à Challuy. Cet équipement, construit en 1962 est composé de deux terrains de grands jeux et d'un complexe vestiaire-club house permettant le déroulement de deux rencontres simultanées.

Ce stade est le site d'entraînement et de déroulement des matchs de football de l'association Racing Club Nevers Challuy-Sermoise. Au cours des dernières années, cette association a augmenté considérablement son nombre de licenciés qui sont, pour la plupart domiciliés dans l'agglomération de Nevers et principalement dans les quartiers de Nevers.

Or, il apparait que les locaux de ce stade ne sont plus adaptés et qu'il est nécessaire de construire de nouveaux vestiaires pour continuer l'organisation des activités qui s'y déroulent et donc d'accueillir les jeunes qui les pratiquent.

Compte tenu de l'intérêt présenté, je vous propose d'accepter de participer à la rénovation du stade de Challuy en attribuant une subvention d'équipement d'un montant de 30 000 € au SIVOM Challuy-Seremoise.

Il y a eu un avis favorable de la commission 1.

M. le Maire – Mme Fleury.

Mme Fleury – M. le Maire, je souhaitais indiquer, mais peut-être le savez-vous, que le Conseil Régional de Bourgogne s'est désengagé. Il a signifié son refus au SIVOM de Challuy pour le versement d'un financement de 15 000 €. Cela ne remet sans doute pas en cause la participation de la Ville de Nevers. Mais l'interrogation se pose quant à l'équilibre budgétaire de cette opération.

M. le Maire – Mme Beltier.

Mme Beltier – M. le Maire. Ce n'est pas le principe de la participation de la Ville, à savoir 30 000 € à ces travaux que nous remettons en cause, puisque de nombreux jeunes neversois en profitent, mais c'est le montant global des travaux qui nous interpelle. 310 000 € pour rénover des vestiaires ; n'y-a-t-il pas là une exagération de coût, ou bien un projet nettement surdimensionné ?

M. le Maire – M. Devoise.

M. Devoise – Dire qu'il est surdimensionné, je n'irai pas jusque-là. C'est une enveloppe maximale ; il se peut qu'elle ne soit pas atteinte, c'est le seuil maximum. Comme l'a dit Mme Beltier, beaucoup d'enfants de Nevers fréquentent l'équipement, ainsi que d'enfants d'autres communes de l'Agglomération. Il faut que l'équipement puisse accueillir les enfants de manière correcte. Or, les vestiaires et les douches méritent des travaux qui sont relativement importants.

M. le Maire – Lorsque j'ai repris ce dossier, le montant demandé était au-delà de 400 000 €. J'ai demandé que cela diminue. M. Reuillard a refait les vestiaires de Varennes-Vauzelles pour 750 000 €. Cela ne veut pas dire qu'il faille en arriver là.

Mme Beltier – Je n'avais pas ce renseignement, car je ne suis pas domiciliée à Varennes-Vauzelles.

M. le Maire – Pour information. Il faut prendre en considération que c'est un club qui accueille beaucoup d'enfants de Nevers, y compris des quartiers prioritaires. Je regrette qu'effectivement la part de la Région ne soit pas assumée. C'est une fois de plus la preuve de la grande importance que l'on nous donne. C'est fort regrettable. Nous votons sur cette convention de financement. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

*Opposition : 0*

*Abstentions : 2*

***Adopté à l'unanimité.***

**2015-204 Installations du stade du Pré Fleuri. Nouvelle tranche de travaux. Convention de financement Ville de Nevers/SASP USON Rugby plus**

- M. le Maire – Je passe la parole à M. Devoise sur la délibération 204 concernant les installations du stade du Pré Fleuri pour la nouvelle tranche de travaux et la convention de financement Ville de Nevers/SASP USON Rugby Plus.
- M. Devoise – La Ville de Nevers souhaite conforter son engagement auprès de la SASP USON Rugby Plus en participant au financement d'une nouvelle tranche de travaux d'aménagement des installations du stade du Pré Fleuri qui comprend notamment la création d'un centre de formation, structure indispensable dans le cadre du projet d'accession en Pro D2.
- Dans ce sens, je vous propose d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 1 112 589,45 € à la SASP USON Rugby Plus
- Le plan prévisionnel de financement figure dans votre dossier.
- M. le Maire – Merci M. Devoise. J'ai une demande d'intervention de Mme Beltier.
- Mme Beltier – Au sujet du rugby, il faudrait avoir une vision globale de toutes les subventions allouées par notre Ville. A chaque conseil nous votons des délibérations qui se comptent en centaines de milliers d'euros autour du rugby. C'était par exemple le cas pour des acquisitions foncières au mois de juin. C'est cette fois plus d'1 M€ à l'USON Rugby, et 3,3 M€ de fonds publics, si l'on intègre les autres financements. Cette fois, c'est pour construire un centre de formation dans des locaux que nous avons-nous-mêmes vendus en juin dernier, au prix minimum de l'estimation de France Domaine. Non contents de l'avoir vendu au bas prix, maintenant nous dépensons plus d'1 M€ pour y faire des travaux.
- Sans remettre en cause l'utilisation d'un centre de formation, je pense que nous devrions avoir une vision complète de tout l'argent que nous consacrons à ce sport. Est-il possible d'avoir un récapitulatif à l'occasion du prochain conseil municipal ?
- M. le Maire – M. Corde.
- M. Corde – Merci, M. le Maire. Je rejoindrais en partie les propos de Mme Beltier. D'abord, nous soutenons bien évidemment ce projet de rugby ; je pense qu'il est important pour notre ville et pour le territoire en entier. A un moment donné, il faut savoir ce que l'on veut, et si l'on doit accompagner une équipe de très haut niveau, il faut s'en donner les moyens.
- Sur la délibération qui nous est proposée, juste deux remarques. La convention n'en fait pas état, nous donnons 1 112 000 € de subvention d'équipement. Est-ce que cette subvention est répartie indifféremment sur les 5 400 000 € du projet, ou est-ce que c'est fléché spécifiquement sur l'un des aspects ?

Effectivement, je pense que les travaux qui sont prévus pour un montant de 1 900 000 € du centre de formation correspondent à des travaux qui doivent être faits dans les anciens locaux d'Albert-Bayet. Effectivement, c'est du patrimoine municipal qui a été vendu, et je regrette finalement qu'il ait été vendu, car on donne une subvention d'équipement qui va améliorer le patrimoine, et qui va lui redonner de la valeur, et il n'est plus municipal. Pour une fois que l'on aurait pu faire des travaux dans des bâtiments qui étaient à nous, ils sont faits chez quelqu'un d'autre. Mais, bien évidemment, nous voterons cette délibération.

M. le Maire – Tout le monde est convaincu de l'intérêt d'une équipe de rugby importante pour notre territoire, qui draine du monde, de l'activité, et qui a une dimension au-delà du sport. Bien sûr qu'à un moment, les choses vont s'arrêter. Ce serait contradictoire avec ce que j'ai indiqué tout à l'heure. Néanmoins, quand on commence, il faut aller au bout d'un projet. Et le bout de ce projet, c'était aussi cette tribune nord, dite de l'Agglomération.

Il y a dans cette délibération à la fois une contribution au centre de formation, dans des locaux qu'effectivement nous avons cédés, mais qui, à terme, risquent de revenir à la Ville, pour un montage juridique et financier. Finalement, c'est un investissement qui est fait sur la propriété de la Ville, sachant que nous sommes en train d'acquérir le terrain, ce qui n'avait pas été fait, car nous sommes actuellement sous un bail, pour sécuriser l'ensemble de ces investissements.

Dans ce montant supplémentaire que nous proposons de voter ce soir, il y a une contribution à la tribune nord, l'aménagement du terrain, partagé à 50 % public-privé, le paramédical, des panneaux led, et une contribution davantage du public sur le centre de formation, et également sur l'aménagement concernant les joueurs amateurs.

Je suis tout à fait favorable à vous faire parvenir un récapitulatif de ce à quoi la Ville a contribué, puisqu'il y a aussi la subvention de fonctionnement qui est accordée. Xavier Morel.

M. Morel – Je me réjouis que tout le monde soit au moins d'accord sur ce que représente le rugby, en termes d'attractivité. Je ne pense pas qu'il en est été de même avec les sommes astronomiques que vous aviez mises à l'époque dans le tennis de table. Nous allons vous fournir les chiffres du rugby avec les retombées. Nous verrons si vous pouvez nous fournir les mêmes chiffres du côté du tennis de table.

M. le Maire – Je précise aussi que la vocation de ce centre de formation est, bien sûr, destinée aux joueurs professionnels, mais aussi aux jeunes, et ils sont, je crois, plus de 400. Il y a aussi une véritable contribution à des valeurs sociales, éducatives et sportives. Patrice Corde.

M. Corde – J'ai juste une réponse pour M. Morel à cette petite attaque. Je ne dirais pas ce que j'en pense, parce que je serais un peu désagréable : je n'étais pas élu à ce moment-là, et adressez-vous donc à M. Manse et à M. Thiais, qui, eux, étaient élus.

- M. le Maire – M. Suet.
- M. Suet – Cela s'est bien vendu. Aujourd'hui, quand on demande une estimation aux Domaines, elle est toujours très haute, elle est déconnectée du marché. La vente est favorable, je peux vous le certifier. D'autant que c'est un bâtiment qui avait besoin de travaux très importants ; nous n'aurions pas pu les faire.
- M. le Maire – M. Manse, vous vouliez intervenir.
- M. Manse – J'ai été mis en cause directement, ma modeste personne a peut-être contribué dans le tennis de table, mais il y avait le Premier Ministre de la France, à l'époque, M. Pierre Bérégovoy.
- M. le Maire – Nous allons voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Adopté à l'unanimité. Merci.

*Opposition : 0*

*Abstentions: 2*

*Adopté à l'unanimité.*

**2015-205** **Maison des sports. Travaux de mise en accessibilité. Demande de subvention auprès du CNDS Centre National pour le Développement du Sport. Annule et remplace la délibération n° 2015-194 du Conseil municipal du 22 septembre 2015**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2015-206** **Taxe communale sur le foncier bâti appliqué sur les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire. Convention de partage Ville de Nevers/Nevers Agglomération**

M. le Maire – Je passe la parole à M. l'Adjoint aux Finances concernant la convention de partage Ville de Nevers/Nevers Agglomération pour la taxe communale sur le foncier bâti appliqué sur les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire.

M. Suet – Merci M. le Maire. Le 26 septembre dernier, le conseil communautaire de l'Agglomération de Nevers a adopté le pacte financier et fiscal au service de son projet de territoire. Il a été décidé le partage du produit de la taxe sur le foncier bâti économique appliqué sur les parcs d'activités économiques d'intérêt communautaire. Au regard des investissements consentis pour l'aménagement des parcs d'activités au service de l'accueil des entreprises et du développement de l'emploi, l'Agglomération s'est prononcée pour utiliser les dispositions de l'article 29 de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale et instituant le principe du partage du produit de la taxe sur le foncier bâti des entreprises.

Ainsi, à compter de 2016 et pour une durée de 10 ans, il est prévu que le partage de fiscalité s'applique sur le parc d'activités économiques de Nevers Est, dans la proportion 50% pour la ville de Nevers et 50% pour l'Agglomération, dans les cas suivants :

- Une entreprise nouvelle s'installe en construisant un nouveau local,
- Une entreprise déjà installée agrandit ses locaux en achetant un local qui n'était plus productif de taxe sur le foncier bâti, ou agrandit ses locaux en construisant un nouveau local.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir adopter la convention de partage figurant en annexe et m'autoriser à la signer.

M. le Maire – Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Cela rejoint ce que nous indiquions tout à l'heure. Je pense que c'est l'exemple, justement, de partager, mutualiser – c'est dans les deux sens aussi – avec l'Agglomération. Sachant que cela s'appliquera aux nouvelles implantations. M. Diot.

M. Diot – Je ne reviendrai pas sur l'intervention générale faite par les élus communistes lors du Conseil d'Agglomération concernant la globalité de ce pacte fiscal et financier. J'attire simplement l'attention sur le fait que ce pacte fiscal adopté à l'Agglomération a quand même des impacts directs sur chacune des douze communes de l'Agglomération et de leurs habitants. Sur la commune de Nevers et ses habitants. Il serait donc utile que le débat sur ce pacte fiscal ne se limite pas à l'Agglomération, mais qu'il se mène également au sein de notre conseil municipal. Nous en avons eu une illustration tout à l'heure lors du débat d'orientations budgétaires, lorsque je disais que la politique minimale d'abattement en matière de taxe d'habitation, votée à l'Agglomération, se traduit par une augmentation de 380 000 € des impôts touchés par l'Agglomération et donc payés par les habitants au niveau de l'Agglomération, et nous n'avons pas d'évaluation précise. Vous avez proposé de nous transmettre les estimations que vous avez, M. le Maire, nous sommes preneurs, dans la perspective du prochain budget. Quelles sont les conséquences précises pour les habitants de Nevers ? Il y a 18 000 foyers au niveau de l'Agglomération qui vont payer 11 à 20 € supplémentaires sur leur taxe d'habitation. Statistiquement, cela fait 9 000 foyers neversois ; c'est énorme. Peut-on avoir les chiffres ? Il serait bien que nous ayons une estimation de ce que cela entraîne pour notre commune.

Concernant la délibération, le partage de la taxe communale sur le foncier bâti c'est le même problème. Nous n'avons pas aujourd'hui d'évaluation de ce que cela implique pour Nevers. Concrètement, c'est la moitié de la taxe sur le foncier bâti des entreprises qui est retiré aux communes de Nevers, de Varennes-Vauzelles, et de Garchizy, à partir des futurs projets – et nous osons tous espérer qu'il y aura de futurs projets – ; la moitié de la taxe est retirée à ces trois communes pour abonder le budget de l'Agglomération. Nous posons plusieurs questions. Quelle sera de manière chiffrée la perte de recettes pour chacune de ces trois communes, et particulièrement pour Nevers ? Avant de voter une telle délibération, nous sommes quand même en droit de savoir ce à quoi cela nous engage, pour le budget municipal. Ce sont des recettes qui sont soustraites à notre Ville de Nevers, dont la situation financière se dégrade, pour abonder le budget de l'Agglomération, dont on a vu qu'elle est, elle, en très bonne situation financière : une épargne nette de 3,8 M€, une capacité de désendettement de 0,2 année, alors que le seuil d'alerte est fixé à 12 ans, et surtout un « trésor » de 18 M€, un fonds de roulement de 18 M€, soit 40 % du budget de fonctionnement, ce qui est colossal. C'est

effectivement l'héritage d'une gestion passée de l'Agglomération, à laquelle les élus communistes ont participé ; nous notons que personne ne dit le contraire sur ce point. Mais prendre des recettes à la Ville de Nevers, qui est en difficulté financière, pour les allouer à l'Agglomération, qui est en excellente situation financière, c'est la solidarité communautaire inversée. Voilà la raison pour laquelle, en cohérence avec leur position à l'Agglomération, les élus communistes de Nevers s'opposeront à cette délibération.

M. le Maire – Concernant les zones économiques d'intérêt communautaire, vous vous trompez en indiquant que c'est injuste que la Ville lâche, si je puis dire, 50 % au profit de l'Agglomération. Elle ne perd rien, aujourd'hui, la Ville, à adopter cette délibération, puisque c'est pour des recettes éventuelles hypothétiques futures, qui peuvent ne pas exister, d'ailleurs, au demeurant. Cela serait effectif à la prochaine implantation, ce que j'espère, ou éventuellement lors d'un agrandissement d'une activité existante ; auquel cas, la Ville n'aura pas zéro, elle aura 50 %, et 50 % autres iront à l'Agglomération, qui, je le rappelle, a financé l'intégralité de l'aménagement de ces zones. Sont concernées également les communes de Varennes-Vauzelles et de Garchizy. Les élus communautaires et les maires présents ont réfléchi à cette logique de redistribution et de partage. Et comme je le disais tout à l'heure, la mutualisation, les échanges, ce n'est pas que dans un sens. La Ville de Nevers ne perd rien dans l'immédiat ; elle partagerait simplement des recettes, s'il y en avait, pour l'avenir. Nous n'obérons pas nos capacités financières par cette délibération. Nous sommes simplement logiques aussi, puisque ce sont des parcs d'activités pris en compte par l'Agglomération, rénovés par l'Agglomération, développés par l'Agglomération, y compris pour ce qui va venir dans le futur, sur l'agrément de ces parcs d'activités. En conséquence, cela ne me choque pas d'avoir proposé cela au Conseil Communautaire, et de le proposer aujourd'hui en Conseil municipal, comme l'ont fait les autres communes.

M. Suet – Ici, nous sommes sur une dynamique qui est partagée. Ce seront des moindres recettes éventuelles pour l'avenir ; il n'y a pas de partage des évolutions négatives.

M. le Maire – Je précise aussi que les finances de l'Agglomération permettent également, et vont permettre, je l'espère, de financer un certain nombre de projets qui intéressent très directement la Ville de Nevers. C'est donc important que l'Agglomération puisse subvenir à cela aussi, puisqu'aujourd'hui un grand nombre de projets d'équipements importants vont recevoir aussi une part de l'Agglomération. S'il n'y a pas d'interventions, je vous propose de voter cette délibération.  
 Qui vote contre ? Deux. Qui s'abstient. Adopté à la majorité. Merci.  
*Oppositions : 2*  
*Abstention : 0*  
***Adopté à la majorité.***

**2015-2017**      **Rapport d'activités et comptes administratifs 2014 de « Nevers Agglomération »**  
**Communauté d'Agglomération de Nevers**

M. le Maire – A la suite des sujets portant sur les finances et avant de passer aux autres domaines, je vous propose de vous présenter, et c'est en lien notamment avec l'attractivité, dont nous avons parlé précédemment, deux films de marketing

territorial, sur les atouts de l'Agglomération, dont bien sûr la Ville de Nevers. A partir du mois de janvier, pendant six mois, ces deux films vont être diffusés sur les vols longs courriers d'Air France, un film pendant trois mois, un autre pendant trois mois, permettant de toucher 8 millions de passagers. Je voulais faire partager ces films à ceux qui ne les connaîtraient pas encore.

*(Visionnage de 2 films)*

Ces films restent propriété de l'Agglomération et serviront de supports à d'autres manifestations. Ils sont aussi, bien sûr, redistribués aux autres communes de l'Agglomération, qui peuvent s'en servir pour vanter les mérites du territoire. M. Diot.

M. Diot – Dans la présentation, vous oubliez de dire que cela a coûté 30 000 €, me semble-t-il.

M. le Maire – 32 000 € TTC, payables sur deux budgets.

M. Diot – 32 000 € TTC, pour que le maire de Nevers et président de Nevers Agglomération puisse s'exprimer à 10 000 mètres d'altitude, entre Paris et Los Angeles. Bien. Cela me semble un peu élevé. Si vous me permettez cette petite pique amicale – n'y voyez rien d'autre qu'un trait d'humour –prendre l'avion, cela fait gonfler les chevilles ; donc n'oubliez pas vos bas de contention.

Quant à l'objectif, de faire venir des entreprises à Nevers via ce film, j'ai tout de même un doute sur l'efficacité d'un tel dispositif. Nous nous sommes opposés à la dépense de 32 000 € à l'Agglomération sur cette question. Cela vient en débat ici. Nous vous disons que nous n'y croyons pas plus ici qu'à l'Agglomération.

M. le Maire – Cela ne vient pas en débat ; cela vient en partage pour les élus qui ne sont pas élus communautaires, puisque ce n'est pas dans cette instance que nous décidons. En ce qui me concerne, je trouve que cela ne fait jamais de mal de prendre de la hauteur ; donc de l'altitude, cela fait du bien, de voir les choses de haut. Nous ferons un point d'ici quelque temps, sur les retombées que cela peut avoir. Et cela peut servir, comme je l'indiquais, à un certain nombre de salons, où le service de développement économique de l'Agglomération va de plus en plus. Ce n'est pas en ne faisant rien qu'on gagnera du monde ; c'est également en se faisant connaître ailleurs. Pour un budget de communication, je vous assure, sans être un spécialiste, que c'est très faible, par rapport à la population que nous touchons. Xavier Morel.

M. Morel – Il est vrai qu'on ne se sait jamais ce que la communication peut rapporter. Je suis d'accord avec M. Diot. Tout d'abord, il n'y a pas que le Maire, Président de l'Agglomération qui s'exprime, il y a aussi des chefs d'entreprises, des personnes qui ont choisi de vivre leur vie d'entrepreneur ici, et je pense que ce sont des exemples que l'on peut mettre en avant. Si on ne sait pas ce que la communication rapporte, il y a une chose dont on peut être certain : c'est que si on ne fait pas de communication, il ne se passe rien. Donc, dans le doute, il vaut mieux agir.

**2015-208**      **Centre des expositions. Règlement intérieur**  
**Adopté à l'unanimité.**

**2015-209**      **Dénomination de voie. Allée Jean Macé**

M. le Maire –                    Nous enchaînons avec la délibération n° 209, sur la dénomination d'une voie, l'allée Jean Macé.

M. Francillon –                La délibération concerne la dénomination d'une impasse située au croisement du groupe scolaire Blaise Pascal et du Bd Maréchal de Lattre de Tassigny. Nous vous proposons le nom de Jean Macé pour la raison suivante. L'école Jean Macé a été rebaptisée en école Lucie Aubrac, par une délibération que nous avons votée le 22 juin dernier. Il apparaît par conséquent nécessaire d'honorer d'une autre manière la mémoire de Jean Macé, défenseur de la laïcité, fondateur de la Ligue de l'Enseignement, sénateur de la 3<sup>ème</sup> République. Nous avons pensé que donner son nom à cette impasse était particulièrement bien adapté, puisque cette impasse est située à proximité d'une école.

La commission de dénomination des rues qui s'est réunie le 16 septembre dernier a été consultée, et a donné un avis favorable. La commission municipale n° 1 a également donné un avis favorable, pour cette nouvelle dénomination :

ALLÉE JEAN MACÉ  
(1815-1894)

Fondateur de la Ligue de l'Enseignement et sénateur.

Au dos de la délibération, un plan indique la localisation.

M. le Maire –                    Merci. Y-a-t-il des interventions ? A partir du moment où l'école Jean Macé fermait, nous avons indiqué que nous honorerions la mémoire de cet homme célèbre ailleurs en ville. Le lieu a été identifié. Nous votons pour cette nouvelle dénomination. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**2015-210**      **Programme local de l'habitat (PLH) de l'agglomération de Nevers. Avis sur le projet de modification**

M. le Maire –                    Je passe la parole à Guy Grafeuille, Adjoint au Développement Urbain, pour en synthèse sur le projet de modification du programme local de l'habitat.

M. Grafeuille –                Merci, M. le Maire. Chers collègues, Mesdames, Messieurs. Effectivement, il a fallu modifier ce programme local de l'habitat, qui courrait de 2012 à 2017, mais, entre-temps, il s'est passé quelque chose d'important, c'est l'intégration de la commune de Marzy, ce qui a modifié un peu la donne, sans pour autant porter atteinte à l'économie générale du PLH, et à ses orientations générales.

La modification fait suite :

- à l'intégration de la commune de Marzy à la communauté d'agglomération, postérieurement à l'adoption du PLH,
- aux évolutions de la loi ALUR, modifiant le champ d'actions des communautés d'agglomération,
- à l'évaluation triennale du PLH qui a mis en avant la nécessité d'adapter le PLH au contexte local.

Quatre nouvelles actions ont été ajoutées :

- la mise en place d'une aide à la réhabilitation HLM (en complément à l'aide à la démolition reconstruction),
- la création d'un fonds d'intervention foncière de manière à soutenir la création de logements en secteur contraint,
- la mise en place d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour la sédentarisation des gens du voyage,
- le soutien à des projets d'adaptation des logements au vieillissement de la population.

Le budget prévisionnel de Nevers-Agglomération est passé de 4 M€ à 5,2 M€.

Le Conseil d'Agglomération s'est prononcé sur cette question au mois de septembre. Il nous appartient de le faire également. La commission 3 a donné un avis favorable. Je vous propose de faire de même sur ce projet. Il s'agit d'une remise à jour, devenue nécessaire.

M. le Maire –

Merci. Y-a-t-il des questions ? M. Corde.

M. Corde –

Merci, M. le Maire. Ce n'est pas une question, c'est une remarque. Il est dommage que nous n'ayons pas le temps de développer davantage la question, mais c'est un PLH qui est excellent. Les orientations sont fondamentales, et notamment pour la vie au quotidien de nos citoyens. Nous le soutenons. Peut-être faudrait-il trouver un moment pour en faire une présentation plus exhaustive, parce que les objectifs sont absolument fondamentaux et envisagent aussi les changements sociétaux, avec le vieillissement de la population.

M. le Maire –

Merci pour ces propos. Nous pourrions effectivement tout à fait convenir d'une réunion dédiée au PLH, abordant le contenu du document et les réalisations accomplies.

M. Grafeuille –

Je suis tout à fait d'accord que cette réunion puisse se tenir.

M. le Maire –

Guy Grafeuille va s'en charger. C'est une bonne suggestion. Nous le votons. Y-a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**2015-211 Hébergement d'urgence. Convention Ville de Nevers/Association Espace Bernadette Soubirous**

*Adopté à l'unanimité*

**2015-212 Gestion urbaine de proximité des jeunes. Chantier éducatif, secteur Courlis et Bords de Loire. Attribution d'une subvention à l'association Interstice**

*Adopté à l'unanimité*

**2015-213 Mise en vente de plusieurs biens immobiliers. Conventions de mandat**

M. le Maire – Je passe la parole à Mme l'Adjointe au Cadre de Vie, pour la délibération n° 213, la mise en vente de plusieurs biens immobiliers, avec des conventions de mandat.

Mme Wozniak – Merci, M. le Maire. Il s'agit de proposer à la vente immédiate les propriétés suivantes :

- les locaux de l'ex-centre social du Banlay situés 16, rue Saint Exupéry (cadastrés AD 181),
- les locaux de l'ex-SPIE, comprenant un local de stockage et des bureaux, situés 143, rue Francis Garnier (cadastrés DB 6 et 7),
- les locaux de l'ex-centre social des Montôts situés 52, rue du commandant Paul Pierre Clerc (cadastrés CI 163),
- les locaux et l'ex cinéma (cadastrés BH 173 et 174) situés place Chaméane, le bâtiment arrière des ex-établissements Courpied (cadastré AM 207) situé 25, Bd de la République
- l'immeuble des anciens bains douches (cadastré BM 195) situé 18, rue Jean Desveaux.
- l'immeuble abritant le musée de l'éducation (cadastré BP 36) situé 8 rue du Cloître Saint Cyr.

M. le Maire – Merci. Patrice Corde.

M. Corde – Merci. Sur le fond, cette délibération ne nous pose aucun problème. Je dis souvent que je suis partisan de libérer le plus de mètres carrés possibles, notamment lorsque l'on construit, et d'en supprimer plus que l'on en a construit. Il s'agit ici de céder des biens immobiliers, de les mettre en vente.

J'ai deux questions concernant les ventes. Pour la vente du bâtiment arrière des ex-établissements Courpied, situés 25 Bd de la République. Il y a là un chemin de liaison intéressant, par la Nièvre, qui pourrait valoriser le quartier et permettre une ouverture et une accessibilité plus importantes. Je voulais bien m'assurer que la vente n'obérait pas finalement cette possibilité que nous avons.

Concernant l'immeuble qui abrite le musée de l'éducation, pourriez-vous nous indiquer quelles pourraient être les solutions de relogement, suite aux contacts que vous avez pu avoir avec l'association qui gère ce musée.

M. le Maire – Nous avons noté cet élément concernant le bâtiment situé au 25 Bd de la République, et l'intérêt de préserver un passage. Anne Wozniak va vous répondre, y compris sur le musée de l'Éducation.

Mme Wozniak – Pour le bâtiment arrière des établissements Courpied, nous gardons un droit de passage, et nous préservons toute la partie naturelle à l'arrière du bâtiment, pour avoir, peut-être, un projet de valorisation de cette zone.

Concernant le musée de l'éducation, nous n'en sommes qu'à l'état de pistes, mais l'idée serait peut-être de déplacer le Musée de l'Éducation dans le bâtiment des archives, impasse des Ursulines.

Vous m'aviez également posé la question liée à la façade des bains-douches. Il semblerait possible, dans l'acte de vente, d'avoir une clause demandant la conservation de cette façade. L'inscription, par l'envoi d'un dossier à l'ABF, est possible, mais cela peut être long. Nous pouvons attirer l'attention de l'acheteur et de l'ABF, et inscrire cela en tant qu'élément de patrimoine dans le PLU, comme c'est en secteur ZPPAUP puis AVAP.

M. le Maire – C'est effectivement une source de recettes supplémentaires que de vendre des locaux qui n'ont plus d'affectation municipale ; ce qui n'est pas négligeable par rapport à ce que nous avons vu tout à l'heure. Nous votons. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité***

**2015-214 Acquisition foncière, 5 rue de la Chaume à Nevers. Projet de développement de l'espace-test maraîcher de la Baratte**

M, le Maire – Je passe la parole à Mme Wozniak pour l'acquisition foncière, 5 rue de la Chaume à Nevers pour un projet de développement de l'espace-test maraîcher de la Baratte.

Mme Wozniak – Il s'agit de l'acquisition de la maison de M. et Mme Magnien, maraîchers professionnels à la retraite. L'ensemble est situé dans la zone maraîchère de la Baratte.

Sa valeur a été estimée par France Domaine à 154 400 € en 2012, avec marge de négociation de 10 %, valeur ramenée à 148 000 € en 2015.

La propriété comporte :

- une maison d'habitation en très bon état, avec garage / atelier et espace de stockage en rez-de-chaussée,
- une dépendance à usage de stockage adaptée à l'activité maraîchère, permettrait l'accueil de jeunes maraîchers, à proximité immédiate de l'espace test, préservant ainsi la vocation traditionnelle du secteur et favorisant le développement d'un circuit court de production. L'aménagement d'un local de vente pourrait y être envisagé.

M. et Mme Magnien sont vendeurs au prix de 168 000 €, soit dans la fourchette de l'estimation 2012 de France Domaine (maximum 169 840 €).

Compte-tenu de l'intérêt de l'acquisition exposé ci-dessus, je vous propose :

- de nous prononcer pour l'acquisition de la propriété bâtie au prix de 168 000 €, supérieure à l'estimation de 2015 mais conforme à celle de 2012 qui a constitué la base des premiers contacts avec les vendeurs.
- de prendre en charge les frais afférents à l'acquisition, y compris les diagnostics préalables.

M. le Maire – Qui souhaite intervenir ? Wilfried Séjeau.

M. Séjeau – Nous soutenons cette délibération pour ce projet qui vise à renforcer le soutien à la zone maraîchère de la Baratte. Je suis surpris de voir que l'on rachète à la fourchette haute de l'estimation de France Domaine, et je relie cela aux propos exprimés tout à l'heure par M. Suet sur les estimations de France Domaine. Je me demande donc si la négociation menée n'aurait pas pu permettre d'aboutir à des économies.

Par ailleurs, nous avons pris en septembre une délibération portant sur l'installation de façon pérenne du maraîcher situé sur la zone test. Ce maraîcher n'a toujours pas signé son bail, ni même une promesse de bail, ce qui commence à poser des problèmes pour la pérennité de ses activités. Or, le délai pour les formalités administratives est de trois à six mois. Ses activités s'arrêteraient alors au 31 mars, et il serait obligé de vider l'une des cellules du marché Saint Argle. Après le départ du boucher, cela serait une nouvelle vitrine vide à Nevers. Il est donc important de se mobiliser pour que ce maraîcher poursuive ses activités et qu'il n'y ait pas de nouvelles vitrines vides au centre-ville de Nevers.

M. le Maire – Mme Wozniak.

Mme Wozniak – M. Séjeau, depuis une année, nous essayons d'aider Guillaume Debeer à s'installer. Nous mettons à sa disposition les terres qui sont éco-certifiées, les terres de l'ancienne zone-test. Nous avons eu un échange dernièrement avec Mme Guérin, du Conseil Départemental, pour caler les modalités ; car s'installant sur les terres, Guillaume Debeer devra rétribuer d'une certaine manière les équipements, caler les modalités du bail, pour éviter des constructions, s'assurer que l'on soit bien dans une culture bio. Cela va arriver très prochainement. Les services s'emploient à rédiger les documents. M. Debeer devrait recevoir le bail très prochainement.

M. le Maire – Merci. D'autres interventions ? Nous votons cette acquisition. Qui vote contre ? Des abstentions ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité***

2015-215      Abandon du droit de chasse sur des terrains appartenant à la Ville de Nevers situés à Sermoise-sur-Loire

M. le Maire –                      La parole est à Anne Wozniak, pour la délibération n° 215 portant sur l'abandon du droit de chasse sur des terrains appartenant à la Ville de Nevers situés à Sermoise-sur-Loire.

Mme Wozniak –                    Nul n'a la faculté de chasser sur la propriété d'autrui sans le consentement du propriétaire ou de ses ayants droit (article L422-1 du code de l'environnement)

Le 02 septembre 2015, la Ville de Nevers a reçu une demande écrite d'un particulier, M. Virgile Villa, domicilié à La Machine, pour disposer d'un abandon du droit de chasse sur les terrains cadastrés ZA n°19, 21, 22, 23, 25 et 26 et AK n°33 et 36, appartenant à la Ville de Nevers et localisés sur le territoire de la commune de Sermoise sur Loire.

D'après les éléments recueillis auprès du demandeur, les espèces visées seraient uniquement les renards et les corbeaux, en grand nombre sur ces parcelles, dont la surface totale représente 17 ha 42, intégralement clôturées.

L'abandon de droit de chasse est nominatif et ne peut être consenti qu'à une seule personne. Le titulaire de cet abandon reçoit également délégation pour détruire tous les animaux malfaisants et nuisibles.

Une convention accompagne cette présente délibération. Elle a une durée de 1 an renouvelable 2 fois, elle précise l'obligation de présence du titulaire, l'exclusion de tout plan de chasse, l'interdiction de tir sur du gibier autre que nuisible, les règles de sécurité à respecter, les moyens à charge du titulaire. Le titulaire pourra être accompagné exclusivement de personnel communal et de ses ascendants.

La valeur de cet abandon de droit de chasse est estimée à 500 € par an. En application de la nouvelle politique tarifaire excluant la gratuité, je vous propose l'exonération complète sous condition du strict respect de la convention.

En cas de non-respect, notamment sa présence impérative à chaque séance de tir, ou de perception de numéraire de la part de ses accompagnateurs, le titulaire se verra facturer 500 €, sur l'opération 404 du budget 2015 et retirer immédiatement le droit de chasse.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir adopter la convention en annexe d'abandon de droit de chasse et du droit de destruction sur les parcelles pré citées et de m'autoriser à la signer avec Mr Virgile Villa.

M. le Maire –                      Merci. Mme Beltier.

Mme Beltier –                    Vous nous demandez de voter l'abandon du droit de chasse sur des terrains appartenant à la Ville de Nevers au profit d'une tierce personne qui pourra effectuer des tirs pour détruire les nuisibles et malfaisants, ce qui nous pose quelques interrogations. Des plaintes de riverains ont-elles été déposées ? Cette

pratique est-elle courante ? Comment sera-t-elle encadrée ? A-t-on une liste des nuisibles ? A-t-on une idée du nombre d'animaux nuisibles ? A-t-on étudié d'autres possibilités ? Est-ce que l'autorisation de chasser le corbeau vise la protection des terrains agricoles ?

Mme Wozniak – Il y a eu des plaintes de riverains, et il y a eu constat par les services d'hygiène d'une prolifération. Les nuisibles sont principalement les corbeaux, ainsi que les renards. La démarche est celle d'un test, d'où le fait que cela se fasse pour une durée d'un an, renouvelable. Nous avons des plaintes de riverains pour cette zone, nous en avons par ailleurs sur l'ensemble de la ville. Aussi, il s'agira de tester, de faire des comptages, et de voir l'évolution des nuisibles. C'est une pratique courante. En l'occurrence, c'est à la fois un abandon du droit de chasse et un droit de destruction des animaux nuisibles. Pour la destruction des nuisibles, c'est un agrément du préfet. Il y a abandon du droit de chasse, car le permis de chasse se substitue à l'agrément.

M. le Maire – Cela se pratique, à ma connaissance, depuis des années.

Mme Wozniak – Cette personne a déjà participé à des chasses aux corbeaux ; c'est pour cette raison qu'elle est déléguée.

M. le Maire – Nous allons voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité*

**2015-216 Associations de protection animale. Attribution de subventions**

*Adopté à l'unanimité.*

**2015-217 Mise en œuvre d'un système de priorité aux feux pour les lignes structurantes du réseau de bus. Délégation de maîtrise d'ouvrage. Convention Nevers Agglomération/Ville de Nevers**

M. le Maire – Nous abordons maintenant le déplacement urbain et la mobilité. Je passe la parole à Mme l'Adjointe à la Mobilité pour la délibération n°217 pour la mise en œuvre d'un système de priorité aux feux pour les lignes structurantes du réseau de bus. Délégation de maîtrise d'ouvrage et la convention Nevers Agglomération/Ville de Nevers.

Mme Frémont – M. le Maire, chers collègues. Nevers Agglomération a confié à la Ville de Nevers la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en compatibilité et de modernisation de plusieurs carrefours à feux pour les équiper d'un système de priorité aux feux des lignes structurantes du réseau de transport urbain (bus à haut niveau de service).

La Ville de Nevers a ainsi pris en charge l'intégralité des travaux concernant les 12 carrefours à feux suivants, commandés par 7 armoires (une armoire pouvant commander plusieurs carrefours successifs) :

- Carrefour « Chiquito », avenue Bouquillard
- Carrefour de la Rotonde, avenue du 13ème de Ligne / Place du 19 Mars
- Carrefour du Pont de la Grippe / Charleville
- Carrefour rue Bernard Palissy / Bd Jean Moulin
- Carrefour Maréchal Juin / St Exupéry
- Carrefour St Exupéry (ex IUFM)
- Carrefour place de Verdun

La répartition de la dépense correspondante s'élevant à 93 186,10 € H.T. a été prévue de la manière suivante :

- 35 087,30 € HT à la charge de Nevers Agglomération ;
- 58 098,80 € HT à la charge de la Ville de Nevers.

Il est convenu que le paiement de la participation de Nevers Agglomération se fera sous la forme d'un fonds de concours à verser en une seule fois, après l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs d'achèvement et d'un état des dépenses visés par le trésorier municipal.

Je vous propose donc d'adopter les termes de la convention en annexe et de m'autoriser à la signer.

La participation de Nevers Agglomération sera versée au crédit de l'opération 431 – nature 2315 du budget 2015. La commission a donné un avis favorable.

Je vais, pour faire un peu plus simple, vous donner plus de détails. Keolis a lancé un projet de bus à haut niveau de service, en relation avec nos carrefours à feux tricolores. Ces feux appartiennent tous à la Ville de Nevers, et sont gérés par l'entreprise Citelum, dans le cadre d'un contrat. Nos armoires installées depuis une quinzaine d'années étaient vétustes et ne correspondaient plus du tout à la mise en place de ce système. Nous avons donc remplacé ces armoires. Nous les avons mises en conformité : cartes SIM détection, cartes programmables. Dans ce cadre, la Ville de Nevers et l'Agglomération ont décidé ensemble d'une convention permettant ainsi des économies à l'une et à l'autre des collectivités. Si la Ville de Nevers avait remplacé les armoires sur son propre budget, le coût aurait été de 93 1890,10 €, donc la totalité. Nous avons laissé en attente le carrefour de la Rotonde, compte tenu des projets de changements dans ce quartier. C'est ce que je qualifierais de travail conjoint.

M. le Maire, pour continuer cette délibération, m'autorisez-vous à m'adresser directement à M. Lagrib ?

M. le Maire – Si vous avez quelque chose à dire, allez-y.

Mme Frémont – M. Lagrib, lors de la commission du 24 novembre, vous avez tenu des propos mettant en doute les relations entre la municipalité de Nevers, un élu de l'Agglomération et l'Agglomération elle-même. Vous avez dit clairement que la Ville de Nevers n'avait jamais travaillé avec les services de l'Agglomération, avec la société Keolis qui gère le fonctionnement des bus, et M. Michel Monet, l'élu en charge des transports, sur tous les changements de circulation actés début juillet

2015. Je suis bien placée pour vous dire que vous ne vous êtes jamais intéressé à ce projet. Nous ne vous avons jamais vu à aucune réunion. Ce qui me gêne aujourd'hui, c'est que vous avez expliqué à deux reprises à cette commission que c'était M. Michel Monet lui-même qui l'avait dit. J'ai contacté M. Michel Monet, bien sûr. Celui-ci ne vous a pas permis de parler en son nom, et d'inventer des propos qu'il n'a jamais tenus. Je vous confirme donc que nous avons bien eu au moins huit réunions de travail sur ce sujet ; j'ai les dates, et qu'à toutes ces réunions, il y avait au moins un représentant de l'Agglomération, du service des Transports, et de Kéolis. M. Lagrib, je vous demanderais à l'avenir, dans toutes les réunions de travail, commissions, et autres réunions publiques, de ne pas parler au nom des élus s'ils ne vous ont pas donné un pouvoir, et c'est la moindre des choses.

M. le Maire – Merci. Y-a-t-il une prise de parole ? Patrice Corde.

M. Corde – Merci, M. le Maire. J'ai bien entendu, Mme l'Adjointe, les explications que vous avez données. Néanmoins, je ne suis pas d'accord avec cette délibération, et je ne suis pas d'accord d'adopter les termes de la convention ci-jointe. Je vais vous expliquer mon raisonnement.

Nous allons donc payer 58 000 €, soit à peu près les deux tiers, pour des travaux que nous n'avons pas demandés, qui ne sont pas de notre ressort, sur une compétence qui est une compétence obligatoire de l'Agglomération ; et c'est cela que je trouve choquant. J'entends bien que le matériel nous appartient, et qu'effectivement il soit géré par le délégataire, Citelum. Néanmoins, si on reprend le préambule, il est bien dit qu'il s'agit d'une convention entre Nevers Agglomération et Kéolis, et que, pour atteindre ces résultats, les partenaires se sont engagés à un certain nombre d'actions améliorant significativement l'activité du réseau ; Kéolis et Nevers, d'un côté ; Nevers Agglomération de l'autre. Il se trouve que la commune de Nevers n'est pas partie prenante ; ce n'est pas de sa compétence. Il se trouve que les feux lui appartiennent, mais cela fait partie des charges de centralité. Mais j'estime que, dans la mesure où quelqu'un est demandeur, que c'est sa compétence, que c'est lui qui en a besoin, il vient chez nous, il nous dit qu'il a besoin de cela, nous lui disons que nous n'avons rien demandé, et en plus nous payons une partie des travaux. Je trouve que c'est quand même contestable. Et je trouve, en plus, que notre part est importante. Si c'est un intérêt important de l'Agglomération, si c'est la compétence exclusive de l'Agglomération, j'estime à tout le moins que l'Agglomération devrait, de mon point, prendre la totalité en charge ; à tout le moins, au moins la majeure partie du financement.

M. le Maire – Mohamed Lagrib.

M. Lagrib – Je suis également contre cette délibération. Contrairement à Mme Frémont, je suis allé voir les associations et les habitants, qui m'ont alerté sur ce projet. J'ai rencontré M. Monet pour lui faire part des différentes requêtes entendues, bien avant que vous fassiez la réunion publique. Il y a des retards sur le réseau urbain de bus, des correspondances ne peuvent pas être prises. Le réseau devra être ré-examiné pour résoudre les difficultés rencontrées ; l'étude n'est pas encore terminée. Or, malgré le fait que l'étude ne soit pas terminée, on réalise des travaux

qui vont coûter 93 186 €, pour combler un défaut que l'on n'a pas traité au départ. C'est cela qui me pose problème. Traitons les problèmes à la source avant de faire des travaux. Terminons l'étude, ayons un retour sur les nouvelles modifications qui vont être apportées sur le réseau urbain, et ensuite faisons les travaux. Je pense qu'il faudrait mettre cette délibération en attente.

Mme Frémont, par rapport à vos conseils, je vous demanderais de vous les appliquer également. J'ai rencontré M. Monet, je l'ai vu également à la réunion publique. J'ai transmis à M. Monet les observations faites par l'association des habitants des Montôts. Il devait établir une étude sur la question, puis nous la transmettre, de manière à ce qu'elle soit débattue en Conseil, ce qui n'a pas été fait, car il m'a remis le courrier en mains propres un mois après. Ce courrier aurait dû nous être remis, car aucun élu n'était au courant des modifications sur ce réseau ; nous avons été alertés par les habitants, encore une fois. Je déplore que nous découvriions les choses par les habitants ou par le journal. Si vous dites que nous sommes au courant, donnez-moi un mail m'informant ou informant les élus des modifications devant être apportées à la circulation ou au réseau Kéolis.

- M. le Maire – Mme Frémont, puis je vais donner des explications sur le montage financier.
- Mme Frémont – Je ne comprends pas comment Tanéo aurait pu changer ses lignes de bus, s'il n'avait pas été au courant des changements que nous allions faire. Les armoires étaient vétustes, et elles auraient été changées de toute façon.
- M. le Maire – M. Lagrib.
- M. Lagrib – Ils n'étaient pas au courant de tous les changements de réseaux de circulation, et des modifications devant être apportées. Il faut donc arrêter d'interpréter ce que j'ai dit. Si M. Monet veut échanger avec moi, je suis tout ouïe.
- M. le Maire – Nous avons un réseau de bus modernisé, qui peut éventuellement donner lieu à certaines remarques, que nous essayons de prendre en compte. J'entends ce que dit Patrice Corde, qui peut être audible, bien sûr, par rapport au coût supporté par la Ville. Je vous invite à bien regarder la convention de délégation. Je rappelle que ces armoires sont la priorité de la Ville de Nevers, qu'il s'agit d'améliorer le réseau de bus, qui dépend de l'Agglomération, via son délégataire Kéolis, mais que néanmoins, la gestion de la signalisation des carrefours est sous la responsabilité de la Ville de Nevers. C'est un premier point. C'est la raison pour laquelle cette modernisation a été confiée à la Ville de Nevers.

Ensuite, l'économie complète du contrat n'est pas de 93 186,10 €, mais d'un peu plus, et je vous invite à vous reporter à la page 119 du document du conseil municipal, puisque l'Agglomération prend à sa charge d'autres investissements pour compléter le dispositif, et que nous arrivons à un total pour cette priorité aux feux réservée au bus – et encore une fois, c'est pour les usagers – de pratiquement 140 000 € HT, 81 846,30 € à la charge de Nevers Agglomération, 59 098,80 € à la charge de la Ville de Nevers. Pour cette modernisation, l'Agglomération prend en charge davantage, si l'on prend en compte les équipements nécessaires supplémentaires. Wilfried Séjeau.

M. Séjeau –

Merci, M. le Maire. Je voudrais intervenir sur un point, si vous le permettez, qui est un peu connexe. Avec votre autorisation, j'aimerais dire quelques mots sur le réseau de bus. Nathalie Charvy est intervenue déjà sur ce même sujet en Conseil d'Agglomération. Certes, il s'agit bien d'une compétence communautaire, j'en ai conscience, mais le réseau de bus a des impacts importants sur la vie des Neversois, et je voudrais me faire l'écho ici d'un certain nombre de remarques que m'ont faites des habitants, ainsi que des commerçants du centre-ville, concernant les modifications du réseau de bus, et je pense qu'il est important d'entendre ces commentaires.

Notamment de nombreux commerçants regrettent une baisse de la fréquentation importante, liée à la suppression d'un certain nombre d'arrêts de bus, et notamment l'arrêt de bus de la place Saint Sébastien. Nous partageons tous ici le désir de voir les commerces rester ouverts, de ne pas être obligés « de cacher la misère ». Je pense qu'il faut réfléchir au fait qu'un certain nombre de commerces ont perdu des clients, qui n'avaient pas de moyens de locomotion autres que les transports en commun, notamment des personnes âgées, et qui, de ce fait, voient concrètement une baisse de chiffre d'affaires liée à la modification du réseau. Je voudrais signaler qu'en revanche, il y a un bus toutes les dix minutes pour aller vers la zone des Grands Champs, qui est extrêmement bien desservie. Et remarquer que le quartier du Maupas n'est plus desservi par les bus, et qu'un certain nombre de personnes âgées ou personnes à mobilité réduite ont des difficultés pour rejoindre, par conséquent, les commerces du centre-ville. Globalement, le service de la Coursinelle, qui pourrait répondre à un certain nombre de problématiques, me semble peu adapté, et, en tout cas, peu connu et peu utilisé par les habitants de Nevers. Je profite de cette délibération pour faire part des difficultés d'habitants mais aussi de commerçants liées à la modification du réseau de bus, qui, à mon avis, doit être repensé.

M. le Maire –

Créer un nouveau réseau de bus ne se fait pas comme cela, sans concertation, et celle-ci avait été faite. Mais parallèlement, créer un nouveau réseau de bus engage pour un certain temps. Pour être clair, le nouveau réseau de bus ne pourra pas être revu, comme cela, du jour au lendemain. Cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas prendre en compte, et c'est déjà le cas, un certain nombre de dysfonctionnements, qui, pour certains, relevaient de notre délégataire ; mais, après, il y a des choix qui sont faits et qui sont assumés. On voit souvent le verre à moitié vide, il faut aussi voir la partie à moitié pleine.

Je précise que ce nouveau réseau de bus a pour vocation d'avoir deux lignes principales structurantes, qui ont gagné en temps de trajet, ce qui est un des critères pour augmenter la fréquentation. Et je précise aussi – ce sont des données objectives – que l'augmentation des abonnements a été constatée à hauteur de 2 % depuis le changement du réseau. Il y a aussi des habitants qui sont satisfaits, et une grande majorité de personnes qui sont satisfaites et qui ne se manifestent pas ou que l'on n'entend pas. Cela ne veut pas dire qu'il faille ignorer les autres.

Il y a de nouvelles habitudes à prendre ; il y a de nouvelles liaisons à acquérir. Des personnes sont mécontentes d'avoir un arrêt de bus un peu plus loin qu'il n'était, d'autres sont insatisfaites d'avoir un arrêt de bus juste devant chez elles, d'autres qui le revendiquent. Vous pensez bien qu'il n'est pas concevable de satisfaire l'intérêt particulier de chacun, et qu'il faut avoir une vision globale de l'agglomération ; c'est ce que nous avons essayé de faire. Nous allons essayer, pour ce qui peut être corrigé, de l'appliquer.

Sur la Coursinelle, je rencontre l'ensemble des associations de commerçants sur différents sujets lundi prochain, dont celui-là, puisque nous allons revoir le parcours de la Coursinelle. Je précise aussi qu'il faut que les commerçants jouent le jeu, et que, pour réussir une réforme, il faut y contribuer tous ensemble. Il faut aussi communiquer vis-à-vis des clients, et ce n'est pas à la Ville de le faire, de préciser l'existence de cette Coursinelle pour ceux qui l'ignorent, de donner le trajet, que nous avons distribué à toutes les associations de commerçants. Nous le referons pour le trajet qui va évoluer.

Aujourd'hui, il y a aussi un service supplémentaire : des bus dès 6 h 00 du matin, ce qui n'existait pas, des bus plus tard le soir, des bus le week-end ; ce qui permet à des personnes qui travaillent très tôt le matin d'aller à leur travail en bus et non plus avec leur véhicule. Il y a des avantages, il y a des atouts ; les habitants ne les voient pas forcément. Et il y a certains habitants qui vivent l'arrivée des modifications comme un inconvénient. J'ai par ailleurs demandé la possibilité d'introduire des arrêts à la demande pour la Coursinelle, parce que j'entendais un certain nombre de commerçants qui disaient que c'était toujours au même endroit, avec des clients potentiels à mobilité réduite ou qui ne se déplaçaient que dans un périmètre restreint. Sur ce parcours, dès lors que certaines conditions sont respectées, la Coursinelle peut s'arrêter, pour monter ou pour descendre à l'endroit que l'on veut sur le trajet, ce qui permet une desserte plus équitable des commerçants aux abords.

Vous avez souligné les secteurs qui sont moins desservis ; il y en a qui le sont nouvellement. Par exemple, la Coursinelle va jusqu'à la place Chaméane, ce n'était pas le cas avant. Le trajet de Coursinelle peut être changé plus facilement que les réseaux de bus. Il y a peut-être des liaisons à retravailler, pour que les personnes qui viennent en bus à Nevers trouvent un maillage cohérent sur l'agglomération. Il faut avoir à l'esprit, face à ces éventuelles nouvelles demandes, que le budget des transports est de 6 ou 7 M€. Le coût réel du ticket de bus est de l'ordre de 6 € à 7 €. Or, le montant du ticket de bus est de 1,20 €. C'est un coût de service public, il est normal que nous l'assumions. Par contre, plus de service dit augmentation aussi du budget, et donc sans doute du ticket, ce qui n'est pas notre ambition.

Nous avons essayé d'aller dans le sens d'une desserte plus performante. Comme l'a rappelé Yolande Frémont, il y a ce projet de réseau de bus à haut niveau de service, qui permettrait une performance accrue ; or, on le sait, le temps de parcours est un des critères de décision, hormis les dessertes.

Cela ne veut pas dire que nous sommes sourds à ceux qui se plaignent. Il avait été identifié des arrêts où trois personnes seulement montaient par jour ; ce qui n'est pas convenable. Je veux bien mettre de côté la notion de rentabilité, mais il faut aussi être raisonnable dans la demande de service public. Aujourd'hui, il existe un service qui se retrouve dans beaucoup de villes ou d'agglomérations, qui est le service de bus à la demande. Il ne convient peut-être pas à tout le monde, mais pour des personnes qui ont une venue récurrente au même endroit, et qui ont un peu de temps, il suffit d'appeler l'Agglomération au moins deux heures avant, et ils ont soit un taxi, soit un minibus, soit un bus, en fonction.

Pour le centre-ville, c'était une volonté – par rapport à la pollution et à une question d'étroitesse des voies – d'écarter les grands bus. La politique de renouvellement des bus, à l'Agglomération, en moyenne, c'est deux par an. On s'oriente vers des bus plus propres, plus adaptés, parfois moins grands, voire un véhicule électrique à l'essai que nous allons recevoir, je pense, d'ici quelques semaines.

Sur la place Saint Sébastien, j'entends bien qu'il n'y a plus d'arrêt, mais la Coursinelle s'arrête rue Jean Desvaux ; c'est à côté. Je sais que certains ont des moyens limités de déplacement. Et je le rappelle, pour les personnes présentant un handicap, il y a aussi le service permettant d'être pris en compte, au moyen d'un appel à l'Agglomération.

Il y a peut-être une information à refaire, à améliorer. Les commerçants ont un rôle à jouer en matière de diffusion de l'information sur la Coursinelle – elle est gratuite pour l'usager, pour l'Agglomération elle a un coût de 200 000 € pour l'année –. Si l'on veut que tout cela fonctionne, c'est à travailler ensemble, et c'est aussi à expliquer. Il y a des liaisons aujourd'hui que les personnes n'ont pas comprises. Nous prévoyons une information dans les magazines municipaux et de l'Agglomération. Mais, je compte aussi sur les commerçants, et je le redirai, pour être un relais, sur l'usage de la Coursinelle et la liaison avec les principales lignes de l'Agglomération. Wilfried Séjeau.

M. Séjeau –

Bien sûr, je ne défends pas d'intérêts particuliers, ou de telles ou telles personnes qui seraient mécontentes ; ce n'était pas mon propos. Il est, bien sûr, de me préoccuper d'une bonne desserte en transports en commun du centre-ville. De toute évidence, un certain nombre de consommateurs, de citoyens, d'habitants de Nevers, n'ont pas trouvé de réponse adaptée, et notamment dans certains quartiers périphériques qui ne sont pas desservis par la Coursinelle, pour pouvoir continuer de faire leurs courses à Nevers centre-ville. Je pense que cela pose un problème auquel il faut répondre.

Je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait que le service doit évoluer, qu'il doit sans doute s'articuler avec des moyens plus souples et des moyens moins polluants, mais je pose la question d'une bonne desserte du centre-ville en transports en commun, notamment pour la vitalité de son commerce, mais aussi, bien sûr, pour la protection de l'environnement.

M. le Maire –

Je partage vos remarques. Nous faisons vraiment le maximum pour le commerce en général et le commerce de centre-ville. Ce serait illogique de ne pas le faire par les transports en commun. Ce qui peut être amélioré le sera. Yolande Frémont.

Mme Frémont – Nous travaillerons à partir de la semaine prochaine avec l'Agglomération et Kéolis sur plusieurs propositions pour la Coursinelle.

M. le Maire – M. Lagrib.

M. Lagrib – Concernant les commerces et le réseau de transport, j'appuie cette demande. Il faut prendre en compte les situations de personnes vulnérables, notamment dans les quartiers périphériques, où une politique de la Ville s'applique à ces zones, ce qui montre bien que ces habitants sont en situation très vulnérable.

Il serait bon que l'étude prenne en compte les graphiques d'évolution, de consommation, d'usage des freins et autres détenus par les réseaux, ceci en termes de gestion. Si l'usure des pneus, des freins, et consommation d'essence augmentent, l'économie n'est pas vraiment réelle.

M. le Maire – Je précise aussi que pour les Courlis, la desserte est améliorée, puisqu'une des deux lignes structurantes va désormais jusqu'aux quartiers Bords de Loire-Courlis. J'ajoute que les conseils citoyens vont bientôt démarrer ; ils donnent la parole aux habitants des différents quartiers concernés.

Je vous propose de voter sur cette délibération. Qui vote contre ? Une voix contre. Qui s'abstient ? 8 abstentions. C'est adopté à la majorité.

*Opposition : 1*

*Abstentions : 8*

*Adopté à la majorité.*

**2015-218 Projets culturels. Attribution de subventions à plusieurs associations**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2015-219 Cours d'art dramatique. Partenariat Théâtre du temps pluriel/Maison de la culture de Nevers et de la Nièvre/Ville de Nevers**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2015-220 Soutien aux associations sportives des collèges et lycées publics de Nevers. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'UNSS de la Nièvre**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2015-221 Association USON. Section Tennis. Attribution d'une subvention de fonctionnement**

M. le Maire – Nous enchaînons avec la délibération n° 221. Je passe la parole à M. l'Adjoint aux Sports pour l'association USON Section Tennis, et l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

M. Manse – L'USON Section Tennis s'investit fortement auprès des jeunes, par l'intermédiaire de son école de tennis et de son activité mini-tennis, mais aussi par sa collaboration avec l'école de la 2ème chance, en recevant des jeunes sortis du système scolaire.

Le club poursuit ainsi son investissement pour pérenniser son pôle compétition jeunes.

Par ailleurs, il favorise et incite également l'accès au tennis pour les personnes à mobilité réduite.

En conséquence, M. le Maire propose de bien vouloir accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € à l'association USON Section Tennis.

M. le Maire –

Merci. M. Corde.

M. Corde –

Merci, M. le Maire. Je vais redire ce que j'ai dit en commission, et avec sa permission, j'anticiperai la réponse de M. Manse, mais c'est pour les besoins de ma démonstration ; mais, vous me corrigerez, bien sûr.

Cette délibération est intéressante. Finalement, elle est un peu en contradiction avec « un projet, un budget ». La délibération nous donne les éléments suivants : *« L'USON Tennis s'investit fortement auprès des jeunes par l'intermédiaire de son école de tennis mais aussi par sa collaboration avec l'école de la deuxième chance. Par ailleurs, ce club favorise et incite à la pratique du tennis pour les personnes à mobilité réduite »*. Elle a obtenu 3 200 € l'an dernier. Elle demande 3 200 €. Donc, on lui donne 1 000 € ! C'est la proposition qui est faite. Il y a quand même bien une contradiction entre le montant proposé par rapport à l'année précédente et les mentions contenues dans la délibération. J'ai donc posé la question en commission, et M. Manse et M. Francillon nous ont répondu que cette association avait fait sa demande en retard. Je veux bien l'entendre. Sauf que soit on décide que le projet de cette association vaut le coup, qu'on l'a soutenue l'an dernier, et donc on lui donne les 3 200 € demandés, et je serais plutôt sur cette ligne-là. Vous allez bien trouver, je pense 2 200 € quelque part. Soit la délibération ne rend pas compte de la réalité, et alors, en transparence, il faut rédiger le fait que cette association n'ayant pas respecté les règles, elle n'obtient pas la totalité du financement sollicité et antérieurement obtenu. Mais telle qu'elle est rédigée, elle me semble absolument contradictoire. Et elle ne peut pas être votée en l'état. Pour ma part, je ne peux pas voter ainsi ; si c'est très bien, alors on lui donne.

M. le Maire –

M. Manse.

M. Manse –

Patrice Corde a en partie raison, mais ce club n'avait pas retourné sa demande en temps utile, et n'avait pas jugé utile de faire une demande. Il l'a faite après coup. Pendant ce temps-là, les délibérations concernant tous les autres clubs avaient été votées. Nous avons donc pris sur l'enveloppe restante sur ce qui était disponible, c'est-à-dire pratiquement 1 000 €. Mais si nous avions pu donner plus, et en considération du travail que le club a effectué, et par rapport aux conventionnements avec l'École de la Deuxième Chance, et au travail réalisé en direction des personnes handicapées, nous aurions donné plus. Mais, il y eu, quand même, au départ, une fausse manœuvre de ce club, et nous avons essayé de réparer cela.

M. le Maire –

Merci. M. Lagrib.

- M. Lagrib – Je souhaiterais intervenir sur la nécessité d'introduire une réelle transparence dans l'attribution des subventions de projets ; vous n'avez pas mis en place une commission qui traiterait de ces demandes, commission dans laquelle vous inviteriez l'opposition pour une meilleure démocratie. Ainsi, nous n'avons aucune information précise sur les associations qui ont fait des demandes, celles qui ont été « recalées », les raisons pour lesquelles elles l'ont été, et sur les projets retenus. J'ai d'ailleurs demandé en commission que ces éléments d'information nous soient transmis. Entendons-nous bien, je ne dis pas que ces subventions ne sont pas bien choisies, je dis que, à part vous, les adjoints plus particulièrement, personne ne peut le savoir. Et, si vous n'avez rien à cacher, et si, comme les maires adjoints, ils sont honnêtes et transparents, qu'est-ce qui vous empêche d'adopter une méthode plus démocratique et de faire participer un élu de l'opposition à l'étude de ces dossiers ?
- Ensuite, vous n'avez pas mis des maxima pour accorder des augmentations, et surtout pour effectuer des diminutions de subventions de fonctionnement. Aucune limite sur l'évolution d'une subvention par rapport à l'année précédente, pour ne pas mettre en péril la vie de l'association concernée sans détruire pour autant les équilibres du budget global des associations.
- M. le Maire – Il relève de la responsabilité de l'équipe majoritaire de faire les choix d'attribution ; ne vous en déplaît, M. Lagrib. Ces choix sont principalement pilotés par les adjoints, concertés avec moi-même, et partagés avec l'ensemble du groupe, à plusieurs reprises.
- Si nous avons vraiment été à cheval sur la règle, cette structure n'aurait rien dû avoir, car il y a des délais à respecter. Nous construisons notre budget de répartition associative sur les demandes présentées et à jour, et il n'y a pas de raison de pénaliser des personnes qui présentent des dossiers à jour. Cela ne remet pas en cause l'intérêt de cette structure. Nous avons fait en sorte de libérer une somme de 1 000 €. Si vous voyez, M. Corde, une ligne dotée de beaucoup d'argent, je suis preneur. Je vous en prie, M. Corde.
- M. Corde – Dans la mesure du possible, nous aimerions avoir, pour l'ensemble des subventions culture, sports, et aussi dans les autres domaines, la même forme de présentation : somme demandée, somme accordée année n-1, somme proposée. Cela faciliterait le travail et la lisibilité pour tout le monde.
- M. le Maire – Le tableau de subventions présenté dans la délibération me semble correct. C'est celui-ci qu'il faudrait adopter. Très bien.
- Nous allons voter cette subvention, qui est « mieux que rien », comme on dit, sachant que si nous avons appliqué la règle, cela aurait été de zéro. M. Lagrib en synthèse car je pense que l'on a dit beaucoup de choses sur la délibération.
- M. Lagrib – Par rapport au vote des subventions, lorsque j'étais dans le groupe, on ne nous a jamais consultés.

M. le Maire – M. Lagrib, l'heure avance, on va déjà être à demain. J'avais promis que l'on irait vite, allez sur l'objet, par contre.

M. Lagrib – M. Morel a bien confirmé en commission que depuis mon départ, la concertation se faisait. Après, c'est à prouver, effectivement.

M. le Maire – M. Lagrib, je n'ai rien à vous prouver. Je sais comment nous travaillons au sein de l'équipe majoritaire, et que nous avons proposé à plusieurs reprises des échanges avec tous les élus sur les arbitrages des subventions, ne vous en déplaise.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 9 abstentions. C'est adopté à la majorité.

*Opposition : 0*

*Abstentions: 9*

*Adopté à la majorité.*

**2015-222** **Association ASPTT Nevers Section Tennis. Attribution d'une subvention d'encadrement**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2015-223** **CNE. Cercle Nevers Nevers Escrime. Attribution d'une subvention d'encadrement**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2015-224** **Soutien à l'association « Les acteurs solidaires en marche » ASEM. Attribution d'une subvention**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2015-225** **Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD). Attribution d'une subvention**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2015-226** **Association Club Léo Lagrange. Attribution de subvention. Versement du solde. Rectificatif**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2015-227** **Amicale Nevers-Lund (Suède). Attribution d'une subvention**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2015-228** **Critérium du jeune conducteur, spécial jeunes enfants handicapés ou à mobilité réduite. Attribution d'une subvention à l'Automobile Club de l'Ouest**

M. le Maire – Nous enchaînons avec la délibération n° 228. Cela concerne le Critérium du Jeune Conducteur spécial jeunes enfants handicapés ou à mobilité réduite. Nous avons eu un certain nombre d'échanges avec l'Automobile Club de l'Ouest. Des manifestations pour les enfants se sont déjà déroulées. Il nous a semblé intéressant de proposer le Critérium du Jeune Conducteur spécial jeune enfant handicapé ou à mobilité réduite sur le site du parc Roger Salengro du 13 au 17 octobre 2015. Cela a donné l'occasion d'évoquer avec cette structure d'ailleurs la possibilité d'utiliser l'espace pour l'apprentissage de la conduite, qui est en haut du parc.

Ce projet a été bâti en lien avec la police municipale de Nevers. L'organisation logistique a été menée par l'Automobile Club de l'Ouest (ACO), association de défense des usagers de la route. Notre ville s'est positionnée pour la première fois pour accueillir une telle manifestation, ouverte aux enfants handicapés ou à mobilité réduite, entre 6 et 14 ans. Le coût s'est élevé à 9 968 € TTC, avec une participation de la préfecture de la Nièvre, de l'ADPEP, de l'INSERR, de la société Textilot, et de la Députée Martine Carillon-Couvreur. C'était une opération intéressante pour un certain nombre de jeunes qui ont pu y contribuer. Pas d'interventions sur cette démarche.

Je vous propose de voter. Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Nous l'adoptons à l'unanimité. Je vous en remercie.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**2015-229**

**Adhésion au « socle commun » pour les collectivités non affiliées auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Nièvre. Appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines**

M. le Maire –

Nous allons voter sur cette délibération, qui avait été retenue initialement par le groupe « Nevers à Gauche », et qui ne souhaite plus la mettre en débat. Elle concerne l'adhésion au socle commun pour les collectivités non affiliées auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Nièvre, et l'appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines. Y-a-t-il des observations ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

*Opposition : 0*

*Abstentions : 6*

***Adopté à l'unanimité.***

**2015-230**

**Création d'un service commun information géographique. Convention Ville de Nevers/ Nevers Agglomération**

M. le Maire –

Nous évoquons maintenant la délibération n° 230 relative à la création d'un service commun information géographique et la convention entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération.

Lors de sa création en janvier 2003, les statuts de la Communauté d'Agglomération de Nevers ont précisé que la communauté d'agglomération exerçait certaines compétences reprises de l'ancien EPCI, et notamment la mise en œuvre d'un système d'information géographique (SIG).

A ce titre, des agents de la Ville de Nevers qui accomplissaient des missions en SIG et Topographie ont été transférés à l'EPCI.

Aujourd'hui, les cellules Système d'Information Géographique (SIG) et Topographie du service Système d'Information (SI) travaillent en collaboration étroite avec les communs membres. En effet, les missions des agents impliquent qu'ils soient en contact direct et quotidien avec les divers services municipaux.

Afin de régulariser la situation dans le cadre de la mise à disposition auprès des communes membres des agents de Nevers Agglomération exerçant les missions en SIG et Topographie, il est proposé la création d'un service commun Information Géographique, formalisée dans une convention qui précise notamment les moyens mis en œuvre et les transferts de personnel. Elle est prévue pour une durée indéterminée.

Ce service commun a vocation à s'ouvrir à tous les communs membres de la Communauté d' Agglomération de Nevers qui le souhaiteront.

Je vous propose:

- d'approuver la création d'un Service Commun Information Géographique, à compter du 1er décembre 2015,
- d'approuver les termes de la convention de création du service commun Information Géographique à intervenir avec la Ville de Nevers,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel, relatif notamment à l'adhésion des communes à ce service commun et à la répartition des charges de ce service commun,
- de désigner deux membres. M. Francillon pouvez-vous nous dire qui vous proposez ?

M. Francillon – Je propose M. Michel Suet. Pour le deuxième membre, il pourrait être proposé à quelqu'un de l'opposition ? M. Corde, êtes-vous intéressé ?

M. Corde – Oui, vous pouvez mettre mon nom. Cela sera très bien.

M. le Maire – Nous vous proposons donc de désigner Michel Suet et Patrice Corde membres du comité de suivi du service commun Information Géographique.

Y-a-t-il des observations ? Je vous propose de voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2015-231** **Régisseurs d'avances et de recettes extérieurs à la collectivité. Instauration d'une indemnité de responsabilité**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2015-232** **Service volontaire européen. Création d'une prime de tutorat**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2015-012** **Création d'un service commun pour l'application du droit des sols auprès de la communauté d'agglomération de Nevers. Désignations**

M. le Maire – Nous avons terminé les délibérations de ce Conseil. Nous devons revoir une délibération du 17 février 2015, pour laquelle nous avons omis de désigner deux élus municipaux pour l'application du droit des sols. M. Francillon.

M. Francillon – Je propose le nom de Guy Grafeuille comme membre titulaire, et celui d'Anne Wozniak comme membre suppléant.

M. le Maire – y-a-t-il des oppositions quant à ces désignations ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**Question orale de M. Corde sur la Cité de la Faïence**

M. le Maire – Il nous reste à aborder une question posée par Patrice Corde.

M. Corde – La question concerne la Cité de la Faïence. Au Conseil municipal de décembre 2014, nous avons voté une délibération concernant un projet de Cité de la Faïence, en lien avec un cluster, autour de l'église Saint Genest. Depuis un an, nous n'avons aucune nouvelle de ce projet. Nous souhaiterions connaître l'état d'avancement de ce projet, les démarches entreprises, et éventuellement les perspectives. Je vous remercie.

M. le Maire – Pierrette Concile va répondre.

Mme Concile – Il y a deux projets distincts. C'était la Cité Internationale de la Faïence, et le projet sur l'église Saint Genest, qui, au départ, était un projet de Maison des Faïenciers. L'église Saint Genest devait être reprise par un faïencier neversois, mais ce projet n'a pu aboutir. Suite à différentes réunions de travail fin 2014, entre la Ville de Nevers, les faïenciers, le Conseil départemental et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, un projet se dessinait autour d'un groupement au sein de l'église Saint Genest. Nièvre Aménagement qui est concessionnaire du bâtiment, a proposé un aménagement possible de l'église dans cet objectif de groupement créatif, qui réunirait les différents acteurs de la filière. Sur un projet de réaménagement de 900 000 €, la demande de fonds FEDER portait sur 50 % de l'opération, soit 450 000 €. Le projet ayant malheureusement reçu une réponse négative de la Région sur le financement FEDER, il a été décidé de le recalibrer et de réfléchir sur un nouveau projet. Cela, c'est concernant l'église Saint Genest.

Concernant ce nouveau projet, suite à une série d'entretiens menés pendant l'été 2015 avec les artisans d'art, il est ressorti plusieurs constats ; un déficit de visibilité et de communication en ce qui les concerne ; une conjoncture économique difficile pour ces secteurs, qui concernent soit des achats coup de cœur, soit du haut de gamme. Et une image trop statique des lieux dédiés actuellement aux métiers d'art. Donc, un besoin d'innovation, de modernité, et d'animation.

Ce projet s'inscrit donc désormais dans un cadre plus large, d'une réflexion engagée au service des métiers d'art de Nevers, et dans la perspective de la mise en valeur de notre patrimoine immobilier et culturel. Le projet n'en est actuellement qu'à l'étude, mais l'intention première de cette nouvelle version du projet Saint Genest est donc de créer un lieu de vie entièrement nourri par les artisans d'art.

Concernant le Centre Cité Internationale de la Faïence, au départ, il s'agissait d'une opportunité, à savoir la cessation d'activités de la manufacture d'art du Bout du Monde dans le courant de l'année 2015, qui ouvrait la perspective d'un rachat des locaux par la Ville de Nevers, en vue de donner à ce lieu historique et emblématique de la faïence de Nevers une seconde vie autour de la faïence. Notre volonté était de créer un centre international de la faïence à Nevers en favorisant le développement économique et culturel autour de l'histoire de notre ville et de sa faïence. Ce centre pourrait accueillir de la recherche, de la création, des expositions, de la production de savoirs, de l'expertise, de la restauration d'œuvre, en complémentarité avec le musée de la faïence.

Nos réflexions portent donc actuellement sur le calibrage du projet en concertation avec les faïenciers de Nevers et des partenaires potentiels ; sur le phasage des actions aussi : comment l'avancement pourrait être progressif, avec des actions à court terme, telles que des expositions temporaires, des résidences d'artistes, des ateliers de restauration, des actions à moyen terme comme le numérique, et à long terme, comme la mise en place de formations ; et sur les partenariats recherchés, bien sûr, avec l'activation des réseaux institutionnels et professionnels, et la création de synergies, en fédérant notamment les faïenciers de Nevers.

Le projet nécessitera sûrement l'apport technique de bureaux d'étude spécialisés en ingénierie dans le domaine du développement du territoire. Pour le moment, nous sommes en pleine réflexion sur les deux projets.

M. le Maire –

Il s'agit d'un projet de mandat. Simplement, nous n'avions pas prévu de le faire immédiatement. La manufacture du Bout du Monde qui s'est retrouvée à devoir être cédée nous a amenés à accélérer la réflexion. Il nous faut préparer un projet qui soit complet ; ce qui n'était pas réalisable dans les temps voulus.

Pour rassurer Mme Beltier, concernant le prix des vestiaires de Challuy, il comprend les vestiaires mais également une salle.

Je vous remercie de votre participation. Je vous donne rendez-vous au prochain conseil le 15 décembre à 18 h 30 dans cette même salle, pour le vote du budget notamment. Je vous souhaite une bonne soirée. La séance est levée.

*M. le Maire lève la séance à 0 h 03.*

Le Maire

*Denis Thuriot*

Les secrétaires de séance

*Fabienne Dessartine*

*Wilfried Séjeau*